

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MARS 2025

PROCÈS VERBAL

Début de séance à 20h30

Monsieur Arnaud de BOURROUSSE, maire, a convoqué le Conseil municipal et a fait l'appel.

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme De Freitas, M. Valentin, Mme Poletto, M. Andrade Dos Santos, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, M. Mouty, Adjoints, Mme Gaultier, Mme Le Guilloux, M. Martin, Mme Sanches Mateus, M. Ferrand, M. Chardon, M. Buisseriez, M. Daniel, M. Lombard, M. Sauvestre, Mme Bernard, Mme Chambert, Mme Miel, M. Ageitos, M. Fiault et Mme Dessoye.

Avaient donné pouvoir : de Mme Dussous à Mme Le Guilloux, Mme Karam à Mme Conesa-Rouat, de Mme Zanotti à M. Millot, de Mme Souchet à M. Ferrand, M. Vasseur à M. de Bourrousse, de Mme Ridde à M. Fiault et de M. Drougard à M. Ageitos.

Absents : M. de Saint-Romain.

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	25
Nombre de membres représentés :	7
Nombre de membres absents :	1

Daniel MARTIN est nommé secrétaire de séance.

Intervention de Monsieur le Maire :

Nous avons la grande chance ce soir de d'accueillir Madame Karine Bryselbout qui est directrice générale de Seine et Yvelines Environnement. Alors je vais vous laisser présenter ce qu'est Seine et Yvelines Environnement et vous expliquer la raison de sa présence qui est de vous présenter l'analyse du budget vert de la commune de Carrières-sur-Seine, faite par un organisme qui est indépendant de la majorité municipale, je le précise mais vous aurez l'occasion de pouvoir le dire. Je vais vous céder un micro pour présenter ce que vous avez à nous dire sur le budget de la commune d'un point de vue environnemental.

Madame Bryselbout : Merci beaucoup Monsieur le Maire de me donner l'occasion de faire ce retour sur l'analyse de votre budget. Pour commencer donc le groupement d'intérêt public Seine et Yvelines Environnement fait partie des satellites qui ont été créés par le Conseil Départemental des Yvelines et des Hauts-de-Seine en lien avec un certain nombre d'agglomérations telles que Saint-Quentin-en-Yvelines, GPSCO, Versailles Grand Parc et puis des grands aménageurs comme Citalios et des établissements publics d'aménagement. On a été créé pour pouvoir mettre à disposition des collectivités territoriales des Yvelines et des Hauts-de-Seine une forme d'expertise en matière environnementale à la fois en terme d'impact des aménagements en matière de biodiversité et depuis 2021 sur l'ensemble des impacts environnementaux des activités des collectivités territoriales et c'est à ce titre-là que nous sommes intervenus, à la demande de Monsieur le Maire, pour analyser le budget réalisé 2024. La proposition que nous avons faite à l'époque à Monsieur le Maire et qu'il a acceptée c'est à la fois de pouvoir rendre compte sur la base normative donc l'annexe verte qui est une obligation faite à l'ensemble des collectivités et établissements publics depuis cette année, de rendre compte sur le réalisé 2024 de l'impact de ces investissements en matière de changement climatique, de biodiversité, d'autres externalités. La proposition qui a été faite et dont je vais vous présenter l'analyse qui a été rendue auprès des services de l'État sous la forme de cette annexe verte en parallèle nous avons proposé, et c'est ce que je vais vous présenter aujourd'hui, de pouvoir analyser également l'ensemble des externalités de vos dépenses complètes y compris vos dépenses de fonctionnement en matière de développement durable. L'objectif n'est pas de rendre compte des investissements spécifiquement réalisés si on peut caricaturer « pour sauver la planète » mais bien faire une analyse de l'ensemble de la manière dont est portée la dépense en lien le développement durable. Donc l'annexe verte qui est votre obligation réglementaire vous impose, à partir de cette année sur une partie simplement donc 17 comptes du référentiel M57 de l'investissement, de rendre compte de l'impact en matière de lutte contre le changement climatique de ces investissements consentis par la ville de Carrières-sur-Seine.

En parallèle, ce que j'ai expliqué juste avant, une collectivité territoriale ça a d'abord comme objectif, et vous êtes beaucoup mieux placés que moi pour le dire, de s'engager pour que chacun individuellement et collectivement sur le territoire puisse atteindre une forme d'accomplissement de soi-même et on a pris le choix de s'appuyer sur cette fameuse pyramide de Maslow, qui a un peu d'années, mais qui finalement représente assez bien ce dont on a besoin ensemble pour avoir un développement durable, c'est-à-dire qui intègre l'ensemble des facteurs de risque qui pourrait empêcher chacun individuellement et collectivement d'atteindre cette situation sans conditionner les choix des générations à venir c'est ça le sujet, et quand on s'interroge à comment, sans avoir à dépenser plus, comment on peut s'interroger sur dépenser autrement, penser chacune de ces dépenses de manière à ce qu'on puisse maximiser les externalités positives, bah finalement, quand on regarde ce que sont les objectifs de développement durable qui ont été imaginés par l'ONU et que l'on a territorialisé dans notre démarche. C'est 17 objectifs de développement durable, ce n'est pas un hasard, ils viennent sécuriser l'ensemble de ces étages et donc s'assurer que la manière dont on dépense l'argent, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, s'inscrive dans ces objectifs, dans ces directions-là, nous permet d'avoir une assurance raisonnable qu'on est plutôt dans la bonne direction. Et donc ce sont ces deux analyses-là que nous avons portées sur la base des à peu près 13 000 lignes de dépense qui nous ont été partagées par les services de la commune et donc c'est chacune de ces 13 000 lignes de dépenses que nous avons analysées. En terme d'exemple de résultat, je vous ai pris une ligne de dépense pas complètement au hasard mais pas loin, une dépense plutôt triviale, des travaux où on va remplacer l'éclairage pour le substituer par un éclairage LED. Lorsque on applique les règles liées à l'annexe verte, il s'avère que, d'un point de vue changement climatique, on va considérer qu'on est plutôt favorable puisqu'on va consommer moins d'énergie, qu'en terme d'adaptation au changement climatique ça ne va pas forcément changer la donne concernant l'eau, l'énergie, l'économie circulaire, on ne va pas forcément aller regarder, on n'a pas poussé l'analyse dans des analyses de cycle de vie puisque ce n'était pas non plus la demande, et donc en terme de pollution on ne s'est pas positionné, par contre lorsqu'on applique au sens strict le cadrage réglementaire d'un point de vue impact sur la biodiversité, de toute façon, mettre de l'éclairage public nocturne c'est considéré comme défavorable. Finalement, quand on associe des chèvres avec des choux, du favorable du défavorable du neutre, au final tout cela contribue à dire que c'est plutôt neutre. Par contre, lorsqu'on applique cette méthode qui a été développée par Seine et Yvelines Environnement pour le compte du Conseil départemental il y a 3 ans et qui a été reconnue par l'AFNOR et qui a fait l'objet d'une analyse par les pairs Strasbourg, Pessac... et donc il fait l'objet d'une prénormalisation auprès de l'AFNOR, quand on regarde un peu plus dans le détail sur comment est penser cette dépense finalement ce n'est pas n'importe quel éclairage qui a été retenu puisque on est allé jusqu'à choisir la longueur d'onde de ces ampoules pour qu'elles soient le moins nuisibles possible pour la biodiversité et au final, ce qui pouvait être considéré comme de facto néfaste à la biodiversité, la manière dont a été pensée cette dépense est favorable à la biodiversité puisqu'entre l'éclairage précédent et le nouveau, on a pris en compte cette question-là et puis l'éclairage différencié en fonction des heures et cetera... Donc cette analyse qui pouvait jusque-là considérer que ça ne changeait pas grand-chose, on commence à voir qu'il y a beaucoup de sujets qui ont été intégrés dans simplement remplacer un lampadaire, il y a beaucoup de choses qui arrivent derrière. Juste pour vous donner un peu la nuance de l'analyse, pour vous donner les résultats, donc le périmètre de l'annexe sur la version 2024, ce sont donc 17 comptes parmi vos lignes d'investissement donc ça représente à peu près 2 700 000 €, ce qui représente en fait 10 % de vos dépenses annuelles donc quand on regarde la méthode de l'État finalement vous n'avez une information que sur 10 % de votre méthode et de toute façon la règle s'appliquera exclusivement sur la partie investissement et il s'avère que l'information que vous en tirez c'est que vous avez 6 % de votre dépense qui est plutôt favorable, 1 % neutre, 1 % défavorable et puis 2 % on ne sait pas trop et puis 90 % on n'est pas allé regarder. Voilà, et c'est l'information que vous tirez vous avez 6 % de votre dépense qui est plutôt favorable globalement pour la planète. Ce qui est quand même un beau résultat en terme d'impact puisque quand on va regarder les résultats que présentent des grosses agglomérations comme Strasbourg qui ont déjà un peu d'historique sur cette application de méthode ou d'autres collectivités ou même l'État, 6 % de favorable c'est déjà un bon résultat. Par contre quand Monsieur le Maire m'interroge sur « mais du coup les 4 % comment je fais pour aller les chercher », cette méthode-là ne nous permet pas en fait de donner des pistes, c'est simplement une manière de rendre compte de la dépense et donc pour savoir comment aller plus loin on va plutôt appliquer la méthodologie que je vous ai expliquée tout à l'heure, qu'on a appelée trivialement la méthode budget développement durable. L'analyse s'applique au 27 millions de votre dépenses les fameuses 13 000 lignes à la fois en terme d'investissement et de fonctionnement et à part les dotations aux amortissements de 1 200 000 € qui ne sont pas des vraies dépenses en tant que telles physiquement, on a intégré donc l'essentiel de votre dépense y compris la masse salariale avec un petit jeu de ratio, c'est-à-dire que pour pouvoir dépenser pour changer vos lampadaires et bien il vous faut des agents qui s'occupent du projet et donc on a valorisé ces 10 millions de masse salariale sur l'ensemble des projets parce que leur valeur contribue à la valeur définitive. Donc on est allé regarder impact par impact l'ensemble de vos dépenses, je vais juste vous les citer pour que vous ayez les thématiques parce que c'est écrit un peu petit, donc on va à la fois regarder l'impact sur le niveau de

vie, de la contribution à maintenir un niveau de vie notamment la lutte contre la pauvreté, l'alimentation, la santé, l'éducation, l'égalité entre les sexes, l'eau, l'énergie, la contribution à la croissance économique locale, la contribution à des infrastructures de qualité qui contribuent également au développement, à la réduction d'inégalités, au fait d'avoir des villes et des communautés qui soient durables qui confèrent la définition de tout à l'heure, la consommation de ressources donc on reparlera de l'ODD12 qui est la consommation de ressources et l'ODD 13 qui relève des émissions de gaz à effet de serre. Pourquoi j'insiste sur ces deux-là, parce qu'on les verra un peu apparaître tout à l'heure. Vous avez également la biodiversité, la sécurité et la coopération entre les acteurs. Pour ceux qui auront coché, il en manque un, c'est l'ODD 14 qu'on a sorti. Le 14 parle des récifs coralliens des littoraux et donc tant que la mer ne sera pas remontée via la Seine jusqu'à Carrières, on a proposé de le sortir, ce n'est pas pour tout de suite donc on l'a sorti. Et donc on est allé regarder pour chacun de ces sujets, dont on ne peut pas associer de la pauvreté avec de l'énergie, mais on est allé regarder pour chacune des lignes de dépenses quelle était leur contribution à aller dans le bon sens collectif et on est allé regarder à la fois donc, est-ce que ça nous emmène dans le bon sens ou est-ce que ça ne contribue pas à avancer, on va dire que c'est plutôt défavorable mais ça ne permet pas d'avancer et puis on est allé regarder également si, est-ce que c'est la dépense qui elle-même directement fait avancer ou est-ce que la manière dont on a intégré les sujets permettent aussi de faire avancer par exemple, quand on change les leds, l'objectif c'est d'avoir de la sécurité la nuit mais la manière dont on y a pensé donc indirectement on est favorable à la biodiversité voilà c'est ce qu'on a regardé. C'est pour ça qu'on a quatre lignes ce sera peut-être plus clair en terme de graphique sur le diaporama et donc ce qui a été extrêmement satisfaisant pour moi, en me disant que je rencontrerai Monsieur le Maire quand il faudra que je présente mes conclusions, c'est que 78 % des dépenses que vous réalisez, et c'est heureux, vont dans le bon sens, ont un impact positif. Seulement 22 % de vos dépenses ont des externalités négatives, quand je dis c'est des externalités négatives parce que évidemment vous ne dépensez pas de l'argent pour faire reculer l'histoire, mais que lorsqu'on dépense, quand on forme une dépense, même quand il s'agit de service forcément il y a de la consommation d'énergie, il y a de la consommation de ressources et il y a des émissions de gaz à effet de serre et donc c'est pour ça que vous voyez les deux bâtons bleus, les deux gros bâtons bleus que je ne souhaite pas mettre en rouge en fait, ce n'est pas du rouge c'est juste bleu, c'est comme quand vous jouez à chaud ou froid, ce n'est pas vert mais ce n'est pas rouge c'est-à-dire que vous avez forcément quand vous transformez un espace public imperméable et que vous le désimpermeabilisez forcément vous avez mis en œuvre des machines, vous avez mis en œuvre de la matière. Par contre, quand vous faites ça, vous avez pensé à là où allaient aller vos déchets, comment ils allaient être traités, comment est pensé votre projet et comment je peux faire en sorte qu'il soit le plus intéressant possible pour le bien-être, pour le changement climatique, pour la fraîcheur, pour l'eau et donc ce que je vous propose ce n'est pas vraiment de retenir que vous avez deux gros bâtons bleus au milieu du graphique mais c'est que vous avez une forêt verte et ça c'est assez rare. C'est assez rare de voir que vous ayez une prise en compte aussi systémique des impacts. Alors je suis un peu gênée de le dire devant Monsieur le Maire, mais c'est ce que j'ai déjà dit à Monsieur Lejeune quand je lui ai présenté mes résultats, effectivement ce qu'on voit et j'insisterai un peu après, c'est que pour pouvoir faire ce travail-là on a analysé l'ensemble de vos dépenses et puis j'ai procédé à un certain nombre d'interview au sein de vos services et donc habituellement quand on va dans des collectivités, on a toujours une personne qui a une sensibilité particulière et qui va faire attention de manière un peu isolée à la manière dont il porte le sujet, où il va aller systématiquement se poser la question d'où ça va d'où ça vient et comment je peux faire mieux. Le constat qui se traduit ici par lui-même, c'est que cette prise en compte-là on l'a trouvée partout, c'est homogène et c'est éclairé et donc un résultat comme ça ça ne s'obtient pas par hasard c'est sans doute le fruit de beaucoup de patience mais en tout cas d'une équipe qui est éclairée et qui veille à ce que chaque sujet soit pris bien au-delà de la vocation seule de la dépense. Et donc parmi ceux qu'on va trouver le plus souvent, c'est la prise en compte du bien-être c'est la prise en compte d'un territoire durable, c'est la prise en compte de l'éducation, comment on intègre la partie éducative dans un certain nombre de vos actions, le fait de soutenir l'activité locale, je donnerai quelques exemples tout à l'heure et puis, même si les fameux 12 et 13 consommation de ressources et impact sur les gaz à effet de serre sortent comme une externalité négative, la manière dont est pris en compte ce sujet-là dans l'ensemble de vos dossiers montre que, et je vais déflorer la conclusion c'est que, ce que vous pouviez faire sans rentrer dans une analyse de cycle de vie très poussée pour réduire cette consommation de ressources et de gaz à effet de serre, vous l'avez déjà fait, alors je ne fais pas ce genre d'analyses donc j'ai pas besoin de vous les vendre non plus, mais en tout cas vous avez pu pousser assez loin et puis avec des co-bénéfices, je vous parlais d'effets collatéraux sur à peu près tous les sujets que vous pouviez intégrer dans vos politiques elles le sont déjà. Donc c'est vraiment très très... c'est assez rare voilà. D'habitude j'ai plus de choses à commenter. Quelques exemples, donc sur votre stratégie alimentaire évidemment vous faites alors vous respectez la loi Égalim c'est déjà pas mal et puis avec un effort assez poussé sur « vers du local ». En terme de stratégie d'achat ce qui nous a marqué c'est, ce que nous en interne on a appelé, « votre Bon Coin local » pour le matériel éducatif où vous avez mutualisé un certain nombre de matériel pour que chaque écoles, chaque crèches puissent avoir à disposition du matériel qui n'étaient pas forcément utilisés tout le temps mais qui est mis à disposition,

j'ai rencontré, j'ai travaillé avec beaucoup de collectivités territoriales qui en rêvent, qui me disent « moi ce que j'aimerais c'est pouvoir faire ça » et vous l'avez fait et la manière dont ça nous a été présenté, c'est tellement simple, tellement pragmatique et tellement intégré que ça nous a finalement ennuyé de devoir côté négativement le fait que le peu de matériel que vous continuez à consommer, parce qu'il faut bien racheter un peu, ça reste de la consommation de matériel mais en fait c'est l'arbre qui cache la forêt, c'est-à-dire que ce n'est plus que ça que vous avez à consommer, donc c'est la difficulté de cet exercice puisqu'on coûte une dépense mais vous êtes allé très loin sur cette réflexion et en plus ça fonctionne parce qu'on a eu des exemples de gens qui spontanément nous ont parlé de ce système-là que, je redis, beaucoup de collectivités aimeraient mettre en place donc je me permettrais peut-être de vous envoyer deux ou trois collègues Monsieur le Maire. Je vous parlais de l'introduction de l'éducation un petit peu partout donc il y a l'éducation à l'alimentation certes, l'éducation tout court, la mise à disposition de matériel, sur les mobilités, le fait que, sans doute au départ pour des raisons d'économie mais pas que, le fait que vous ayez choisi de favoriser les transports en commun pour aller au théâtre, à la piscine pour les enfants, pour leur déplacement, c'est à la fois une façon de maîtriser son budget mais c'est surtout montrer aux générations futures que avoir des mobilités alternatives c'était simple et que ça rentrait dans le quotidien et en terme d'éducation mobilité finalement quand vous faites ça, vous faites une dépense vous en avez et vous avez deux impacts, c'est pour ça que pour éclairer, une même dépense peut avoir plusieurs fois des impacts sur les sujets. Et puis voilà, j'ai remis la consommation d'énergie, votre politique de végétalisation, votre politique du numérique, beaucoup d'exemples. De la même manière en terme de consommation de matériel on évoquait le fait que vous ayez fait le choix de ne pas avoir forcément un hangar quelque part où vous stockez des pièces de rechange pour pouvoir remplacer un joint ou remplacer un robinet parce que vous avez un robinet qui fuit dans un de vos bâtiments mais vous avez fait le choix de vous appuyer sur Weldom qui finalement stock pour vous et puis vous évite d'avoir faire venir de Chine par exemple du matériel dont vous n'aurez pas forcément besoin tout de suite et donc ça, ça fait tourner le commerce local, ça vous évite de perdre du matériel qui aura vieilli parce que vous n'en avez pas finalement eu l'usage et donc en terme de consommation de ressources, vous êtes plutôt pas mal et puis ça vous évite d'avoir un hangar spécialisé donc en terme de ville durable vous êtes bon. Donc c'est ce genre de démarche, quand je vous dis c'est plutôt très favorable cette manière de penser votre dépense et qui fait que vous avez une dépense plus riche, quand je dis une dépense plus riche c'est que quand vous dépensez une fois en fait c'est trois leviers que vous déplacez, c'est l'équivalent de trois politiques que vous avez en terme de consommation de ressources donc effectivement dès que vous achetez du matériel, que vous réalisez des travaux, que vous passez en numérique, que vous réalisez de l'événementiel et bien forcément vous consommez des matériaux et forcément vous consommez de l'énergie donc c'est ces externalités négatives qui restent mais finalement quand on regarde la proportion qui reste, vous êtes allé au plus bas et puis je voulais aussi signaler l'effort que vous avez engagé sur le mix énergétique qui certes est encore composé à 70 % de gaz mais qui est quand même à 30 % d'énergie autre et qui n'est pas tout à fait le mix énergétique national, vous êtes quand même bien au-dessus donc ça aussi c'est à faire valoir et puis tous vos questionnements sur votre impact sur les écosystèmes naturels sont à souligner. Donc pour finir, parce qu'on m'avait donné pas beaucoup de temps et je crois que j'ai déjà été très longue mais c'est voilà c'est mon plaisir vraiment d'avoir eu à travailler sur votre budget, c'est que bon votre annexe verte est plutôt positive, globalement et puis surtout vous êtes conforme à vos obligations réglementaires ce qui est déjà une bonne nouvelle, j'insiste sur le fait que vous ayez une action publique qui soit consciente de sa responsabilité socio-environnementale et qu'elle est complètement intégrée dans la manière dont vous pensez votre politique et ça fait plaisir vraiment parce que c'est ce qu'on porte chez Seine et Yvelines environnement, c'est de dire qu'il n'y a pas besoin de dépenser plus pour aller dans le bon sens, c'est simplement penser que chaque euro qui est dépensé s'assurer qu'on minimise les externalités négatives ou en tout cas qu'on maximise ses impacts positifs et ce que vous faites en efficacité dans votre action. Et pour finir vraiment vos externalités négatives sur votre action essentiellement liée vos aménagements et vos travaux qui se traduisent par cette consommation de ressources et d'émission de gaz à effet de serre, à part vous lancer dans une analyse de cycle de vie et donc de réinvestir beaucoup d'argent dans ce genre d'analyse, qui ne vous apportera pas forcément beaucoup de gains en terme d'économie ou en tout cas de dépenses évitées, d'autre point de vue, en tout cas avec mes collègues, vous êtes allé assez loin dans ce qu'intuitivement vous pouviez faire. Le seul point, parce qu'il fallait que je vous en trouve un Monsieur le Maire, le seul point sur lequel vous pourriez encore pousser le curseur c'est notamment lorsque, en dehors de l'alimentation scolaire, pour laquelle vous avez des marchés, notamment sur tout ce qui est événementiel et l'accompagnement de vos associations sur la partie événementielle, vous vous approvisionnez en local donc ce qui est plutôt une bonne chose mais, par contre, sans forcément avoir un niveau d'exigence en terme de saisonnalité ou d'origine des bouteilles d'eau en quantité. On a dû compter une dizaine de palettes de bouteilles d'eau ou l'ensemble de vos approvisionnements surtout que Carrières-sur-Seine a un attachement à l'alimentaire du fait de son histoire et de son territoire, peut-être que vous engagez auprès de vos artisans et de vos fournisseurs sur cette question-là vous permettra d'aller un petit peu plus loin. J'en aurais fini.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Madame c'était très intéressant et alors je voudrais quand même dire deux petites choses en complément de votre présentation, c'est qu'il s'agit de la première restitution aux élus, nous ne connaissions pas le contenu de ce que vous alliez dire ce soir et donc ce n'était pas un blind test mais c'était un peu comme ça et que nous l'avions envisagé et pour reprendre le point que vous venez de citer, la démarche initiale c'était de pendre le risque de faire évaluer notre budget par vos soins en vous ouvrant librement toutes nos portes, je dois vous dire et vous pouvez en témoigner qu'entre la première fois où nous nous sommes rencontrés, vous nous avez présenté votre projet et que nous avons accepté cette idée de faire évaluer d'un point de vue environnemental notre budget, il y a une prise de risque qui est non négligeable parce qu'on ne sait pas très bien où on va atterrir, on ne connaît pas votre méthode de scoring et on a juste pris le risque de vous ouvrir nos livres en totalité et je ne savais pas que vous aviez analysé 13 000 lignes de dépenses, que c'était allé de manière aussi loin dans le détail et la seule personne effectivement qui connaissait un peu le résultat c'était Jérémy Lejeune, le directeur financier, avec qui vous avez travaillé pour cette opération et au-delà de faire potentiellement un peu d'autocongratulations sur le bon résultat, c'est aussi la récompense d'un travail collectif et ce travail collectif ce n'est pas uniquement le mien, de très très loin, c'est un travail d'une équipe municipale qui depuis trois mandats est véritablement tournée vers le vers la qualité du cadre de vie carrillon et comment faire en sorte qu'il soit chaque jour meilleur mais également et presque même surtout de la qualité des effectifs de nos services communaux qui ont épousé, vous l'avez dit, complètement cette volonté et qu'il l'ont fait sienne et d'ailleurs probablement qu'ils ne l'ont pas forcément épousé c'est qu'en fait ils le porte intrinsèquement au niveau de chacune des personnes qui travaillent à Carrières-sur-Seine et ça, cette symbiose elle est la condition de ce résultat très positif et comme vous avez rencontré certaines personnes de nos services et vous avez pu vous rendre compte qu'en fait elles n'avaient pas forcément été forcées pour dire qu'elles étaient acquises à la cause, ce qui est une très bonne chose, ce qui veut dire que des agents publics dans leur comportement quotidien sont à Carrières-sur-Seine mais probablement aussi ailleurs particulièrement sensibilisés à la manière de faire en sorte de préserver l'environnement dans lequel ils travaillent et comme je dirais « les donneurs d'ordre » que sont les élus sont tous également dans le même sens et bien grosso modo la mayonnaise prend bien et que tout ceci fonctionne très bien donc c'est une bonne nouvelle. On n'est pas des théoriciens, on est empreint surtout de bon sens dans la gestion de notre commune et d'un bon sens qui nous rattache à la terre et qui fait en sorte qu'on essaie de faire en sorte de la préserver parce qu'on en a qu'une et de permettre, par chacune des actions entreprises par la Ville, d'avoir l'impact le plus raisonnable et le plus limité sur l'environnement. Si je devais citer un sujet par exemple, mais il est très éloigné c'est pour ça que je le prends à dessin, c'est le fait qu'on est très précocement supprimer les produits phytosanitaires dans l'entretien de la commune, ce qui nous a, et pour beaucoup d'entre nous qui sommes ici qui avons dû affronter un certain nombre de personnes qui étaient assez dubitatives sur le sujet, parce qu'en fait elles ont dû constater l'impact que ça avait quand on se place 15 ou 20 ans en arrière, la démonstration d'une ville bien entretenue c'était une ville n'avait pas le moindre brin d'herbe, la moindre mauvaise herbe, qui pouvait pousser dans les interstices des pierres du revêtement au sol et quand il a fallu faire comprendre à tous ces gens-là qu'en fait en réalité plus ils en voyaient et mieux c'était signe du fait qu'on utilise pas de désherbant puissant et fortement nocif pour la santé publique que c'était plutôt une bonne chose et que si vraiment ça allait dérangé d'un point de vue visuel et que ce n'était pas sale, c'était juste la démonstration que la vie, la biodiversité fonctionnait et bien ils pouvaient faire, comme ils le doivent pour la partie enneigée de trottoir quand il y a de la neige, c'était enlever les herbes folles si toutefois ça les dérangeait mais en tout cas ce n'était certainement pas un signe de saleté et je pense que progressivement nous avons participé tranquillement à l'éducation de de nos proches et de notre population pour leur faire comprendre que voilà, la manière de prendre soin de l'environnement ce n'était peut-être pas forcément celle qui existait 20 ans auparavant et qu'il fallait concevoir les choses d'une manière nouvelle de la même manière que nous avons épaulé un certain nombre d'associations sans aucun dogme de notre côté qu'elles soient politiquement proches ou adverses, peu importe, dans la mesure où les gens avaient une contribution à l'amélioration de notre cadre de vie et que ça permettait d'avancer, en dernier lieu récemment on a encore chaudement féliciter récompenser celui qui a créé l'association Apicité qui est absolument nécessaire et remarquable en même temps puisqu'on a absolument besoin d'insectes pollinisateurs pour pouvoir ne serait-ce que se nourrir demain et donc tout ça ça fait partie d'un ensemble de sujets qui ont mobilisés très fortement nos élus et pas seulement parce qu'en fait, dernier hommage dans le triptyque je ne voudrais pas oublier la population carrillon qui, dans son ensemble, est très sensible aux sujets environnementaux, on arrive à avoir des discussions je dirais pratiquement apaisées avec tout le monde pour peu que personne ne soit trop radicale et qu'on arrive à faire en sorte de faire progresser des sujets d'intérêt général et qui en fait bénéficient à tous et on l'a vu dans l'élaboration, vous en avez parlé, des problématiques d'alimentation au sein des restaurations scolaires comme on a pu le voir dans le cadre de la mobilité dans nos rues. En fait, les thématiques sont nombreuses tous les élus autour de cette table ici ce soir, majorité comme opposition, je le sais, sont tous très sensibilisés à ce sujet-là et c'est une très bonne chose pour les carrillons en général et on se retrouve assez fréquemment dans des manifestations où tout le monde est là et avec la joie partagée de se rendre compte qu'on vit dans une commune qui est,

même si elle est proche de Paris, qui est quand même très préservée et on y travaille tous pour qu'elle le demeure. Donc en fait, je ne vais pas être trop long, mais votre travail a confirmé que nous étions dans la bonne direction et nous souhaitons continuer à avancer parce que bien évidemment même si c'est très satisfaisant il y a toujours des pistes d'amélioration et nous serons tout à fait à l'écoute de tous, d'où qu'ils viennent, pour faire des pas supplémentaires et améliorer encore cette note si vous reveniez un jour nous voir, on sera ravi de voir si on a réussi à améliorer notre score même s'il est élevé et parce qu'en fait ça aura bénéficié à tous en tout cas Madame merci infiniment de votre présence ce soir et de cet exposé. Peut-être qu'il y a des questions, je ne veux pas vous priver, qui que ce soit, de l'occasion d'interroger Madame Bryselbout ? Très bien, je me permets de vous raccompagner merci beaucoup.

Intervention de Monsieur le Maire :

Il y avait un certain nombre de choses que nous voulions vous dire avant le début du Conseil lui-même concernant l'actualité de notre commune, qui sont des sujets qui est plus intéressants d'aborder avant parce que c'est de l'actualité informative.

Parc paysager : Alors tout d'abord concernant le parc paysager qui est situé sur la parcelle BI55, je rappelle, pour ceux qui prennent le RER vous pouvez voir tous les jours et surveiller les travaux qui progressent en face de la maison des sportifs et du rond-point des Amandiers. Tous les arbres ont quasiment été plantés, les cheminements sont en cours d'élaboration et nous allons bientôt procéder à l'installation du mobilier urbain avec des bancs, des corbeilles et autres. L'ouverture du parc est prévue pour le 15 mai sauf si nous avons des retards mais pour l'instant ça semble se confirmer pour cette date. L'ouverture de l'aire de jeux est sujette à une réserve favorable sur la réglementation portant sur la clôture des aires de jeux donc c'est un sujet qui est en cours de discussion et je tiens à vous signaler que, comme nous avons beaucoup d'arbres, nous allons les arroser et cet arrosage va être fait par pompage dans la Seine ce qui nous a paru nettement plus orthodoxe que d'aller prendre de l'eau de ville pour aller arroser ses arbres, avec une limite fixée à 10 000 m³ par an et qui fera l'objet d'une déclaration et c'est tout à fait toléré.

Zone de compensation écologique : L'actualité de la zone de compensation écologique qui est rue Claude-Monet, en face du restaurant Le Vaporetto, un engazonnement est prévu dans les prochains jours afin de mettre en place un tapis naturel vert et c'est la raison pour laquelle la zone de compensation sera fermée au public jusqu'à l'automne 2025 pour laisser toutes les chances à la verdure et la pelouse gazon de pousser et de ne pas être piétinée par les piétons mais ensuite ça sera ouvert.

Rue de la Pâture par Michel Millot : Oui merci, l'actualité de la rue de la Pâture en fin de compte c'est la réalisation de la piste cyclable pour joindre la gare à la passerelle EOLE. Il y a un peu de retard sur les prévisions de travaux à savoir que les travaux d'assainissement qui devaient démarrer le premier 1^{er} mars démarreront en fin de compte le 14 avril puis à partir du 15 mai il y aura le début des travaux de voirie. La fin des travaux c'est prévue fin octobre. Je vous rappelle que c'est sous maîtrise d'ouvrage de la CASGBS et que les travaux sont subventionnés par Île-de-France mobilités. Vous avez le tableau de répartition des subventions. La ville de Carrières-sur-Seine a participé à hauteur de 135 400 € parce que dans le projet il y avait une réflexion du tapis de voirie qui était prévue mais comme la rue supporte de nombreux passages de poids lourds, on a souhaité renforcer la structure d'assise du revêtement donc cette somme-là c'est pour améliorer la stabilité dans la chaussée pour que ça soit beaucoup plus pérenne dans l'avenir.

Les commerces par Julien Mouty : Bonsoir à tous, nous avons souhaité revenir sur quelques actualités qui seront impactantes pour la ville au niveau des commerces dans les mois à venir. Le premier sujet, il s'agit des « comptoirs de la bio », c'est un sujet sur lequel on travaille activement depuis 2020. C'est la reconfiguration du bureau de poste boulevard Carnot, reconfiguration c'est-à-dire maintien en place du bureau de poste bien sûr mais travailler sur les locaux disponibles à droite du bureau de Poste et surtout à l'arrière du bâtiment. Je regardais ça dans l'historique de mes mails et messages, on a rencontré pour la première fois en 2021 le porteur de projet, preuve de sa grande persévérance pour aboutir donc à l'ouverture du « comptoir de la bio » en septembre 2025. Voilà donc il va y avoir quelques mois de travaux, peut-être même quelques semaines de fermeture du bureau de Poste pour permettre d'avancer un peu plus activement dans les travaux les plus bruyants. Dès qu'on aura la confirmation, on communiquera sur le sujet. L'information à retenir c'est l'ouverture en septembre 2025 d'un supermarché bio à Carrières-sur-Seine.

Fermeture du Crédit mutuel par Julien Mouty : 2^e sujet, c'est la fermeture annoncée du Crédit Mutuel qui a été votée en assemblée générale des sociétaires il y a quelques jours. Donc la fermeture est actée, nous avons anticipé cette fermeture en travaillant sur le sujet pour faire venir un grand nom de la distribution alimentaire nationale. On ne peut pas en dire plus pour le moment parce qu'il n'y a rien de signé mais en tout cas on travaille activement sur le sujet pour très rapidement remplacer par un commerce qui souhaite s'installer à Carrières-sur-Seine depuis de très nombreuses années mais qui n'avait jamais trouvé les locaux disponibles. On anticipe d'ailleurs à ce sujet également d'autres fermetures de banque sur lesquelles on va essayer de travailler en amont.

Halle Carnot par Julien Mouty : Le 3^e sujet c'est la Commission du marché Carnot qui s'est réunie début mars pour étudier les candidatures reçues lors de la consultation pour l'échoppe disponible, celle

de l'ex-dépôt de pain de Monsieur Péresse. À l'unanimité, la Commission avait choisi la boulangerie « la Marguerite »

Autres commerces par Julien Mouty : Un second opticien qui a ouvert au mois de mars, Carrières optique, juste en face notre futur bio. Juste à côté également le Dom Zébulon a été repris par les frères Nicolas, l'information que je voulais vous donner c'est qu'ils travaillent sur un élargissement des horaires d'ouverture avec très certainement la possibilité, rapidement, de pouvoir prendre un café. Ils ouvriront dans le courant de la matinée et resteront également ouverts dans l'après-midi, notamment le weekend. Dès que nous aurons plus d'infos, nous communiquerons également. Et pour finir, nous travaillons également sur l'arrivée d'un nouveau food truck.

Festivités par Maël Ferrand : Bonsoir à tous dans un premier temps, j'ai une mauvaise nouvelle à vous annoncer, nous avons reçu un courrier, mi-février dernier, de la part des organisateurs du Macki Festival qui, pour des raisons financières, vont devoir cesser leur activité, en tout cas celle du festival. Ils nous ont donc annoncé, avec grand regret et grande émotion pour eux comme pour nous, la fin du festival avec une dernière édition qui a donc eu lieu pour les 10 années en juin dernier. Donc malheureusement cette année il n'y aura pas de festival, nous travaillons pour le mandat prochain à la mise en place d'une nouvelle manifestation de ce type dédiée à la jeunesse mais pour les deux années à venir en tout cas il n'y aura plus de festival de musique à Carrières-sur-Seine malheureusement. Cela étant l'actualité des festivités reste quand même très riche puisque nous avons le weekend prochain, samedi 5 avril, la fête du Printemps du REC qui aura lieu, en face de la nouvelle boulangerie Péresse et puis nous retrouverons nos habituelles festivités avec la chasse aux œufs qui aura lieu le dimanche 20 avril, également le festival BD qui aura lieu le weekend du 24 et 25 mai, nous avons également continué à mettre en place les concerts des jeudis au soleil qui auront les 5 et 12 juin. Nous aurons à nouveau la fête nautique pour sa 2^e édition le dimanche 15 juin et cette année le pique-nique / le feu d'artifice seront couplés à la fête de la musique puisque le 21 juin tombe un samedi. Donc plusieurs groupes carrillons seront invités à se produire sur la nouvelle scène, que nous avons achetée l'année dernière, au milieu du parc dans l'après-midi et ensuite les festivités se poursuivront avec, comme l'année passée, un DJ puis le feu d'artifice qui avait rencontré un grand succès l'année dernière. J'espère que le temps sera à nouveau de la partie cette année puisque c'est une des manifestations phare de la commune donc le samedi 21 juin prochain. Et puisque le Macki festival ne viendra pas cette année, le cinéma en plein air est avancé au samedi 28 juin, ce qui fait que la saison des festivités se terminera par notre cinéma en plein air dont la programmation n'est pas encore décidée mais nous vous tiendrons au courant dès que le film sera choisi. Voilà donc pour les semaines à venir donc malheureusement plus de Macki mais l'actualité des festivités reste très riche, le service événementiel peut en témoigner, ils vont rentrer dans une phase de travail très dense en tout cas pour les weekends à venir voilà.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup juste une petite précision concernant les jeudis au soleil pour ceux qui ne savent pas où ça se déroule, c'est dans la cour du soleil, allée du pressoir, dans cet endroit assez exceptionnel qui ouvre trois fois dans l'année en plus des journées du patrimoine.

Monsieur Ferrand : Et cette année, la première date sera un concert de jazz et la seconde sera un concert un petit peu plus rock pour ceux qui ne sont pas venus, je vous invite à venir c'est vraiment des soirées très sympas c'est un endroit assez feutré avec une ambiance très agréable je pense que les 250 carrillons qui participent à cette manifestation depuis 2 ans peuvent témoigner du caractère vraiment sympathique et familial de cette manifestation.

L'approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 3 février 2025 est adopté.

Le Maire rend compte des décisions.

D-2025-015	23/01/2025	SIGNATURE D'UN CONTRAT AUTORISANT LA PROJECTION DU DESSIN ANIMÉ "MIGRATION" AVEC LA SOCIÉTÉ SWANK FILM DISTRIBUTION
D-2025-016	30/01/2025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA FERME À RIAINT + CLÉS DU SITE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "GROUPE SOS TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET TERRITORIES" LES MARDI 11/02, 04, 11 ET 18/03
D-2025-017	30/01/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION J 122 À MADAME RICHER POUR 15 ANS
D-2025-018	31/01/2025	CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT ENTRE LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (P.R.E) ET L'ASSOCIATION "COUP DE POUCE"
D-2025-019		NUMERO PRIS PUIS ANNULÉ

D-2025-020	11/02/2025	ACCORD-CADRE RELATIF À LA LOCATION ET LA MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS DE LA VILLE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE
D-2025-021	13/02/2025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LAVOIR AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "ÉCOLE DES BORDS DE SEINE" DU LUNDI 3 AU DIMANCHE 16 MARS 2025
D-2025-022	17/02/2025	AUTORISATION DE VIREMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE N° 4 BUDGET VILLE 2024
D-2025-023	18/02/2025	ACHAT DE LA CONCESSION B 258 À MADAME ARSIC MILICA POUR 15 ANS
D-2025-024	19/02/2025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REMISE DES CLÉS DE LA MAISON DES SPORTIFS (AMANDIERS) AVEC L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE DE CARRIERES
D-2025-025		NUMERO PRIS PUIS ANNULÉ
D-2025-026	25/02/2025	PRIMOSÉCURITÉ : CONTRAT DE MAINTENANCE DES ALARMES INTRUSIONS
D-2025-027		NUMERO PRIS PUIS ANNULÉ
D-2025-028	03/03/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION À 144 A MADAME VARLET
D-2025-029	03/03/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION K 16 À MME SECRETAIN
D-2025-030	03/03/2025	ÉCHANGE DE LA CONCESSION M 63 À LA CONCESSION B 298 À MONSIEUR CHAMINADE DAMIEN
D-2025-031	04/03/2025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LAVOIR AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "ARTS 78 - PEINDRE À CARRIÈRES-SUR-SEINE" DU LUNDI 17 AU DIMANCHE 30 MARS 2025
D-2025-032	04/03/2025	AUTORISATION D'ABONNEMENT À ULYS TÉLÉPEAGE POUR LA POLICE MUNICIPALE
D-2025-033	06/03/2025	MARCHE RELATIF AUX PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX DE CARRIÈRES-SUR-SEINE
D-2025-034	06/03/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION L 20 À MONSIEUR MASER DAVID 30 ANS
D-2025-035	06/03/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION E 244 À MADAME MORAIN CORINNE 30 ANS
D-2025-036	06/03/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION L 23 À MME FAYE MONIQUE POUR 30 ANS
D-2025-037	06/03/2025	ACHAT DE LA CONCESSION CP 115 À MME JOUAN MARIE-CHRISTINE
D-2025-038	10/03/2025	SIGNATURE DU CONTRAT DE MAINTENANCE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE
D-2025-039	11/03/2025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC L'ADIE

D-2025-040	11/03/2025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE PRE ET L'ASSOCIATION ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE
D-2025-041	11/03/2025	SIGNATURE D'UN CONTRAT AUTORISANT LA PROJECTION DU DESSIN ANIMÉ "LES TOUROUGES ET LES TOUBLEUS" AVEC LA SOCIÉTÉ ADAV PROJECTIONS.

CM-2025-009 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport

Conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal doit établir son règlement intérieur.

Celui-ci a été approuvé par délibération CM-2020-025 en date du 22 juin 2020.

Afin de pouvoir modifier les conditions de remplacement des conseillers municipaux dont principalement pour la Commission d'Appel d'Offre, il est nécessaire de modifier ce règlement intérieur.

À des fins d'organisation, il est donc procédé aux modifications suivantes :

Article 21 : Par ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, le compte-rendu du Conseil municipal est supprimé et remplacé une liste des délibérations mentionnant les numéros et objets des délibérations, les décisions et les noms des conseillers qui se sont abstenus ou ont voté contre.

Article 22 : Le délai de transmission du procès-verbal des séances est également modifié. Ce délai passe de « avec l'envoi de la convocation » à 3 jours avant la séance.

Article 29 : Il est précisé la désignation des membres des Commissions : « Les membres sont désignés par Conseil municipal dans le respect du principe de la représentation proportionnelle. »

Article 31 : Il est précisé la désignation des membres des Commissions : « Les membres sont désignés par Conseil municipal dans le respect du principe de la représentation proportionnelle. »

Article 32 : Il est précisé la désignation des membres des Commissions : « Les membres sont désignés par Conseil municipal dans le respect du principe de la représentation proportionnelle. En cas de démission d'un membre titulaire ou suppléant de la CAO, celui-ci pourra être remplacé par délibération dans le respect de la pluralité des listes. »

Article 34 : Il est précisé que les Comités de quartier ont un rôle consultatif d'information et d'initiative. La phrase « les avis émis sous forme de comptes rendus ne sauraient en aucun cas lier le Conseil municipal » est supprimée car il n'y a pas de comptes rendus des comités mais le Powerpoint diffusé lors de la séance.

Le Conseil est invité à délibérer.

Interventions

Monsieur le Maire : Vous avez la révision du règlement intérieur qui est mise en œuvre pour avoir un peu plus de souplesse dans la gestion de notre collectivité. C'est un toilettage assez minime la première révision qui était suggérée au départ. C'était le délai d'envoi des questions orales qui devait être modifié à 5 jours et bien en fait on ne le change pas donc l'article 5 n'est pas modifié et les autres articles sont un certain nombre de modifications qui permettent d'avoir plus de souplesse dans la gestion des commissions et notamment dans la Commission des appels d'offres (CAO). Voilà, donc c'est vraiment des toilettages très minime, ce n'est pas d'un enjeu majeur. Avez-vous des questions ou observations à ce sujet sinon on passe au vote.

Monsieur Ageitos : Oui, Monsieur de Bourrousse, sur cette révision du règlement intérieur lors du précédent conseil vous aviez proposé une délibération qui permettait de modifier la commission d'appel d'offres et nous avons attiré votre attention sur la légalité de cette délibération donc nous n'avons pas procédé au vote sur à votre demande, pour le coup on a abordé la question en commission Finances, on nous a indiqué donc en révisant ce règlement intérieur on pouvait modifier la commission d'appel d'offres. Première remarque Monsieur de Bourrousse, bon c'est vrai que, à titre personnel, je suis un peu surpris puisqu'en délibération en Conseil on ne pouvait pas modifier directement la commission

d'appel d'offres mais en modifiant le règlement intérieur c'est possible, bon dont acte, c'est ce qu'on nous a indiqué en commission.

Monsieur Andrade : C'est ce que la Préfecture nous a répondu François, c'est ce qu'on vous a répondu en commission donc c'est à l'invitation de la Préfecture qu'on est allé par ce chemin-là.

Monsieur le Maire : La délibération qui vous a été présentée a déjà été présentée à la Préfecture, elle est revenue sans aucune modification.

Monsieur Ageitos : D'accord.

Monsieur le Maire : Y compris d'ailleurs sur la proposition de modification de l'article 5.

Monsieur Ageitos : Y compris sur l'article 5.

Monsieur le Maire : Que nous avons retirée, c'est pour vous dire le niveau de précaution que nous prenons pour être le plus exempt possible de reproche et de recours parce qu'en fait, comme vous l'aviez dit la dernière fois, ce qui serait ennuyeux c'est que les décisions qui soient prises lors d'une commission d'appel d'offres soient entachées d'irrégularités et posent des problèmes sur l'attribution réelle du lauréat du marché donc on a bien pris acte de ce que vous aviez dit, sans le dire vraiment parce que vous aviez été un peu sibyllin, vous n'avez pas vraiment voulu dire exactement les choses, mais ce n'est pas grave, de toute manière on avait retiré la délibération pour des raisons de prudence évidente, parce qu'on avait une lecture qui n'était pas forcément tout à fait exactement la même mais donc on a pris toutes les précautions d'usage pour pouvoir d'une part, vérifier que le règlement intérieur était effectivement modifiable pour permettre de faire bouger les lignes sur la composition de la CAO. En fait, pour que ceux qui nous regardent comprennent un peu ce dont nous parlons, parce que sinon ça va être assez abscons, l'objectif qui était poursuivi ce n'était pas de faire des modifications structurelle de la CAO, c'était pour permettre au Maire-adjoint des Finances qui supervise tout ce qui est appels d'offres et indirectement parce que c'est ça délégation, les marchés publics, de pouvoir assister à la CAO, ce qui a priori est plutôt cohérent, il vaut mieux que ça soit lui que la personne qui va s'occuper de tout à fait autre chose dans la Ville, je parle au sein de la majorité, sans ostracisme sans note défavorable vis-à-vis de l'une ou de l'autre personne mais parce que c'est une question de cohérence dans la gestion communale et donc en fait il ne fallait pas que notre décision soit entachée d'une quelconque possibilité de recours, c'est pour ça qu'on est retourné regarder de près quelle était la jurisprudence et regarder dans quelle mesure on pouvait être aidé également par la Préfecture donc par l'État pour pouvoir prendre les bonnes décisions, c'est ce que nous avons fait il y a eu une discussion au sujet de l'article 5 pour éviter toute polémique inutile, on l'a retiré, c'est plus simple parce que c'est quand même pas le sujet majeur. L'article 5, c'était le délai d'envoi des questions orales qui, si elles arrivent dans un délai de 48 heures aujourd'hui ne permettent pas forcément aux services d'avoir le temps de travailler, mais comme vous l'avez fait remarquer, nous pouvons vous répondre plus tard donc au Conseil municipal d'après, on a dit puisque c'est comme ça, les choses sont établies, il n'y a pas besoin d'aller rechercher éventuellement un recours de qui que ce soit devant un tribunal administratif au sujet de cette délibération, enlevons la modification de l'article 5 et comme ça tout ira très bien. Et donc concernant la CAO vous avez remarqué, comme vous venez de le dire, que la possibilité de modification du règlement intérieur ouvrait la possibilité de modification dans un deuxième temps de la CAO, c'est ce que nous faisons en tenant compte des remarques qui ont été faites par les uns, par les autres et par la jurisprudence elle-même, et le tout ayant été préalablement, j'insiste bien, préalablement envoyé à la Préfecture, n'est-ce pas Pascale Delanoë ? Notre Directrice générale des services confirme, donc voilà c'est totalement transparent Monsieur Ageitos, on ne peut pas faire mieux, on lave plus blanc que blanc comme dirait quelqu'un de connu.

Monsieur Ageitos : Alors Monsieur de Bourrousse, deux remarques quand même le prédécesseur de Carlos Andrade, Alain Thiémonge ne siégeait pas à la CAO de mémoire, deuxième remarque Monsieur de Bourrousse, vous l'avez souligné en introduction, c'est votre 3^e mandat donc si la présence de l'Adjoint aux finances était absolument indispensable à la CAO, là nous sommes à moins d'un an des prochaines élections, bon voilà, c'est votre volonté Monsieur de Bourrousse.

Monsieur le Maire : Oui alors je peux vous répondre très placidement, alors en aucun cas il y a une urgence mais dans la mesure où nous avons la liberté de pouvoir modifier les choses et qu'en fait ça nous paraît cohérent ce n'est pas parce qu'auparavant pour des raisons qui lui appartenaient Alain Thiémonge n'avait pas ni l'envie ni le besoin d'y siéger, aujourd'hui ça se présente différemment, voilà. Si vous demain vous avez envie de changer de commission avec votre voisin, votre voisine et vous avez envie, à un an des élections, et même à 3 mois, vous avez envie de changer, ce n'est pas nous qui allons porter le moindre jugement sur votre décision et sur votre volonté, vous êtes totalement libre de faire ce que vous voulez, je ne me permettrai même pas d'émettre le moindre avis sur le sujet.

Monsieur Ageitos : Non mais voilà, je vous l'ai dit c'était votre décision mais le constat était le suivant voilà, Alain Thiémonge lui ne siégeait pas et peut-être que d'autres prédécesseurs en tant qu'adjoint aux finances ne siégeaient pas non plus en commission d'appel d'offres.

Monsieur Andrade : Eh bien, ça peut changer et puis après tout je suis nouvellement Maire-adjoint aux Finances depuis un an et demi, j'ai estimé au bout d'un an et demi que c'était dommageable, qu'avec ma délégation à la commande publique, je n'y sois pas présent ça pose des questions, alors c'est une erreur peut-être, on souhaite la corriger et je ne vois pas ce qu'il y a de politique à prendre la place en

l'occurrence de Daniel Martin dans une commission où il y a tout autant d'élus de la majorité que d'opposition, ça ne change pas grand-chose, par contre ça me semble normal d'avoir sous les yeux les agents qui font partie de ma délégation, la CAO il me semble ne se réunit pas non plus tous les 4 matins, il m'a semblé qu'à une précédente CAO tout n'avait pas fonctionné comme il fallait et il m'a semblé important et évident d'y participer dorénavant pour avoir un petit peu plus de contrôle sur ce qui est produit par la Direction financière tout simplement. Il n'y a pas d'explication politique là-dedans, je dirais à la limite, je pense que c'est pour le bien-être du fonctionnement de la Commission en question et de ma délégation pas d'autre explication.

Monsieur le Maire : C'est trivial en fait, mais bon, très bien donc je vous propose de passer au vote au sujet de cette première délibération.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-8,

Vu la délibération CM-2020-025 du 22 juin 2020 adoptant le règlement intérieur du Conseil municipal,

Considérant qu'il convient de modifier le règlement intérieur du Conseil municipal pour permettre le bon fonctionnement du Conseil municipal et des services,

Vu la décision unanime de procéder au vote à mains levées,

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 32 voix exprimées, 26 pour, 3 abstentions (Mme Miel, M. Fiault et Mme Ridde) et 3 contre (M. Ageitos, Mme Dessoye et M. Drougard)

DÉLIBÈRE

Article 1 : **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal à compter du 1^{er} avril 2025,

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer,

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2025-010 ET CM-2025-011 DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

Rapport commun

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la détermination de sièges au sein de différentes commissions communales et d'établissements publics de coopération intercommunale.

Les sièges en question ont été repartis lors de l'installation du Conseil municipal lors des séances du 22 juin et 21 septembre 2020 et ont été modifiés lors des différentes démissions.

Du fait de la démission de Madame Ratti, Madame Dessoye intègre les Commissions suivantes en remplacement de Madame Miel :

Dates Délibérations	Noms des Commissions ou Syndicats	ACTIVITE	Membres du Conseil Municipal 2020-2026
	Commission Urbanisme - Travaux - Environnement	Sécurité Enquête publique Installations classées Environnement Aménagement urbain Travaux / Voirie Transports / Déplacements	MILLOT Michel
22/06/2020	PRESIDENT : le Maire		VALENTIN Jean-Pierre
12/04/2021	Vice-Président : Michel Millot		MOUTY Julien
29/11/2021	Secrétariat : DST		GAULTIER Françoise
06/02/2023	Réunion le lundi à 18h30 en Salle du Conseil		BUISSEREZ Eric

26/06/2023		DUSSOUS Marie-Ange
27/11/2023		ZANOTTI Valérie
31/03/2025		SOUCHET Amélie
		SAUVESTRE Hervé
		LOMBARD Jean-Paul
		FIAULT Guillaume
		DESSOYE Isabelle
		DROUGARD Laurent

	CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)	Titulaires :	
21/09/2020	PRESIDENT : le Maire	VALENTIN Jean-Pierre	LES JARDINS FAMILIAUX
31/03/2025	Vice-président : Michel Millot	GAULTIER Françoise	UFC que choisir
		CHARDON Jean-Frédéric	Réseau vélo 78
	Secrétariat : DFI	FIAULT Guillaume	Cadeb 78
		DROUGARD Laurent	
		Suppléants :	
		POLETTO Aldona	
		DUSSOUS Marie-Ange	
		KARAM Thérèse	
		DESSOYE Isabelle	
		BERNARD Marine	

Le Conseil est invité à délibérer.

Interventions

Monsieur le Maire : D'ailleurs vous noterez que, et bien vous changez aussi de commission.

Madame Dessoie : Moi je viens d'arriver.

Monsieur le Maire : Ah non mais madame je ne dirai pas autre chose que le fait que vous aussi vous faites des changements et vous avez parfaitement le droit. Vous pouvez siéger où vous voulez dans la mesure où c'est Carrières-sur-Seine.

Délibération CM-2025-010

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil municipal de constituer des commissions municipales,

Vu la délibération CM-2020-026 du 22 juin 2020 fixant le nombre à 3 commissions municipales et fixant à 13 le nombre de membres à chacune de ces commissions,

Vu la délibération CM-2020-027 du 22 juin 2020 désignant les membres de chaque commission,

Vu les délibérations CM-2023-058 du 25 septembre 2023, CM-2023-070 du 27 novembre 2023 et CM-2024-033 modifiant la composition des Commissions municipales,

Vu la démission de Madame Fabienne Ratti de ses fonctions de Conseillère municipale,

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **PREND ACTE** que :

- **Isabelle DESOYE** *en remplacement de Alexia MIEL* comme membre de la **Commission Urbanisme – Travaux - Environnement,**

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

Délibération CM-2025-011

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil municipal de constituer des commissions municipales,

Vu l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant aux communes de plus de 10 000 habitants de créer une Commission consultative des services publics locaux,

Vu la délibération CM-2020-065 du 21 septembre 2020 désignant les membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),

Vu les délibérations CM-2023-003 du 6 février 2023 et CM-2023-039 du 26 juin 2023 modifiant les membres de la CCSPL,

Considérant la demande du Groupe « Carrières ensemble » de modifier la représentation de leur groupe au sein de cette commission suite à la démission de Madame Ratti,

Considérant le besoin de représenter le groupe « Agir pour Carrières-sur-Seine » au sein de cette commission, Monsieur Drougard devient membre titulaire de cette commission et Madame Bernard suppléante,

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **DÉCIDE** de désigner les conseillers suivants comme membres devant composer la commission consultative des services publics locaux à caractère permanent :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Pierre VALENTIN	Aldona POLETTO
Françoise GAULTIER	Marie-Ange DUSSOUS
Jean-Frédéric CHARDON	Thérèse KARAM
Guillaume FIAULT	Isabelle DESOYE
Laurent DROUGARD	Marine BERNARD

Article 2 : **MAINTIENT** avec un siège et une voix, un représentant des associations locales, ci-dessous, pour siéger à la commission consultative des services publics locaux à caractère permanent.

En tant de représentants d'associations locales :

- **L'association Réseau Vélo 78,**
- **L'association CADEB 78,**
- **L'association des jardins familiaux « Nature en partage »,**
- **L'UFC que choisir**

Article 3 : **RAPPELLE** que, conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du CGCT, cette Commission est présidée par le Maire ou son représentant.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière,
- Aux membres de la CCSPL.

CM-2025-012 MISE À JOUR DE LA LISTE DES CONCESSIONS DE LOGEMENTS ATTRIBUÉS AUX AGENTS TERRITORIAUX AFFECTÉS SUR CERTAINS EMPLOIS ET MODALITES DES MISES À DISPOSITION

Rapport

Suite à la délibération CM-2024-068 en date du 30 septembre 2024, une modification de la liste des logements en Nécessité absolue de service (NAS) et Convention d'occupation précaire avec astreinte (COPA) est nécessaire afin de correspondre à l'organisation des services.

Il est ajouté le logement F2 2^{ème} à droite de l'immeuble Berteaux A en COPA, fonction astreinte d'exploitation et nature de la mission Fonctionnement des équipements.

Il est proposé au Conseil municipal de mettre à jour la liste des concessions de logements attribuées aux agents territoriaux affectés sur certains emplois ainsi que leurs modalités de mise à disposition.

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code des domaines de l'Etat,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 82 sur les règles d'évaluation des avantages en nature applicables en matière d'impôt sur le revenu,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification du Code des Communes, notamment son article 21,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Article 28),

Vu le décret n°87-712 du 26 août 1987 pris en application de l'article 7 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière et relatif aux réparations locatives,

Vu le décret n°87-713 du 26 août 1987 pris en application de l'article 18 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière et fixant la liste des charges récupérables,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement, entré en vigueur le 11 mai 2012,

Vu le décret n°2013-651 du 19 juillet 2013 modifiant le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement et période transitoire de mise en conformité portée au 1er septembre 2015,

Vu le décret n°2015-1582 du 3 décembre 2015 modifiant l'article 9 du décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les délibérations des 17/12/2002, 18/12/2003, 18/01/2005, 30/05/2006, 19/09/2006, 29/01/2007, 19/06/2007, 28/06/2010 et 08/11/2010 approuvant la liste des logements attribués par nécessité absolue de service et par utilité de service,

Vu l'avis du Comité social territorial du 25 septembre 2024,

Vu la délibération CM-2024-068 en date du 30 septembre 2024 portant sur la mise à jour de la liste des concessions de logements attribués aux agents territoriaux,

Considérant la nécessité de mettre à jour la liste des emplois pour lesquels une concession de logement peut être attribuée,

Vu le rapport et l'annexe,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 27 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 32 voix exprimées, 27 pour et 5 abstentions (Mme Miel, M. Ageitos, M. Fiault, Mme Ridde et M. Drougard),

DÉLIBÈRE

Article 1 : **DE METTRE** à jour, en annexe de la présente délibération, la liste des logements attribués pour NAS aux agents exerçant des missions y ouvrant droit (astreintes au titre de la sécurité et/ou sureté des équipements et des personnes) et pour COPA aux agents exerçant des missions particulières en dehors des heures de fonctionnement des services de la ville (astreintes d'exploitation des équipements).

Article 2 : **DE PRÉCISER** que La mise à jour prend effet au 1^{er} avril 2025

Article 3 : **DE DONNER** pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

Annexe

I. LISTE DES CONCESSIONS DE LOGEMENT ATTRIBUÉS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE POUR SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET INTERVENTIONS TECHNIQUES LIÉES À LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Fonction	Nature de la mission	Site	Adresse	Etage	Type
Astreinte de sécurité et sureté	Sécurité des biens et des personnes	Maternelle V. Hugo	23 route de Chatou	1	F4
Astreinte de sécurité et sureté	Sécurité des biens et des personnes	M. Berteaux bât B	25 rue de Verdun	2	F4
Astreinte de sécurité et sureté	Sureté et sécurité publique	Cimetière	45 rue de l'égalité	Pavillon	F5
Astreinte de sécurité et sureté	Sécurité des biens et des personnes	CTM	20 rue des Cailles	1 droit	F4
Astreinte de sécurité et sureté	Sécurité des biens et des personnes	Terrain CASGBS	54 rte de Montesson	Pavillon	F5

II. LISTE DES CONCESSIONS DE LOGEMENT ATTRIBUÉS PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE AVEC ASTREINTE

Fonction	Nature de la mission	Site	Adresse	Etage	Type
Astreinte d'exploitation	Fonctionnement des équipements	Ecole Parc 1	10 rue V Hugo	3	F4
Astreinte d'exploitation	Fonctionnement des équipements	Maternelle V. Hugo	23 route de Chatou	RDC	F4
Astreinte d'exploitation	Fonctionnement des équipements	M. Berteaux bât A	25 rue de Verdun	3 droite	F2
Astreinte d'exploitation	Fonctionnement des équipements	M. Berteaux bât A	25 rue de Verdun	3 gauche	F4
Astreinte d'exploitation	Fonctionnement des équipements	M. Berteaux bât A	26 rue de Verdun	2 droite	F2
Astreinte d'exploitation	Fonctionnement des équipements	M. Berteaux bât B	25 rue de Verdun	1	F4
Astreinte d'exploitation	Fonctionnement des équipements	M. Berteaux bât B	25 rue de Verdun	3	F4
Astreinte d'exploitation	Fonctionnement des équipements	Immeuble Belfort	1 rue de Belfort	RDC droit	F4
Astreinte d'exploitation	Fonctionnement des équipements	Complexe Amandiers	151 rue de Bezons	Pavillon	F4
Astreinte d'exploitation	Fonctionnement des équipements	Complexe Amandiers	157 rue de Bezons	Gymnase	F4
Astreinte d'exploitation	Fonctionnement des équipements	Salle des fêtes	36 bld M Berteaux	Pavillon	F5
Astreinte d'exploitation	Surveillance de la voie publique	Parc mairie	1 rue de la Fontaine	Pavillon	F4
Astreinte d'exploitation	Surveillance de la voie publique	CTM	20 rue des Cailles	RDC droit	F3
Astreinte d'exploitation	Surveillance de la voie publique	Les lutins	24 bld M Berteaux	Crèche	F4
Astreinte d'exploitation	Fonctionnement des équipements	Ecole Catelaine	9 rue E. Tabarly	RDC	F4
Astreinte d'exploitation	Fonctionnement des équipements	Club du Soleil	14 rue de l'Abreuvoir	Pavillon	F3

DIFFUSION DU POWERPOINT RELATIF À TOUTES LES DÉLIBÉRATIONS FINANCIÈRES

Monsieur Andrade : Je vais vous dérouler donc voilà le support à l'écran et puis on passera toutes les délibérations d'un seul coup à la fin si vous n'avez pas d'objection donc on va commencer par la présentation du compte administratif 2024 qui devrait pas receler de surprise par rapport au rapport d'orientation budgétaire qu'on vous a déjà présenté donc sur la partie recettes de fonctionnement et je vais aller assez vite nous avons 21 720 000 € de recettes, en baisse de 2,16 % par rapport à l'exercice précédent de 2023 c'est essentiellement dû à des cessions d'actifs communaux, des terrains, nous avons eu près d'un million de cessions l'année passée qui ne se sont pas renouvelés sur l'exercice 2024 donc c'est une baisse un peu en trompe l'œil puisque c'est globalement quand même hors cession légèrement meilleure. Vous avez donc traditionnellement la partie taxe foncière et taxe d'habitation qui représente un petit peu moins de la moitié de nos recettes, vous avez 25 % qui viennent des attributions de compensation de l'agglomération, pour rappel ce sont des recettes en tout cas un budget qui n'est pas consommé par l'agglomération et qui ruisselle, qui revient à chaque commune, donc cela représente un petit peu plus de 5 millions en partie avec d'autres recettes, les attributions globalement à 5 millions et demi, 25 % de nos recettes et donc avec ces deux premiers postes vous avez à peu près les 3/4 du budget de recettes de la Ville, c'est de la fiscalité directe ou indirecte à travers l'agglomération qui représente notre budget de recettes. Pour le reste nous avons les produits et services que nous refacturons aux administrés, les dotations de l'État et autres recettes et autres produits financiers donc pour ce total de 2 172 0000 voilà pour les grands équilibres. Pour la partie dépenses, c'est un petit peu pareil, vous avez deux postes qui représentent 88 % du budget de dépenses et qui sont les principales lignes de notre budget communal, donc vous avez la dépense de personnel qui représente 58 % de notre budget de fonctionnement, qui est donc évidemment le premier poste de dépenses et puis vous avez un petit 30 % qui représente les frais de fonctionnement de la Commune, on y reviendra mais on y reviendra plutôt sur la partie 2025 je ne vais pas vous les détailler là, puisque c'est un petit peu la photo passée mais on a à peu près la même chose pour l'année suivante. Après vous avez le SDIS, les intérêts de la dette, les autres dépenses avec la péréquation et la pénalité SRU etc... tout ça donc pour un budget global de dépenses de 18 680 000, alors lui légèrement en hausse par rapport à 2023, pas de grosse variation, c'est simplement les dépenses de personnel qui progressent toujours un petit peu par rapport à l'année précédente, pour rappel l'augmentation du point d'indice de rémunération des agents que l'on a évidemment du mal à résorber. Alors un petit récapitulatif du résultat de la section de Fonctionnement pour 2024 en rajoutant alors petite subtilité en comptabilité administrative, les recettes d'ordre et surtout les dépenses d'ordre qui sont essentiellement, on va dire pour le parallèle avec la comptabilité privée, des amortissements et provisions que l'on retrouve là et qui font que l'équilibre au

lieu d'être à + 3 millions d'euros est à 1,86 million d'euros en résultat de Fonctionnement pour l'année 2024. La dépense d'ordre de toute façon de 1 240 000 est quelque chose que vous allez retrouver dans le pendant dans la partie Investissement en recettes ce sont des opérations qui s'annulent. Alors un petit point sur les recettes d'Investissement donc nous avons eu 5,8 millions de recettes réelles, donc 2 millions qui sont revenus du rachat des parts sociales souscrites auprès de la Caisse d'épargne, c'était du placement de trésorerie. 1,6 million de subvention d'Investissement reçu dont 577 K€ pour la crèche Petibonum, 400 K€ pour l'Espace de vie sociale, 311 K€ pour la vidéoprotection de la phase 3 et 105 K€ d'amendes de police, 90 K€ pour la subvention des voiries Victor-Hugo du SIGEIF. Ensuite 902 000 € de couverture du solde des restes à réaliser négatif de 2024, de 803 000 € de taxes d'aménagement et enfin un retour de TVA de 471 000 €, voilà pour les 5 800 000€ de recettes réelles sur la partie investissement. Sur la partie dépenses, alors 6 820 000 € d'acquisition de terrain, de matériel aménagement dont le plus gros la première ligne 3 660 000 € la grosse opération de 2024 pour l'acquisition des lots A et E dans le quartier des Alouettes, 843 000 € pour l'acquisition du terrain Brahmi dans le cadre de l'opération Sports en rive de Seine, 425 000 € pour la modernisation de l'éclairage public, 308 000 € pour l'achat de matériel informatique, 266 000 € pour la signalisation et l'entretien des voiries, 225 000 € pour les réhabilitations diverses et 188 000 € pour l'acquisition du parking Beauregard. Puis 1 870 000 € pour les travaux en cours pluriannuels dont vous avez un petit détail, je ne vais pas revenir dessus puisqu'on l'a largement commenté la dernière fois dans le cadre du ROB donc la voirie rue Victor-Hugo, les travaux dans les bâtiments municipaux, les écoles et gymnases, les travaux de rue de la Pâture, qui a été reprise, et les travaux de l'impasse Paul-Bert. Enfin 537 000 € de frais d'études et logiciels dont pour l'essentiel 384 000 € pour les études avant-travaux dont une bonne partie pour l'Ardente et une autre partie pour le parc paysager puis 152 000 € pour l'acquisition de licences, logiciels et webzine, voilà pour les dépenses d'Investissement. Donc sur le résultat de la section d'Investissement qui est en négatif puisque nous avons dépensé plus que nous avons eu de recettes malgré la récupération de la recette d'ordre qui est donc le pendant de la dépense d'ordre du fonctionnement nous avons un résultat à - 3 240 000 € et donc si je passe aux chiffres clés du Compte Administratif 2024, sur la partie fonctionnement vous avez, alors une petite subtilité toujours en comptabilité publique sur la partie compte administratif, vous reprenez les résultats antérieurs, donc vous avez de la reprise d'un peu plus de 4 millions de résultats antérieurs et associé à l'équilibre de cette année, vous avez un résultat excédentaire de 5 958 000 €. Donc la différence, c'est bien le 1,8 million, le vrai résultat d'excédents 2024 qui est venu s'ajouter au 494 000 € de réserves des années précédentes. Sur la partie investissement, nous avions une reprise de résultats antérieur de 4 122 000 € et comme nous avons consommé en Investissement plus que plus que ce que nous avons de recettes pour 3 248 000 € sur 2024 il nous reste un excédent reportable de 874 000 € pour les années suivantes. Le solde du budget 2024 est donc de 6 832 000 € si nous agrégeons les deux soldes de Fonctionnement et d'Investissement mais il y a du reste à réaliser 2024 que nous devons donc réaliser en 2025 supposément donc vous avez des recettes d'1,7M€ à recevoir pour 3,7 M€ de dépenses en reste à réaliser et donc un solde négatif de reste à réaliser de 2,4M € et si nous allons donc au bout de ces restes à réaliser le vrai résultat net 2024 tout cumulé, en reprenant les cumuls des années précédentes toujours, nous arrivons à 4 792 000 € qui représentent donc la réserve que nous pouvons allouer des investissements pour les années suivantes. Alors petit récapitulatif, donc on retrouve les 5,96 M€ d'excédents de Fonctionnement, 0,87M€ d'excédents d'Investissement, donc c'est ce que je vous ai expliqué juste avant, en suivant sur la droite les moins 2 millions de restes réalisés et donc sur la partie Investissement les deux colonnes, Investissements et Restes à réaliser, feraient apparaître, si on avait tout réalisé, un déficit de 1,17M€ sur la partie Investissement et et nous aurions utilisé ce 1,17 M€ de déficit sur les 5,96M€ de report bénéficiaire de la partie Fonctionnement, donc on retombe sur les 4,79M€ de solde à reprendre en Fonctionnement pour l'exercice suivant. C'est un peu technique. Alors on va passer au budget prévisionnel 2025 sur la partie Fonctionnement, donc on va passer rapidement sur les principaux postes. On a un budget global de 26 240 000 € budgétés alors on n'a pas de tableau récapitulatif sur cette présentation mais vous l'avez sur le rapport de la délibération que vous avez dû avoir recevoir la semaine dernière. Les 26 240 000 € reprennent un total de dépenses réelles de 20 124 000 € qui est en légère diminution de 0,51 % pour la partie Fonctionnement. Alors je dois dire un petit mot, l'exercice budgétaire 2025 n'a pas été un exercice très simple, évidemment il a été fait un petit peu dans la douleur à mon initiative et puis à celle de Monsieur le Maire, donc je dois quand même remercier tous mes petits camarades adjoints ou qui ont une délégation pour les efforts rendus puisqu'on leur a demandé un sacré effort de restriction budgétaire qui n'est pas simple à opérer puisqu'il y a quand même un certain nombre de dépenses qui ne sont pas compressibles ne serait-ce que de toute façon la partie de personnel qui représente on va dire globalement 56 % du budget de la Ville, donc passer cette partie du budget sur lequel on peut pas faire grand-chose à part ne pas remplacer les départs mais ça devient vite compliqué et c'est déjà ce que l'on fait puisqu'on est un petit peu chroniquement en sous-effectif sur bien des postes et bien des fonctions. Il y a donc la partie de fonctionnement général d'à peu près 6 millions d'euros, qui est un billet qui est difficile à compresser pour différentes raisons que l'on va évoquer dans le détail et je dois dire que la demande, elle est motivée avant tout par une meilleure compréhension aussi de notre part sur les grands équilibres

budgétaires, un équilibre budgétaire ou en tout cas un excédent sur la partie Fonctionnement de 2 ou 3 millions et ce n'est absolument pas une super nouvelle puisque il y a quand même des dépenses chroniques en Investissement et donc on a l'impression que l'Investissement finalement ça peut repartir de zéro chaque année et on fait ou on ne fait pas en fonction de ce que l'on a et en fait ce n'est pas tout à fait vrai, vous avez quand même un billet assez régulier d'un peu plus de 3 millions d'euros et encore on serait sur l'os si on ne s'arrêtait qu'à 3 millions d'euros en Investissement qui correspondent à de la réfection de voiries ou de bâtiments communaux, des écoles et autres, qui est un petit peu compliqué de jeter à la poubelle on n'a pas trop le choix alors c'est vrai que ça n'a pas forcément toujours été facile avec mes petits collègues au bâtiment et à la voirie pour réduire ses enveloppes d'Investissement mais j'espère qu'on va passer cette année on va dire pas trop dans la douleur et qu'on va contraindre autant que possible nos investissements pour garder de la matière pour les exercices suivants puisqu'on a quand même au-delà de simplement maintenir l'existant un petit peu plus d'ambition et d'apporter autre chose à la Ville et c'est ça qui est compliqué c'est ça qui est en jeu. Si aujourd'hui si on ne fait pas attention à notre budget de fonctionnement et bien en fait on a aucune latitude pour ne rien faire de plus qu'entretenir l'existant et encore donc je pense évidemment à des investissements importants et pour notre Ville comme l'Ardente comme le nouveau parc comme d'autres et si on veut pouvoir avancer et continuer d'embellir notre Ville et le cadre de vie des carrillons mais il faut que l'on fasse un petit effort sur la partie Fonctionnement voilà c'est mon petit mot d'introduction là-dessus. Je dois dire merci donc à mes petits camarades mais aussi aux services qui ont joué le jeu, ça n'a pas simple et je pense que malheureusement on est rentré dans une petite zone de turbulence sur les équilibres budgétaires municipaux, sans vouloir reverser dans le mélodrame mais ça reste assez compliqué notamment parce que l'État et on va le revoir continue de ne pas nous aider voire même alors cerise sur le gâteau on a toujours tendance à sourire quand Monsieur le Maire souligne cette belle slide du soutien de l'État ou du non soutien de l'État, on vient d'apprendre un nouveau mot qui s'appelle Dilico j'en parlerai un petit peu plus tout à l'heure, qui est une nouvelle ponction, bon j'évite déjà un petit peu les plaisirs à venir des slides un petit peu plus loin donc on va faire dans l'ordre, donc sur les recettes de Fonctionnement, sans surprise la fiscalité alors 74 % peut-être pas pour les 10 millions qui sont là mais nous avons un budget prévisionnel donc de de 10 453 000 € pour ce qui est de la recette de notre fiscalité, pour l'essentiel porté par la taxe foncière et le coefficient correcteur pour la partie taxe d'habitation et puis les petites lignes qui suivent donc c'est une revalorisation forfaitaire que nous avons modélisé de 1,7 % qui suit normalement l'inflation et pour ce qui est du reste nous avons une petite contraction sur la partie taxe d'habitation sur résidence secondaire après que l'État, de mémoire, ait fait une petite erreur de calcul sur l'application des taux sur le patrimoine existant, mais rien de dramatique. Sur la partie autres recettes fiscales donc qui s'agrège effectivement aux 10 millions la slide précédente et qui, à elles-deux, font donc 78 % de nos recettes, donc vous avez l'attribution de compensation de l'agglomération qui sans surprise nous a été annoncée stable par rapport à l'année précédente donc nous avons mis au budget le même chiffre que l'année précédente. Pour les autres recettes fiscales dont les droits de mutation, nous avons un réel à 799 000 € l'année dernière sur 2024 nous proposons d'inscrire 800 000 €, un chiffre qui reste assez modeste par rapport aux exercices précédents par prudence on va rester sur le chiffre réel de 2024 ne sachant pas dans quelle direction va aller le marché immobilier en tout cas celui de la transaction immobilière.

Monsieur le Maire : Si tu me permets juste un instant, tu l'as dit sans le dire, mais en fait les recettes fiscales seront ce qu'elles seront l'année prochaine parce que nous n'augmenterons pas les impôts. C'est tellement une évidence que plus personne n'en parle mais c'est quand même un exploit de plus en plus retentissant d'arriver à maintenir une stabilité fiscale dans le contexte actuel de réduction de nos moyens par l'État de manière quasi systématique, de ponction, qui est du raquette dans le budget local par l'État et donc d'une privation du dynamisme de la taxe d'habitation qui n'existe plus et donc d'une situation qui est de toujours de plus en plus difficile avec des inventions nouvelles, que dont tu parleras tout à l'heure à propos du Dillico, en fait c'est vraiment extrêmement difficile, je crois qu'il va y avoir de grandes difficultés pour pas mal de municipalités de boucler des budgets de manière raisonnable en 2025 et je ne parle même pas de 2026 compte-tenu de la situation actuelle qui fait que l'État est totalement indigent, transférant des compétences sans moyens d'un côté et ponctionnant allégrement les budgets municipaux de l'autre, donc c'est une situation qui n'est pas tenable dans la durée et pas seulement à Carrières-sur-Seine. Elle n'est tenable nulle part et dans les conditions actuelles, ça va provoquer de grandes difficultés. Je rappelle quand même un élément essentiel c'est que en un les collectivités locales ne peuvent pas se permettre ce que fait l'État c'est-à-dire voter des budgets en déficits et emprunter le solde sur les marchés financiers qui finiront par en avoir assez et qui finiront par sanctionner une telle catastrophe budgétaire après 50 ans de déficit et puis la seconde chose c'est que, si les villes arrivent à produire des excédents budgétaires pour du budget de Fonctionnement afin d'alimenter le budget d'Investissement c'est aussi parce que grâce à cela comme son nom l'indique c'est de l'investissement, comme c'est de l'investissement, c'est donc de la commande publique et de la commande publique c'est de la croissance, donc c'est des commandes à des petites et moyennes entreprises de notre territoire qui grâce à ces excédents peuvent répondre aux appels d'offres et peuvent donc vivre en partie grâce à la commande publique. Plus vous asséchez la

capacité d'investissement des collectivités territoriales, plus vous mettez en difficulté le tissu des PME et ETI de notre pays. Je m'arrête là, c'est une évidence mais elle n'a pas encore surgi dans l'esprit de beaucoup et la facture va être salée.

Monsieur Andrade : Alors je rebondis là-dessus, on va passer aux recettes des services qui représentent 13 % de nos recettes qui sont donc les services sur lesquels on fait contribuer nos administrés. Donc sur la partie scolaire quasi au même niveau, sur la partie occupation du domaine public une légère baisse, le Conservatoire de Musique quasi égal + 2 %, la contribution du golf + 5 %, le cimetière anecdotique et autres recettes tout autant anecdotiques, donc pour un total de 2 719 000 € en légère augmentation de 1% par rapport à 2024. Les autres recettes de fonctionnement pour 11 %, donc la dotation globale de fonctionnement, donc la participation de l'État à notre budget, que l'on a modélisé à 1 090 000 € pour 2025 en légère effritement par rapport à 2024 et la CAF à 837 000 € en diminution par rapport à 2024 donc ça je pense que c'est parce qu'il y a un petit frottement par rapport au périmètre des crèches, une moindre contribution de la CAF, oui la CAF comme l'État se désengage je sais, c'est un petit peu le ton de cette slide puisque pour 2013 chiffre mise à jour c'est 62 % de baisse. Pas de commentaire de Monsieur le Maire je poursuis. Donc alors un petit focus sur les charges de personnel donc qui seront modélisées à 11,4 millions par rapport à 11 million en 2024, on voit une augmentation alors nous avons un certain nombre d'augmentation de la masse salariale, je vais regarder la slide suivante qui va être un petit peu plus explicative, qui représente 56 % du poste de dépenses, le réaliser en 2024 était à quasi 11 millions, 10,960 M€ nous le voyons en 11,370 M€, nous avons un petit peu plus d'agents ou en tout cas plus de permanents, nous voyons moins de vacances sur un certain nombre de postes et puis nous avons aussi des augmentations réglementaires et obligatoires, validations de service et cotisations patronales à CNRACL. Alors on vous avait remis quelques éléments statistiques sur les charges de personnel, je ne vais pas m'étendre là-dessus, on a un gros 35 % des troupes qui est à l'éducation et à l'enfance, 27 % dans les services qui s'occupent du cadre de vie, un peu moins de 12 % sur la culture et les sports et 12,80 % sur les services supports, 7 % à la sécurité, un peu moins de 4 % pour le social et le reste à la mission de l'État, santé et développement économique voilà. Les charges à caractère général qui représentent 31 % et qui est vraiment la seule matière sur laquelle on peut quelque peu travailler et néanmoins ce n'est pas facile, vous voyez donc contrat de prestation et donc là ce sont toutes nos DSP pour 1 925 000 € nous avons des augmentations tarifaires qui sont des indexations contractuelles de nos DSP donc on ne peut pas y faire grand-chose, donc là on a une légère augmentation de 4 %, nous avons les fluides surtout eau, électricité, gaz et combustible qui va augmenter de façon significative de 50 %. Je ne sais pas si Arnaud tu veux en dire un mot mais sur la partie fluide, alors moi je pense que tu le dirais mieux que moi, mais on a bénéficié d'un tarif assez avantageux du fait d'une négociation faite 4 ans auparavant. Ce contrat est arrivé à terme et maintenant on se retrouve devant des prix du marché et donc on ne peut pas modéliser autre chose pour l'année qui vient si on applique les taux de marchés actuels, on serait 1,3 M€ et non plus à un peu moins de 900 K€ comme en 2024. Donc il y a une augmentation assez importante le poste global de dépenses de Fonctionnement qui passe à 6,3 M€ en modalisation budgétaire sur 25 par rapport à 5,5 M€ étant en augmentation assez sensible, de 15 % global et c'est beaucoup dû à ce poste-là. Pour le reste, l'entretien, bâtiment et maintenance, on est en baisse de 6 %, ça fait partie des efforts qui ont été consentis par les services et puis par Julien Mouty et Michel Millot notamment sur cette partie-là, qui ne va pas être simple à tenir mais on va tenter de le tenir. Les frais nettoyage -1 %, fourniture -1 % aussi, on n'a pas de gros débord là-dessus, un autre poste qui va progresser fortement et sur lequel on perd 85 000 € c'est la partie assurances et frais juridiques. Alors l'assurance, de mémoire, explique la moitié de l'augmentation de ce poste, il y a un gros problème sur la couverture des collectivités locales par les assureurs aujourd'hui. Beaucoup de collectivités locales n'ont plus d'assureurs ou n'ont pas encore trouvé l'assureur pour 2025, beaucoup de polices ont été dénoncées avec un effet au 31 décembre dernier. On a eu la chance de trouver un assureur norvégien qui a bien voulu couvrir notamment notre flotte automobile, mais ça va nous coûter donc il me semble deux fois l'enveloppe de l'année précédente. Je crois qu'on est passé d'un petit peu moins de 40 000 € à 72 000 € quelque chose comme ça donc un quasi doublement de l'enveloppe d'assurance pour la Ville et les frais juridiques alors là on a une petite augmentation du budget des frais juridiques.

Monsieur le Maire : Je vais juste apporter un élément parce que personne pourra peut-être comprendre pourquoi les frais d'assurance augmentent, c'est parce qu'en fait les dommages aux véhicules ont augmenté, des vols au Centre technique municipal (CTM) qui se sont produits de nuit, notamment un camion qui a été volé malgré que le CTM était complètement fermé. Je vais quand même dire quelque chose qui m'a quand même beaucoup choqué, qui ne dépend pas de la gestion municipale, c'est qu'en fait le camion a été retrouvé à Nanterre, de mémoire, je parle sous votre contrôle Pascale, qui est dernière moi, et on ne nous a pas dit où, ce sont les forces de l'ordre qui l'ont retrouvé et qui on dit qu'il ne voulait pas nous le restituer parce qu'il voulait faire un flagrant délit voilà donc en fait le flagrant délit n'a jamais eu lieu, le camion a disparu et la Ville s'est retrouvée sans camion, en quoi l'assureur a constaté le dommage et ça a participé assez fortement à l'augmentation des tarifs dont Carlos Andrade parlait et au fait que, dans la proposition qui a été faite avant que nous choissions un assureur non résident, était qu'il ne couvrirait plus le vol automobile et une assurance pour les véhicules de la Ville qui

ne couvrirait plus le vol c'était quand même une assurance qui était particulièrement dommageable tout en étant nettement plus cher qu'auparavant, c'est la raison pour laquelle nous avons opté enfin ce n'est pas qu'on a opté, c'est qu'on a beaucoup travaillé, beaucoup cherché des fois, grâce en soit rendu à Carlos Andrade parce que c'est lui qui a trouvé l'assureur norvégien et sinon on n'en avait pas du tout et je connais un certain nombre de maires dans les Yvelines qui n'ont plus d'assurance pour tout ou partie de leur patrimoine, ce qui pose un problème extrêmement sérieux. C'est que si jamais un sinistre se produit et bien c'est la collectivité qui s'assure elle-même, c'est elle qui paye, pour vous dire que ça peut être particulièrement grave non seulement sur le patrimoine véhicule mais encore plus sur le patrimoine immobilier puisque je vous rappelle qu'une partie des raisons pour lesquelles il n'y a plus d'assureur c'est parce qu'il y a 2 ans, il y a eu des émeutes dans notre pays et que bien évidemment quelques personnes bien intentionnées s'en sont pris aux bâtiments communaux et qu'à l'arrivée, après les sinistres nombreux qui ont émaillé notre pays, et bien les assureurs ont refusé pour certains d'entre eux de continuer à assurer les collectivités territoriales d'où l'augmentation d'une partie de ce poste et l'autre partie, je dois être transparent avec tout le monde, on a des litiges à ne plus savoir qu'en faire avec un citoyen catovien qui a comme ambition d'empêcher la circulation de certains types de gabarit de véhicules sur l'Île Fleurie qui permet d'accéder au golf et ainsi à un certain nombre d'opérateurs publics d'accéder également à l'île pour y procéder un certain nombre de travaux d'entretien nécessaires ni plus ni moins qu'au réseau ferré ou à d'autres choses de cette nature au gaz et autres et cette personne est un frénétique de l'action judiciaire et après avoir

multiplié les procédures de manière totalement tout transfert vis-à-vis de la ville de Chatou sur le sujet de cette voirie qui doit être fermée et qui dont l'arrêté est demandé, accordé puis refusé puis réaccordé etc... par la ville qui est systématiquement attaquée sur le sujet, nous sommes obligés de nous porter également dans cette action, faute de quoi la ville de Carrières-sur-Seine serait même pas en attitude de sauvegarde de son propre golf, pour lequel je rappelle, que nous sommes propriétaires du foncier avec un bail emphytéotique dont le loyer est d'une centaine de milliers d'euros par an au bénéfice de la Ville donc ce serait quand même un peu dommage d'une part de mettre en péril des emplois d'autre part de mettre en péril les revenus financiers de la Commune et pour finir que ça occasionne la faillite du golf, par ricochet, que l'on pratique le golf ou pas, ce n'est pas mon cas en plus, on est tranquille avec ce sujet-là, il n'y a pas de conflit d'intérêt du tout, mais un respect pour des gens qui à la fois font vivre une activité avec des salariés, procure un service privé certes payant mais de qualité, participant à l'attractivité de notre ville et aussi entretiennent indirectement des hectares de terrain qui seraient à notre charge collective s'ils n'étaient pas occupés par le golf de l'Île fleurie, donc tout ça pour vous expliquer un tout petit peu ce qu'il en est de cette situation d'augmentation d'assurance et juridique parce que c'est important. Il y a 70 % d'augmentation mais il y a une raison derrière tout ça et qui nous ne incombe aucunement et qui n'est pas liée à notre mauvaise gestion mais qui est liée à des phénomènes que je viens de vous expliquer quant aux fluides Carlos Andrade en a parlé, je voudrais juste revenir sur ce qui s'est passé juste avant, vous expliquez que sur les choses qui nous sont imposées il y a également ce que l'État a mis en œuvre c'est-à-dire la mise à niveau de la caisse de retraite des agents du secteur public donc ça veut dire qu'en fait la CNRACL va augmenter ses cotisations chaque année et donc pendant 3 ans y compris cette année, on va avoir une augmentation totalement subie de la masse salariale parce que les cotisations patronales vont augmenter. Loin moi l'idée de commenter le bienfondé de l'opération parce que ce n'est pas le sujet de ce soir, mais juste pour vous démontrer à nouveau qu'un certain nombre de décisions qui ne nous appartiennent absolument pas ont un impact immédiat sur le budget communal et que systématiquement quand ça vient de l'État c'est dans le même sens, c'est-à-dire qu'en fait c'est des recettes en moins et des dépenses en plus qui sont imposées et je reviendrai tout à l'heure sur le sujet qui nous occupera au moment du Dilico parce qu'en fait il n'y a pas que ça, on a la Loi SRU aussi qui est augmentée enfin je te laisse poursuivre mais ça l'addition est extrêmement lourde.

Monsieur Andrade : Oui la Loi SRU ce ça sera un peu plus loin, donc pour terminer sur les charges à caractère général donc on va passer rapidement puisque pour le reste il y a des postes plutôt en légère diminution voire en forte diminution par contre on a un poste autres dépenses à + 63 % et ces autres dépenses pour vous donner un petit peu plus de détails concernent des charges qu'on n'a pas souhaitées comprimer de façon importante c'est donc des sorties scolaires, centre de loisirs, des formations payantes pour les agents, de l'alimentation, des frais d'impression, bus scolaire etc... Je vais passer aux autres dépenses 5 % donc le SDIS en légère augmentation rien de très affolant, sur les subventions aux associations et au CCAS qui sont en baisse, alors qui peuvent apparaître comme étant en baisse de façon assez sensible, néanmoins sur les subventions aux associations nous avons plutôt un budget qui est en légère augmentation c'est un petit peu en trompe l'œil, il y a l'Amicale du personnel qui faisait partie des allocations aux associations qui étaient dans le budget l'année dernière qui en est sortie puisqu'il n'y a plus d'Amicale du personnel c'est maintenant géré directement par un système de cotisations au CNAS.

Monsieur le Maire : Juste une petite chose pour les profanes et pour tout le monde, le SDIS c'est Syndicat départemental d'incendie et secours, les pompiers pour faire pour simple.

Monsieur Andrade : Voilà pour ces autres dépenses en légère diminution de 6 %. Pour les autres dépenses alors c'est là où on se marre pour le FPIC on a donc modélisé 410 000 € de dépenses puisqu'on les attend en augmentation de 4 %, pour rappel, ce fond de péréquation intercommunale donc on ponctionne aux villes dites riches pour reverser aux villes dites moins riches, on va dire ça comme ça. Pour la loi SRU, on attend une augmentation de la pénalité de 15 % qui devrait donc passer à 140 000 € je crois que ça a déjà été plus ou moins annoncé, donc n'aura pas de surprise non plus là-dessus et donc on a une nouvelle ligne dans ce tableau qui s'appelle le Dilico, un nouveau prélèvement. Donc le Dilico pour Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, ce prélèvement a pour but de faire partie participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques nationales, c'est intéressant donc pour 53 000 € de façon prospective pour l'année qui vient.

Monsieur le Maire : Alors si tu me permets sur la Loi SRU, je voudrais quand même éclairer un peu tout le monde, la Ville, faute de production suffisante de logements sociaux en tendance puisque nous avons quand même déjà 21,5 % de logement sociaux à Carrières-sur-Seine, a été sanctionnée par l'État, qui l'a carencée, c'est considérant que la production n'était donc pas suffisante, la carence a comme désagrément deux impacts : une augmentation de la pénalité, la pénalité étant calculée par multiplication du nombre de logements manquants pour atteindre les seuils des 25%, donc le multiple a changé pour faire augmenter, ce n'est pas le nombre de logements qui a baissé mais c'est la pénalité qui augmente et nous avons perdu le droit de préemption urbain. C'est-à-dire qu'en fait toutes les opérations de cessions de biens immobiliers partent chez le Préfet et charge à lui d'être capable de pouvoir éventuellement se montrer bien plus efficace que la Ville pour créer du logement social avec les capacités qu'il a de pouvoir se substituer à la Commune. Alors ce n'est pas du tout une nouvelle récente, je vous rassure, vous avez l'air très étonné mais pas du tout, ça fait déjà 15 mois, une bonne année, et comme nous sommes des gens diligents malgré la brutalité de cette mesure et sans caractère totalement scandaleux nous avons joué le jeu c'est-à-dire que nous avons présenté à la Préfecture et donc à ceux qui nous sanctionnent la faculté, quand le cas échéant la possibilité se présentait, Michel Millot et la Directrice du service Urbanisme sont allés présenter nombre de dossiers au services préfectoraux pour leur dire voilà là on pourrait faire du logement social lors de cette cession il y a une possibilité même si on en fait que quelques-uns, ça sera toujours ça de fait, quelques-uns ici quelques-uns là, ça permet de pouvoir faire baisser l'addition et démontrer notre bonne volonté et je rassure tout le monde il ne s'agissait pas de construire des immeubles à la place de maison il s'agissait sur des blocs particuliers où il y avait une possibilité un peu de densifier, sur de l'habitat multiple à certains endroits, de pouvoir les transformer et faire en sorte que ça devienne du logement social. Et bien figurez-vous que l'État n'est pas capable de le faire donc en fait dans la pratique aujourd'hui la ville de Carrières-sur-Seine est carencée en logement social, l'État qui a la main sur le fait de pouvoir remédier au sujet est incapable au sens étymologique du terme d'y remédier et augmente le pourcentage des amendes en valeur relative et en valeur absolue et voilà. La situation est totalement immuable et le cas de Carrières n'est absolument pas un cas particulier, il est répandu ailleurs dans les environs et malgré notre bonne volonté l'amende ne baissera pas parce qu'en fait ils ne sont pas foutus de reconnaître qu'ils se plantent complètement, en fait la situation est impossible à changer, pourquoi ça ne fonctionne pas, parce qu'en fait le prix d'acquisition du foncier plus la transformation en logement social fait qu'aucun opérateur n'est candidat pour y aller et nous-mêmes notre Directrice générale des services peut en témoigner derrière moi, nous avons sollicité un certain nombre de bailleurs sociaux très au-delà de ceux qui interviennent à Carrières-sur-Seine pour essayer de trouver des solutions mais personne ne répond. Ils n'en veulent absolument, pas tout ce qu'on propose c'est niet, la réponse est rapide et négative. Pire que cela nous avons des sujets qui sont éventuellement conventionnés qui pourraient éventuellement être remis en cause par les bailleurs sociaux eux-mêmes qui sont en train de reculer partout en fait la situation est telle que le blocage est aujourd'hui bien présent c'est-à-dire que le coût du foncier, sa transformation en logement social, rend les opérations inintéressantes et beaucoup trop dangereuses et périlleuses pour les bailleurs sociaux donc ils n'y vont pas, ils n'y vont plus, ils renoncent même à certaines opérations qui sont déjà conclues et malgré tout l'État en bon mafieux qu'il est, vient prélever sa dîme et son pizzo dans la poche des contribuables alors qu'en fait il est infoutu de participer d'une quelconque manière à la remédiation du problème parce qu'il n'est pas capable de prendre en compte des situations qui sont totalement différentes selon les communes et selon la capacité qu'il y a compte-tenu du prix du foncier un endroit donné de faire en sorte que la situation ne change, donc en fait on est condamné à payer, on est condamné à payer sans pouvoir, à un moment donné, faire en sorte que les choses changent, bah ça c'est du racket scandaleux parce qu'en fait on ne peut pas, on n'y arrive pas et on n'est pas les seuls, donc je vous promets bien que nous avons essayé et puis je profite du fait que ce soit une séance publique parce que je ne permettrai pas de travestir les propos et l'action de nos services, notre Directrice générale, la directrice de l'Urbanisme, tous ces gens-là ont fait un travail important pour pouvoir aller chercher des bailleurs sociaux. Le résultat est univoque c'est toujours le même, c'est niet, ils ne veulent pas intervenir, ils n'ont pas les moyens, ce n'est absolument pas rentable donc ils ne viennent pas donc en fait la capacité que nous avons à aller dans un sens qui irait contenter l'État est impossible et donc on paye voilà. Et ça s'ajoute au reste donc en fait c'est inexorable, non seulement on

paye mais on paye encore plus parce qu'en fait il y a une forme d'absence de bonne volonté qui est sanctionnée, on vient apporter la charge de la preuve inverse en disant « écoutez puisque vous nous avez carencé ben maintenant, montrez-nous ce que vous savez faire », non seulement ils ne foutent rien, on leur apporte quand même des solutions pour pouvoir faire et ils ne font toujours rien et vous payez toujours plus voilà, voilà ce que c'est que l'État aujourd'hui dans Les Yvelines et notamment Carrières-sur-Seine dans le sujet de la loi SRU et bien évidemment nos parlementaires n'ont strictement rien foutu sur le sujet pour nous sortir de là.

Madame Miel : On peut demander au Préfet de réétudier la situation et de récupérer ce droit de préemption pour la commune ? Est-ce qu'il y a des réétudes régulières je ne sais pas.

Monsieur le Maire : On peut le récupérer si on se remet dans la trajectoire qui nous est assignée mais comment on n'arrive pas. Alors si tout d'un coup vous sortez un programme où vous faites que du logement social à un moment donné puis et que ça fait ça fait sauter le curseur, oui. Encore faut-il en être capable. Je vous rappelle une chose très simple d'abord la Ville n'a pas de foncier, les seuls endroits où on avait imaginé du logement dans le futur c'est soit dans le cadre de la ZAC soit dans le cas du remembrement de l'opération à tiroir avec les terrains de sport en bord de Seine et puis la requalification et l'organisation de tout l'ensemble qui est ici où nous nous trouvons, mais comme on en est à 15 ans de procédure judiciaire avec un marathon monumental qui n'arrête pas de durer et bien les choses n'avancent pas. Et encore une fois si la justice est longue ce n'est pas de la faute de la Commune, ni ses élus, ni la vôtre ni la mienne, si les gens peuvent continuer à faire des procès jusqu'à la nuit des temps, ça coûte déjà de l'argent pour pouvoir se défendre et obtenir satisfaction et puis ce n'est pas parce qu'on était obsessionnel pourquoi on s'est attardé pour des sujets comment dire de développement d'équipements sportifs sur les bords de Seine, c'est parce que c'est là où le foncier est le moins cher quand vous avez construit deux terrains de football, vous n'allez pas les faire en terrain constructible sinon il faut avoir des sponsors très particuliers.

Monsieur Andrade : Je pense qu'on a tout dit sur cette slide, la slide suivante on va se passer de commentaires puisque c'est l'accumulation du manque à gagner depuis 2013 sur la DGF et autres ponctions.

Monsieur le Maire : C'est quand même très important pour que tout le monde comprenne bien, en fait entre la DGF, le FPIC et le reste c'est environ 2,5 millions qui manque par an. En fait l'inflation elle est partout sauf dans le budget de la Ville. C'est-à-dire qu'on fait avec de moins en moins de moyens, en fait on a une gestion hyper stricte, en terme de dépenses salariales c'est pareil, c'est au couteau comme disait tout à l'heure Carlos Andrade, en fait on est au max de ce qu'on peut faire en terme d'économie donc je ne vois pas très bien comment est-ce qu'on pourra faire plus et en plus de ça, il y a des primes à la mauvaise gestion parce que les toutes mises en œuvre de fonds de péréquation et d'un certain nombre de choses sont généralement d'autant plus fort que vous êtes bien géré. Ah bien sûr, les mauvais ne sont jamais sanctionnés et les bons on pique de l'argent dedans les 400 000 € de FPIC chaque année c'est tonneau des Danaïdes, en fait on ne sait pas où ça va, c'est invraisemblable si vous additionnez les prélèvements les uns aux autres, en fait c'est votre argent qui est volé par l'État chaque année et on ne sait pas où ça va et en plus de ça c'est supposé aller à des populations soi-disant plus pauvres mais nous avons des gens qui sont désargentés qui sont des familles modestes à Carrières-sur-Seine à qui on pourrait en l'occurrence comment dire consacré une partie de cet argent chaque année, pour le bien-être de leur quartier. Ce n'est jamais arrivé le dispositif de l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine) qui a fait pleuvoir de l'argent dans certaines communes des Yvelines et bien notamment dans les endroits où il y avait des quartiers prioritaires de politique de la ville comme Carrières-sur-Seine, on en n'a jamais eu non plus. Donc en fait les oubliés de l'affaire ça a été nous et depuis longtemps et pour répondre à votre question Madame, sur tous les sujets on a essayé de se battre pour obtenir une inversion du sens de l'histoire et bien ça n'a pas fonctionné voilà. Je ne peux pas vous en dire plus, c'est comme ça, et tout toute manière on arrive au bout de l'histoire bien falloir que l'État se mette à un régime sec dans très peu de temps sinon ça sera la troïka qui s'en occupera. La troïka ce sont ceux qui sont intervenus en Grèce et au Portugal il n'y a pas très longtemps.

Monsieur Andrade : Ça a marché pour certains on va passer à la partie Fonctionnement et donc c'est ce qu'on vous a marqué donc dans le rapport qui vous a été rendu, l'épargne nette au budget est de plus 225 000 € pour 2025 c'est donc le résultat de l'exercice budgétaire dessiné par les services et donc validés par les élus comparativement à plus 355 000 € en 2024. Ça reste un exercice budgétaire, c'est loin d'être une évaluation même proche de ce qui va être réalisé en 2025, comme ça n'a pas été le cas en 2024, il est évidemment il y a beaucoup de dépenses qui ne sont pas faites, on a souvent un petit décalage sur la partie charge de personnel pour évoquer que ce poste-là, on prévoit des recrutements et puis finalement les recrutements ne sont pas faits en début d'année, ils sont fait avec plusieurs mois de décalage, évidemment donc on a des décalages de dépenses et donc on a des marges bénéficiaires qui sont bien au-delà de ce qui est budgété en début d'année. Donc 2024 pour rappel on avait budgété 355 000 € d'excédents et on a quand même fait 3 millions donc c'est pour vous donner un petit peu le curseur de ce qui pourrait se passer en 2025 si tout va bien. Voilà pour la partie Fonctionnement. Sur la partie Investissement alors c'est un petit peu plus simple donc je vous présente les principaux postes du budget d'Investissement et donc sur les recettes d'Investissement nous avons des restes à réaliser de

subvention à recevoir sur notamment la partie lots A et E avec l'Espace de vie sociale, la ludothèque et la crèche pour 879 000 € de la part de la Région et 535 K€ par la CAF pour ces mêmes équipements. De la même façon, il y a des travaux effectués d'office qui ont été réalisés sur le péril Bresnu qui a fait l'objet d'une inscription hypothécaire pour la récupération de la prise en charge par la Municipalité des travaux sur le domaine privé. Donc nous avons resté à réaliser de recettes de 1,7 millions €. Sur la partie recette d'Investissement plus classique, nous avons un budget de 3,151 M€ alors évidemment pris dans ce sens-là ça paraît être une forte baisse par rapport à 2024 mais c'est aussi le pendant d'un moindre budget de dépenses d'Investissement et donc un moindre appel à la subvention, on est dans un temps où les subventions, ce sont des choses qui ne nous ont pas encore été confirmées pour un certain nombre de projets d'Investissement. Il y a des projets d'Investissement à l'inverse en dépense qui ne seront réalisés que si nous avons une subvention confirmée en face donc l'exercice budgétaire sur la partie Investissement est à prendre avec des pincettes. Il a été largement rabaissé par rapport au ROB et là encore je remercie mes collègues, ça n'a pas été simple, on essaie d'aller à l'essentiel sachant que sur les vrais Investissements qui sont finalement on a un socle de dépenses d'Investissement qui est pas tellement compressible, qui malheureusement revêt une certaine forme de récurrence qui est placée en Investissement mais que vous pourriez assimiler à un train de vie de la Municipalité, c'est reboucher un trou sur la voirie, c'est réparer un bâtiment ou une école où vous avez des fuites X ou Y, un peu n'importe quoi, ça représente une certaine récurrence d'une enveloppe de 3 à 4 millions par an et c'est difficilement un excédent que vous générez sur la partie Fonctionnement, donc quelque part ce n'est pas que je vais verser dans l'austérité sur la partie Fonctionnement mais elle est nécessaire si on veut pouvoir continuer eu de d'observer le même train de vie tout bêtement. 3,100 M€ donc sur la partie recette essentiellement de la couverture du déficit des restes à réaliser pour 1,167 M€, le FCTVA qui est le retour de TVA sur les Investissements donc un peu plus d'un million d'euros, les subventions qui ont déjà été confirmées par la Région ou autre ou par l'agglomération 567000 €, la taxe d'aménagement pour 311 000 €, les amendes anecdotiques et autres zéro quasiment donc pour 3,151 M€.

Monsieur le Maire : Au passage j'ajoute que nous avons reçu un courrier du département cette semaine confirmant le gel complet des aides donc ça sera rien. On n'a jamais eu beaucoup, c'est-à-dire pas grand-chose en général contrairement à d'autres. Ça aussi c'est des choses qu'il faudra un jour expliquer et mais par contre là pour la suite là c'est carrément rien. Alors pour le coup maintenant on comprend pourquoi parce qu'en fait il y a comme les droits de mutation à titre onéreux sont une grande partie des recettes des départements en France en général et comme le marché d'immobilier s'est effondré en volume et que pour le moment il n'y a pas de reprise qui se dessine, on reste en basses eaux donc les moyens départementaux sont eux extrêmement restreints voire quasi nuls en aide aux collectivités enfin en tout cas pour nous.

Monsieur Andrade : Alors donc sur la partie recette d'Investissement, si on cumule le reste à réaliser et les recettes on est à un petit peu plus de 4,9 millions € sur la partie recettes au global et sur la partie dépenses d'Investissement, vous avez donc les restes à réaliser de la même façon que pour les recettes, vous avez les dépenses qui ont été votées en 2024 et qui n'ont pas été terminées en 2024 qui seront donc étalées encore sur 2025 notamment l'acquisition de la BI 57 pour la partie Sports en rive de Seine plus frais d'éviction, c'est « hypothétiquement sur 2025 », je mets des guillemets parce que ça pourrait largement déborder au-delà vu l'allure à laquelle va l'appareil judiciaire dans notre pays et malheureusement on est encore sur un sujet où le propriétaire a remis une pièce, c'est un des exemples d'ailleurs qui étaye la nécessité d'avoir le budget juridique qui n'est pas spécialement voulu de notre part mais que l'on subit quelque peu et donc là 1,2 million est inscrit au budget qu'il doit être inscrit au budget pour 2025 mais il est fort probable que ça ne soit pas décaissé réellement en 2025. 412 000 € d'études pour le gymnase de l'Ardente, les Pierrots et la médiathèque donc c'était engagé mais pas encore réalisé à la date du 31 décembre, les travaux du poste de police municipale qui ont été réalisés depuis, les études des travaux du parc paysager idem. Vous avez donc une liste, études et travaux pour les îlots de fraîcheur qui ont largement été réalisés depuis, les travaux de voirie pour 188 000 €, informatique, équipements sportifs, tout ça sont des lignes du budget 2024 qui restent à réaliser en Investissement donc encore sur l'exercice en tout cas temporellement parlant en 2025. Sur les principaux projets et donc c'est là la partie la plus importante sur ce que l'on vous présente aujourd'hui au budget, les principales dépenses d'Investissement pour 2025 pour près de 7 millions d'euros, vous avez une enveloppe de 2,6 M€ dans la continuité du projet Ardente et médiathèque pour 2025, pour l'aménagement et les travaux de l'opération Ardente, le parc paysager donc qui devrait normalement être terminé là en ce qui le concerne sur l'exercice 2025, donc vous avez une dépense certaine d'1,420 M€ d'investissement, la vidéoprotection 440 000 €, là ça fait partie de ces projets qui seront subordonnés à obtention de subvention donc nous l'inscrivons comme étant une dépense que nous souhaitons faire pour 2025 maintenant, si nous n'avons aucune subvention, sur cette phase 4 du déploiement de la vidéoprotection, il est probable que nous abandonnions cet investissement ou que nous le décalions du moins à un exercice ultérieur.

Monsieur le Maire : Et pour mémoire, c'est une dépense en toute honnêteté et transparence que nous avons déjà inscrit au budget précédent qui ont été reportées pour la bonne et simple raison que les

subventions n'ont pas été obtenues, en l'occurrence ce dispositif de la part de l'État, qui en tout cas pour les épisodes précédents il y a quelques années, qui avait été soutenu par des dispositifs étatiques ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Donc en fait, quand on fait le bilan de ces différentes opérations, il y a quelques petits dispositifs étatiques pour avoir un tout petit peu de subvention et sans la Région il n'y a personne. Et heureusement que la Région

est à nos côtés pour nous soutenir sur différents projets comme on l'a vu pour la déminéralisation et pour d'autres opérations qui sont assez intéressantes et pour les grosses opérations de la Commune fa de quoi sans la Région on serait bien incapable de pouvoir arriver à déployer des équipements publics de qualité à Carrières-sur-Seine et d'investir modestement mais correctement chaque année. Donc en fait c'est un budget d'une très grande prudence que nous vous présentons aujourd'hui parce qu'en fait la situation nationale et supra communale est suffisamment inquiétante pour que nous soyons dans l'obligation et la nécessité de présenter un budget très prudent et très réaliste par rapport au moyens que nous pourrions déployer.

Monsieur Andrade : Effectivement alors je passe sur les lignes suivantes assez rapidement puisque vous l'aurez compris, vu les chiffres les deux principaux projets sont l'Ardente et le parc paysager, le reste assez réduit, nous avons une enveloppe pour les travaux des bâtiments scolaires pour 335 000 €, 300 000 € pour la voirie et ce ne sont pas des très gros budgets, je pense que ce n'est pas mes deux collègues à ma droite qui diront le contraire, pareil pour l'informatique, la rue de la Pâture pour 165 000 €, les bâtiments et les travaux imprévus pour 150 000 €, un certain nombre, je ne vais pas vous faire tout le listing parce que ça reste des enveloppes assez réduites et que l'on a réduit fortement lors de l'arbitrage de ce budget de dépenses d'Investissement donc pour un total de 6 990 000 €, aux 2/3, avec quasiment 60 %, portés par les deux premières lignes.

Monsieur le Maire : À titre complémentaire juste une petite chose à savoir que dans les deux années qui viennent, il y a également une grosse dépense qui est réalisée, la plus grosse dépense qui est réalisée dans notre commune, par la Région qui est la rénovation et l'agrandissement du lycée qui participe au cadre de vie notre ville et qui va devenir un lycée nettement plus important qu'il ne l'était jusqu'à présent et qui va pouvoir atteindre probablement la capacité d'accueil de 1 900 à 2 000 lycéens une fois qu'il aura été terminé, agrandi, doté d'un auditorium et ça sera vraiment un rayon de soleil ardent dans notre commune.

Monsieur Andrade : Alors je crois que sur les slides suivantes vous avez justement l'illustration des 2 principaux projets d'Investissement de l'année 2025 donc le gymnase de l'Ardente et médiathèque, avec pour rappel un investissement sur l'année 2,650 M€ et donc le parc paysager de conception écologique avec 1,4 M€ engagé sur l'exercice 2025. Un petit point sur la dette, donc nous sommes toujours sur un rythme de remboursement d'un tout petit peu plus d'un million d'euros par an, nous avons un capital restant dû de 13,5 M€ avec un taux moyen à 2,73% et une durée de vie résiduelle d'un petit peu moins de 22 ans, rien de particulier sur ce budget-là puisqu'il n'y a pas d'incrémentation de nouvelles lignes d'endettement. Voilà pour la partie Investissement du budget de la Ville. Je n'ai pas l'équilibre qui vous ai présenté donc normalement il y a un déficit sur la partie Investissement sur 2025, en tout cas j'ai 12 millions d'Investissement et un petit peu moins de 5 millions de recettes donc on doit avoir... Ah pardon j'ai compté les restes à réaliser donc vous avez un peu vous avez 7 millions et puis vous avez de l'autre côté un peu moins de 5 millions et donc c'est une écriture d'équilibre de 2 millions d'euros qui vous est proposée sur l'Investissement pour 2025. S'il y a pas de question là-dessus je ne sais pas si vous avez des questions sur cette partie budget Ville maintenant ou si on les voit toutes à la fin, sinon je passe à l'assainissement et puis on voit tout à la fin ? Ok alors le budget annexe d'assainissement Fonctionnement et Investissement ? ça va être assez rapide, comme vous pouvez le voir tout est à zéro pour 2024, sur 2025 les prestations et services du budget assainissement retracent les flux croisés entre l'agglomération et la commune qui gère la compétence pour rappel, et donc pour son compte, et dans le cadre de la convention signée en 2019, donc on retrace les dépenses et les remboursements, les recettes étant directement perçues par l'agglomération et donc c'est un budget qui est fatalement à l'équilibre aussi bien en Investissement qu'en Fonctionnement pour on va dire des budgets qui frôlent des 500 K€. Pas de commentaires particuliers là-dessus parce qu'il n'y a pas grand-chose à en dire, ça devrait d'ailleurs disparaître l'année prochaine si je ne me trompe pas. Merci de votre attention. Y-a-t-il des questions ?

Monsieur Fiault : Je n'aurais pas de question parce qu'effectivement ça a été très complet, je dois dire aussi que c'est peut-être mis en avant mais dans la partie écrite de la délibération, il y a aussi une explication sous forme littéraire aussi bien pour 2024 que du budget qui est intéressante pour tous ceux qui voudraient des détails poste par poste donc n'hésitez pas à la lire. Donc du coup on peut se concentrer sur quelques grandes lignes donc sur la présentation ça merci d'avoir mis effectivement le camembert sur les différents services, enfin la charge de personnel et du coup pour quelle fonction cette dépense est affectée, c'est vrai que ça sera encore plus intéressant d'avoir l'évolution au fil des années parce que, pour présenter votre politique, même si je sais bien que la part est plus ou moins constante entre les différents services, mais c'est vrai qu'en terme de présentation de la politique ça serait important de montrer l'évolution ou la non évolution, c'est aussi une information intéressante.

Monsieur Andrade : De mémoire là-dessus enfin une petite incise, il n'y a pas de politique particulière sur les troupes par service. Je pense que l'évolution est plus subie que vraiment monitorée enfin si tant qu'il y en est une, il peut y en avoir une notamment sur la partie police municipale puisqu'il y a eu quelques départs et donc une certaine latence pour les remplacements, alors je n'ai plus en tête quand est-ce qu'est tombé le 3112 par rapport à ça mais ce qu'on peut avoir entre deux photos c'est plutôt des modifications enfin des choses subies plus que monitorées.

Monsieur le Maire : La seule chose qui ait été décidée et volontairement mise en œuvre par la Ville c'est la mise en délégation de service public des crèches qui a fait mécaniquement baisser le nombre de personnes qui travaillaient pour le compte de la Ville mais en même temps de l'autre côté il y a une charge qui apparaissait au niveau des délégataires donc c'est un peu les vases communicants et la raison c'était que de toute manière on était incapable d'arriver à faire face à une situation qui était celle de la gestion des crèches avec une difficulté croissante de recrutement et qui est aujourd'hui communément partagée aussi par les entreprises elles-mêmes mais dans des proportions moindres même si ce personnel est difficile à trouver.

Monsieur Fiault : Merci effectivement c'était une remarque effectivement la courbe qui est présentée sur une douzaine d'années qui est assez plate, des charges de personnel l'est grâce à ce passage en délégation et comme on en a plus à passer en délégation.

Monsieur le Maire : Pas seulement parce qu'on en avait déjà avant.

Monsieur Fiault : Au niveau de l'équipement, alors c'est en fait la relation entre le budget 2024 qui était à 15,5 millions il me semble, quand on additionne ce qui a été indiqué comme réalisé à 10,3 millions et ce qui reste à réaliser, on n'arrive pas au 15,5 millions donc on a eu cette rapide discussion en commission c'est que le fait qu'il y ait de la dépense qui est, entre guillemets, disparue, c'était en partie parce que les choses ont coûté moins cher que prévu par contre c'est vrai qu'on aimerait à chaque fois que cet écart entre le budget et la somme réalisée et reste à réaliser soit mieux expliquée pour savoir s'il y a des opérations qui ont été annulées et pour quelle raison. Donc l'explication donnée c'était essentiellement une baisse du coût de ce qui est entre ce qui avait été prévu et réalisé mais ce serait quand même intéressant de mieux expliciter cet écart.

Monsieur Andrade : Alors je ne crois pas qu'on ait eu le temps de faire l'exercice dans le détail mais en tout cas il y a quand même un élément qui est important dans la construction du budget d'Investissement, en tout cas dans la partie dépenses d'Investissement, ce que je présentais comme étant une dépense pas forcément choisie au 1^{er} janvier mais un petit peu subie, c'est-à-dire vous avez des enveloppes qui sont données pour la réfection de voirie ou pour l'entretien des bâtiments que vous ne connaissez pas forcément d'avance donc il y a quand même des enveloppes d'imprévus, il y a des enveloppes de dépenses d'investissement que vous devez tenter de dimensionner pour faire face à un exercice peut-être pas le pire mais en tout cas où vous risquez d'avoir affaire à on a connu hein sur certains bâtiments scolaires des inondations ou de la plomberie qui pète ou des problèmes d'électricité dans tel ou tel autre bâtiment et donc la prudence commande de prévoir des enveloppes d'Investissement que peut-être vous n'allez pas consommer et qui ne feront pas l'objet de reste à réaliser de fait puisque ce sont des enveloppes qui sont prévues pour de l'imprévu et si imprévu il n'y a pas et bien ces enveloppes ne sont pas consommées. Donc j'entends la demande de suivi on va dire des écarts et peut-être des enveloppes non consommées c'est un exercice qu'on inscrira pour l'année prochaine parce que ça peut effectivement être intéressant de voir où est-ce qu'il y a eu un trop plein de prévision en tout cas de dépenses d'Investissement, alors par contre vu le budget d'Investissement de cette année je pense qu'on n'aura pas beaucoup d'écarts malheureusement ou alors ça va être beaucoup plus tenu puisque l'essentiel des dépenses d'Investissement qui sont prévues-là portent sur les deux premières lignes qui sont à peu près certaines et en tout cas si elles ne sont pas consommées, elles seront en reste à réaliser, tout le reste sont des petites lignes il y a quand même un certain nombre de petites lignes qui sont déjà connues et que, de toute façon, nous allons consommer, si il reste des dépenses qui ne sont pas reportées en reste à réaliser je pense que ça va être malheureusement un petit peu plus réduit mais voilà ça il y a un début d'explication par rapport à ça. Après on fera l'exercice quand même pour voir si effectivement il y a des surprises particulières mais bon on a quand même ce morceau d'investissement que l'on ne maîtrise pas d'avance mais qu'il faut quand même prévoir parce que si vous ne l'avez pas et que vous avez un trou en plein milieu de la route ou un toit d'une école qui s'effondre il faut quand même avoir une enveloppe budgétaire à cet effet. Je vous rappelle que c'est ça reste une obligation légale de prévoir ces lignes budgétaires pour pouvoir ensuite les engager donc on est obligé de jouer aussi un petit peu avec les règles et ne pas être si vous me passez l'expression « à poil » à l'arrivée en cas de problème.

Monsieur Fiault : Merci, j'ai un dernier commentaire sur le plus gros poste d'Investissement qui est l'Ardente donc sur le fond c'est vrai qu'on n'a pas eu, contrairement au parc paysager qui a fait l'objet d'une délibération spécifique, on n'a pas débattu du projet spécifiquement, il fait relativement l'unanimité, les 2 bémols que je relève régulièrement qui sont le confort thermique d'été et ce qui concerne la place accordée à la voiture bon ce sont des bémols sur ce projet-là.

Monsieur le Maire : Excusez-moi la voiture, c'est le parking souterrain c'est ça ? et le premier point le confort thermique d'été, ah, d'ailleurs en fait je résume volontiers comme étant le projet de l'Ardente

mais c'est trois projets en fait, c'est un 3 en 1, je vous rappelle que c'est le gymnase, son extension et sa rénovation, les accueils des loisirs réunis en un seul domaine et au-dessus la médiathèque, donc en fait il y a peut-être un début d'abus de langage et de commodité, mais en fait à l'arrivée on sort avec trois équipements publics différents et complémentaire.

Monsieur Fiault : Dans la manière dont c'est présenté dans le budget donc il y a 2,6 millions € donc c'est vrai que finalement c'est 2,6 M€ c'est une provision, donc en fait au niveau donc évidemment c'est sincère au niveau de comptable, par contre c'est 2,6 M€ vous les avez déjà évoqués ça représente a priori pas ce qui sera dépensé en 2025 parce que l'avancement j'imagine ne le permettra pas, ça ne représente pas non plus le coût total donc c'est vrai que c'est une ligne qui a une valeur budgétaire mais qui ne rend pas vraiment compte du projet. Je sais que j'avais demandé à ce que ce projet, vu son ampleur, soit passé en autorisation de programme vous avez expliqué que pour des raisons pratiques c'est un dispositif qui nait pas la bonne souplesse euh

maintenant on voit que au niveau du suivi, bah ce qui manque-là c'est ce qu'on aurait eu dans une autorisation de programme c'est-à-dire un coût à terminaison, un avancement etc... Je ne parle pas de délais parce que je sais que c'est dépendant des subventions et cetera mais voilà cette ligne de 2,6 M€ sur l'Ardente c'est voilà c'est un chiffre budgétaire mais qui ne rend pas compte de l'avancement et du projet lui-même.

Monsieur Andrade : Oui mais ce qui n'aura pas été consommé des 2,6 M€ vous pouvez être certain que ça sera en reste à réaliser de toute façon, ce n'est pas une c'est pas une enveloppe qui va disparaître, le projet est lancé.

Monsieur le Maire : Ce qui va manquer, ce qui peut manquer le plus ce sont les moyens financiers ce n'est pas la manière dont on va présenter le projet d'une manière ou d'une autre qui change ni la finalité de l'opération et encore moins son financement, parce qu'en fait le nerf de la guerre, on le sait tous c'est le complément financier que la Ville n'a pas aujourd'hui pour pouvoir le réaliser en autofinancement, donc on peut présenter ça d'une manière de de A à Z ou de Z à A ou en passant par n'importe quel système, le vrai sujet majeur c'est la capacité à mobiliser les fonds pour faire l'opération et c'est ça qui est déterminant.

Monsieur Fiault : Après on en peut en suivre le coût aussi...

Monsieur le Maire : Mais on va suivre le coût imaginez-vous bien que plus que jamais et on va mobiliser toutes les forces vives de la Ville pour pouvoir faire en sorte que ça soit le plus serré possible et je peux vous dire qu'au-delà des adjoints eux-mêmes, on utilise les concours de gens qui ont une capacité supplémentaire à nous aider à négocier et à faire en sorte que ça soit le moins coûteux possible pour la Collectivité.

Monsieur Fiault : Merci ce sera tout pour moi.

CM-2025-013 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET PRINCIPAL VILLE

Rapport

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Après vérification de l'ordonnateur, le compte de gestion du comptable n'appelle aucune réserve, ni observation pour l'exercice 2024 du budget principal de la Ville.

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant le budget primitif 2024 du budget principal de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice 2024 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant le compte administratif 2024,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections du budget,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 27 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2024 dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2025-014 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - VILLE

Rapport

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	19 919 362,59	21 783 844,17	
	Section d'investissement	10 296 919,59	7 048 181,35	
		+	+	
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement		4 093 637,40	
	Section d'investissement		4 121 876,84	
		=	=	
Total	Réalizations + Reports	30 216 282,18	37 047 539,76	6 831 257,58
Restes à réaliser	Section d'exploitation	-	-	
	Section d'investissement	3 762 932,12	1 722 639,98	
Résultat cumulé	Section d'exploitation	19 919 362,59	25 877 481,57	5 958 118,98
	Section d'investissement	14 059 851,71	12 892 698,17	- 1 167 153,54
Total cumulé		33 979 214,30	38 770 179,74	4 790 965,44

La clôture de l'exercice 2024 permet de dégager un résultat de fonctionnement cumulé positif de **4 790 965,44 €**, qui se compose du résultat de la section de fonctionnement 2024, soit 1 864 481,58 € et de l'excédent reporté 2023, soit 4 093 637,40 €. Ce résultat sera affecté en partie à la section d'investissement en 2024 car cette dernière est en déficit à hauteur de 1 167 153,54 € après reprise des RAR. Sans les RAR, la section d'investissement est en excédent de 873 138,60 € en 2024. L'excédent cumulé restant de 4 790 965,44 € sera reporté au compte 002 du budget primitif 2024.

La clôture de l'exercice 2024 permet de dégager un résultat d'investissement cumulé négatif de - 1 167 153,54 €, qui se compose du résultat de la section d'investissement 2024, soit - 3 248 738,24 € et du delta négatif entre les restes à réaliser en recettes et en dépenses qui s'élève à - 2 040 292,14 €. Ce delta négatif des RAR rapporté au résultat reporté d'investissement crée un besoin de financement (4 121 876,84 € - 3 248 738,24 € - 2 040 292,14 € = - 1 167 153,54 €). Par conséquent, il est obligatoire de transférer une partie du résultat de fonctionnement en investissement pour couvrir le déficit de la section au compte 1068.

La gestion 2024

I] La section de fonctionnement

A) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 19 919 362,59 €. Elles sont en diminution de 1,46 % par rapport à 2023 (- 295 K€). Les principales baisses sont enregistrées sur les postes suivants :

- 1) Les amortissements sont en baisse de 583 K€ entre 2024 et 2023 du fait de l'absence de cessions immobilières.
- 2) Les charges à caractère générale sont en baisse de 72 K€ (détail ci-dessous)

Du côté des augmentations, elles sont principalement le fait de :

- 1) La masse salariale + 2,66%, soit + 284 K€ entre 2024 et 2023 (explications ci-dessous).
- 2) Augmentation des charges de la dette de + 9,92 %, soit + 50 K€ du fait d'une demande de régularisation de la Trésorerie sur les intérêts générés par les comptes à terme.

Etant donné l'inflation en 2024 qui reste importante sur certains secteurs d'activité et les différentes mesures gouvernementales venues impacter la masse salariale, la ville a traversé une année comptable mouvementée mais a su garder le cap pour infléchir ses dépenses de fonctionnement en 2024 (-1,46 %).

- *Charges de personnel 10 967 572,13 € (+ 284 K€, soit + 2,66% par rapport à 2023)*

L'augmentation de 284 K€ entre 2024-2023 s'explique par les éléments suivants :

- + 129 K€ dû à l'augmentation de tous les agents de 5 points d'indice en janvier 2024
- + 82 K€ dû aux mesures gouvernementales de revalorisation des salaires décidées en juillet 2023 et qui ont impacté l'année 2024 en année pleine
- + 41 K€ dû à l'augmentation de 1% des cotisations salariales de la CNRACL
- + 36 K€ dû au 2 tours d'élections législatives imprévus suite à la dissolution de l'assemblée Nationale en juin 2024.
- - 5 K€ sur la prime d'assurance du personnel

- Charges à caractère général 5 534 039,45 € (- 72 K€, soit - 1,29%)

011 - Charges à caractère général	2 023	2 024	Delta	Evolution	Observations
Contrats prestations de services (DSP crèches, restauration scolaire et autres contrats)	1 985 256,28	1 852 942,37	-132 313,91	-7,14%	Diagnostic phyto sanitaire arbres en 2023 32 K€ Indemnité Sodexo versée en 2023 pour 20 K€ et volume Rattachement trop important sur la cantine 33 K€
Fluides	1 039 302,22	868 795,72	-170 506,50	-19,63%	Eau - 11 K€ par rapport à 2023 - baisse de la consommation Electricité - 22 K€ par rapport à 2023 - baisse du coût unitaire moyen facturé Chauffage - 132 K€ par rapport à 2023 - rattachements trop importants et baisse des consommations du gaz dans les logements Carburant - 5 K€ - baisse des prix de l'essence
Entretien et maintenance	643 622,40	746 212,52	102 590,12	13,75%	Augmentation des abattages d'arbres, des élagages et de l'entretien des espaces verts + 70 K€ Entretien des toitures + 26 K€, Réparation porte et fenêtre + 20 K€ Baisse des réparations sur véhicules - 13 K€ et sur la maintenance de - 18 K€
Nettoyage et produits ménagers	474 258,57	510 608,99	36 350,42	7,12%	Augmentation des coûts liés à l'achat de produits d'entretien et prise en charge de facture 2023 sur 2024
fournitures (d'entretien, administratives, scolaires, de voirie, vêtements de travail)	318 650,82	377 874,55	59 223,73	15,67%	Augmentation de l'achat de fournitures car la régie effectuée de plus en plus de travaux en interne et augmentation des achats service propreté
Locations véhicules et copieurs	229 554,78	231 978,41	2 423,63	1,04%	
Assurances et frais juridiques	103 285,85	165 905,17	62 619,32	37,74%	Augmentation prime d'assurance + 10 K€ Augmentation contentieux 50 K€ (dont 15 K€ pour l'expropriation de la BI55 et 12 K€ pour le contentieux de l'île fleurie)
Fête cérémonies et frais de missions	110 356,68	122 096,64	11 739,96	9,62%	
Impôts et taxes	102 390,93	114 801,88	12 410,95	10,81%	Demande de dégrèvement TH pour 6 K€
Activités écoles, ALSH, médiathèque et EVS	132 455,11	114 639,26	-17 815,85	-15,54%	Obsèques Mme Pauverel en 2023 9 K€ Collecte mégots non présente en 2023 7 K€
Appel à des prestataires de services extérieurs	96 279,13	104 045,07	7 765,94	7,46%	
Télécommunications et affranchissements	95 536,65	84 788,91	-10 747,74	-12,68%	
Frais d'impressions et de communication, magazines et publications	54 008,24	59 890,85	5 882,61	9,82%	
Transports scolaires	69 181,30	53 789,05	-15 392,25	-28,62%	
Alimentation pour réception, écoles et ALSH	42 548,18	36 103,87	-6 444,31	-17,85%	
Formations	30 816,73	20 333,80	-10 482,93	-51,55%	
Autres dépenses	78 119,19	69 232,39	-8 886,80	-12,84%	
Total 011 - Charges à caractère général	5 605 623,06	5 534 039,45	-71 583,61	-1,29%	

- Charges de gestion courante 1 093 256,50 € (+ 32 K€, soit + 2,97 %)

Les principaux postes de dépenses sont :

- La participation au SDIS (pompiers) 578 K€, soit + 3,67 % par rapport à 2023
- Les indemnités des élus 159 K€, soit - 2,45 % par rapport à 2023
- Les subventions aux associations 121 K€, + 1,00 % par rapport à 2023
- La subvention au CCAS 9 K€, soit - 5,00 % par rapport à 2023

La hausse des charges de gestion courante s'explique par une hausse de la contribution au SDIS.

- Les intérêts de la dette 560 784,18 € (+ 50 K€, soit + 9,92 % par rapport à 2023)

Les intérêts de la dette ont baissé de 27 K€ par rapport à 2023. Toutefois, le chapitre est en augmentation car la Trésorerie a demandé la régularisation d'une opération liée aux intérêts des placements financiers.

- Charges liées à la péréquation et à la pénalité SRU 517 709,52 € (+ 8 K€, soit + 1,54 % par rapport à 2023)

La baisse de la cotisation au FPIC en 2024 - 5,51 % n'a pas totalement contenu la hausse de celle de la pénalité SRU + 34,05 %. Cette progression du prélèvement pour la pénalité SRU avait été notifié par l'Etat début 2024 et vient sanctionner le manque de logements sociaux de la ville.

- *Charges exceptionnelles* 2 331,81 € (- 18 K€, soit - 88,49 % par rapport à 2023)
- *Dotations aux provisions* 3 500 € (pas d'opération en 2023)

B) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 25 877 481,57 € (avec résultat antérieur). Elles sont en augmentation de 2,65 % par rapport à 2023 soit + 667 K€. Cette augmentation s'explique par la progression de l'excédent de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement était de 2 928 560,79 € en 2023 alors qu'il est de 4 093 637,40 € en 2024. Cette situation s'explique aussi par le fait que l'année 2024 a été marquée par une progression des recettes liée à la fiscalité (+ 237 K€ par rapport à 2023). La revalorisation forfaitaire des bases de 3,9 % explique cette fiscalité dynamique.

Les recettes de fonctionnement hors résultat reporté sont en baisse de **2,24 %**. Cette donnée s'explique car la ville n'a pas réalisé de vente de foncier en 2024, contrairement à 2023 où la ville enregistré 953 K€ de vente de foncier.

L'année 2024, malgré les nombreuses difficultés, témoigne d'un souci de gestion des deniers publics accru car la progression des dépenses a été négative de 1,46 % tandis que les recettes ont progressé de 2,65%.

- *Impôts et taxes* 15 747 024,22 € (+ 237 K€, soit + 1,53 % par rapport à 2023)

Les principaux postes de recettes sont :

- La fiscalité ménage 10 260 K€, soit + 3,35 % par rapport à 2023, ce qui s'explique par la dynamique de revalorisation forfaitaire de 3,9 %.
- Les attributions de compensation 4 158 K€, stables par rapport à 2023
- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) 799 K€, soit -1,41 % par rapport à 2023, dû à la crise immobilière qui se poursuit. Toutefois, les recettes tendent à se stabiliser entre 2023 et 2024 après le fort recul enregistré en 2023 de - 36 %.
- La taxe sur l'électricité 228 K€, soit - 21,90 % par rapport à 2023, s'expliquant par une réforme de la taxe qui, à compter de 2024, est désormais assise sur les volumes consommés et non plus sur un coefficient, ce qui a réduit le produit perçu.
- Une dotation communautaire de l'agglomération pour soutenir les collectivités membres a été attribuée en 2024 pour 263 K€.

- *Produits des services* 2 694 218,78 € (+ 37 K€, soit + 4,63 % par rapport à 2023)

Les principaux postes de recettes sont :

- Les prestations payées par les familles pour le scolaire et périscolaire 1 816 K€, stable par rapport à 2023. Toutefois, les centres de loisirs continuent d'enregistrer une baisse de fréquentation. L'impact sur les recettes est neutralisé par la politique tarifaire de la ville.
- Les prestations payées par les familles pour le conservatoire 301 K€, + 0,06 % par rapport à 2023, ce qui s'explique par une augmentation des tarifs en année pleine et par une hausse de fréquentation au niveau du conservatoire (470 à 485 usagers entre 2023 et 2024).
- Les redevances d'occupation du domaine public (RODP) 357 K€, + 50,64 % par rapport à 2023, s'expliquant par un rattrapage des RODP des crèches sur les années 2022 et 2023 à hauteur de 104 K€.

- *Dotations et participations* 2 351 102,11 (+ 114 K€, soit 5,09 % par rapport à 2023)

Les principaux postes de recettes sont :

- La Dotation Globale Forfaitaire 1 099 K€, - 1,43 % par rapport à 2023
- Les participations reçues par la ville (principalement la CAF) 877 K€, soit + 134 K€, s'expliquant par un rattrapage de subventions CAF de 2022 sur la crèche des Lutins.
- La participation départementale au titre de la suppression de la part salaire 151 K€, stable par rapport à 2023.
- Les subventions de la préfecture pour les actions sociales de la ville 82 K€, soit + 5,68 % par rapport à 2023.
- Les compensations d'exonération d'impôt 75 K€, stable par rapport à 2023

- *Autres produits de gestion courante 491 120,58 € (+ 33 K€, soit + 7,10 % par rapport à 2023)*

Les deux postes de recettes impactant ce chapitre sont les loyers et les charges perçus par la ville auprès de ses locataires. L'augmentation s'explique par la révision annuelle des loyers et des charges et à l'arrivée de 3 médecins généralistes dans la maison médicale en année pleine. De plus, deux infirmières ont rejoint la ville en fin d'année. La maison médicale a aussi fait l'objet d'une régularisation de charges.

- *Produits financiers 281 080,44 € (+ 176 K€, soit + 168,30 % par rapport à 2023)*

Les produits financiers ont permis de générer 281 K€ d'intérêts au niveau des placements réalisés par la ville auprès du Trésor Public sur l'année 2024.

- *Remboursements sur charges de personnel 154 603,74 € (- 130 K€, soit - 45,67 % par rapport à 2023)*

Les remboursements sur les charges de personnel ont été moins importants en 2024 qu'en 2023. Ce poste de recettes enregistre les mouvements liés aux indemnités versées à la collectivité en cas d'arrêt de travail des agents de la ville.

- *Produits exceptionnels 4 300,00 € (- 1 022 K€, soit - 99,58 % par rapport à 2023)*

La baisse de quasi 100% des recettes des produits exceptionnels s'explique par l'absence de ventes de foncier en 2024.

Le résultat de la section de fonctionnement permet de dégager une épargne brute de 3 044 256,28 €, soit une baisse de 19,99 % par rapport à l'année 2023. Cette situation s'explique car les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 288 K€ (masse salariale + 284 K€) et les recettes réelles de fonctionnement ont baissé de - 472 K€ (du fait de l'absence de cession immobilière).

Toutefois, si les recettes réelles de fonctionnement 2023 sont retraitées des cessions immobilières, les recettes réelles de fonctionnement 2024 progressent de 481 K€ par rapport à 2023. Dans cette configuration l'épargne brute progresse de + 6,95 % entre 2023 et 2024.

II] la section d'investissement

A) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 10 296 919,59 €. Il n'y avait pas de reprise de déficit antérieur en 2024.

Les RAR (restes A Réaliser) sont de 3 762 932,12 € alors qu'ils étaient de 8 035 163,91 € en 2023. La différence s'explique par la fin de l'opération d'acquisition des 3 équipements publics (EVS, ludothèque et crèche petibonum) qui s'est achevée au mois de février 2024.

- *Etudes et logiciels 536 827,88 €*

Les dépenses de ce chapitre sont composées de l'achat de logiciels, de licences et d'études. Les dépenses sont en augmentation, principalement en raison du projet Ardente dont la phase d'études s'est poursuivie tout au long de l'année 2024.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Etudes pour 384 K€, dont 236 K€ pour l'Ardente et 106 K€ pour le parc paysager,
- Achats de logiciels et de licences pour 152 K€, + 33 % par rapport à 2023

- *Acquisitions matériel et aménagement 6 823 985,80 €*

Les principaux postes de dépenses sont :

- L'acquisition des lots A et E dans le quartier des Alouettes pour 3,656 millions d'€,
- L'acquisition du terrain de la famille Brahmi dans le cadre de l'opération sports en rive de Seine pour 843 K€
- Modernisation de l'éclairage public pour 425 K€
- Achat de matériel informatique pour 308 K€
- Signalisation et entretien de la voirie pour 266 K€
- Réhabilitation, mobilier et matériels des équipements scolaires, périscolaires et crèches pour 225 K€

- L'acquisition du parking Beauregard pour 188 K€
- Achat d'équipement de voirie pour 143 K€
- Réhabilitation, éclairage et matériels des équipements sportifs 140 K€
- Installation système d'arrosage et plantations dans le cadre de l'obtention de la 2^{ème} fleur du label ville et villages fleuris pour 130 K€,
- Achat scène mobile 52 K€

- Les dépenses de travaux 1 868 828,59 €

Les principaux postes de dépenses sont :

- Acquiescement des factures reportées pour la dernière phase des travaux de voirie de la rue Victor Hugo pour 770 K€
- Travaux dans les bâtiments municipaux (écoles, mairie, gymnases, bâtiments culturels,) pour 440 K€
- Travaux de voirie rue de la pâture pour 166 K€
- Travaux de voirie impasse Paul Bert 153 K€
- Fin des travaux parking Claude Monet pour 106 K€
- Travaux sur le réseau de chauffage dans le cadre du contrat P3 pour 88 K€
- Travaux poste de police municipale pour 65 K€

- *Capital de la dette 984 308,62 € (+ 21 K€, soit + 1,90 % par rapport à 2023)*

Le capital remboursé représente la quasi intégralité de ce chapitre avec 984 K€. Le volume de la dette augmente de 1,95 % par rapport à 2023. L'annuité de la dette poursuivra ce rythme jusqu'en 2033.

B) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'établissent à 11 170 058,19 €. Elle se composent de 5 785 437,95 € de recettes nouvelles et de 1 262 743,40 € de recettes liées à l'amortissement. Le résultat reporté de l'année antérieure est de 4 121 876,84 €

Il y a également des RAR en recettes pour 1 722 639,98 €.

- *Dotations reçues 2 175 810,32 €*

Les principaux postes de recettes sont :

- Le FCTVA pour 471 K€
- La taxe d'aménagement pour 803 K€
- La couverture du solde des RAR négatif 2024 pour 902 K€
- *Subventions d'investissement reçues et amendes de police 1 565 677,88 €*
- Subvention départementale pour la crèche Petibonum pour 577 K€
- Subvention de l'Etat pour l'EVS pour 400 K€
- Solde de la subvention de la vidéo protection phase 3 pour 311 K€
- Amendes de police pour 105 K€
- Subvention voirie Victor Hugo du SIGEIF pour 90 K€

- *Rachat des parts sociales pour 2 000 000,00 €*

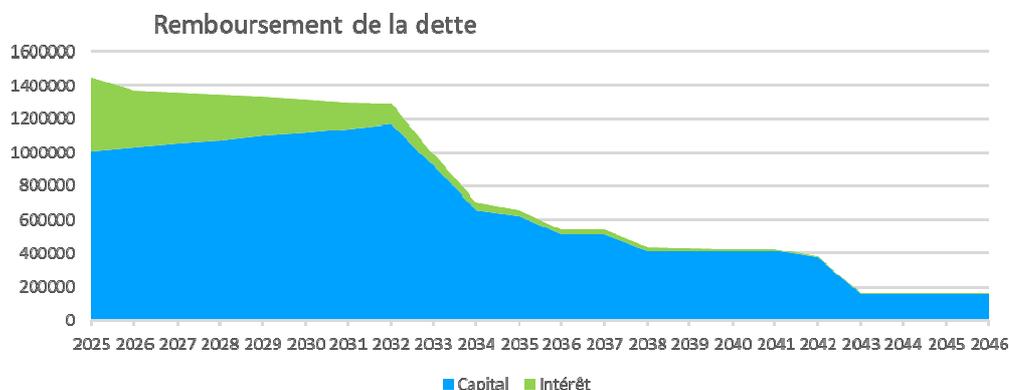
III] La dette

En 2024, la dette de la ville a représenté un encours de 1 470 355,45 €. Il se compose de 981 907,52 € de remboursement de capital et de 488 447,93 € d'intérêts.

La ville présente une capacité de désendettement de 4,75 années en 2024 contre 4,53 années en 2023. Ce ratio est en dessous du seuil d'alerte qui est de 12 ans.

Le capital restant dû s'élève à 14 549 492,40 € au 31 décembre 2024, ce qui représente par habitant 938 €. Le taux moyen de la dette est de 2,55 %.

Le profil d'extinction de la dette présentée, ci-dessous, montre que le remboursement intégral de la dette interviendra en 2046, si aucun autre emprunt n'est souscrit d'ici cette date.



En 2024, les taux d'intérêts des deux emprunts structurés ont encore augmenté de façon importante et ont généré un surplus de 51 K€ par rapport à 2023. Les intérêts de ces deux emprunts représentent presque 80 % du montant total des intérêts sur un portefeuille total de 11 lignes. Ces deux produits financiers représentent toujours un risque important pour la section de fonctionnement, en terme d'intérêts.

Il résulte que la gestion 2024 a été menée de manière plus contrainte qu'en 2023 mais toujours dans un souci d'efficacité.

Cette situation témoigne que la ville a su s'adapter pour faire face aux contraintes économiques tout en pilotant habilement ses finances pour maximiser le rendement des placements financiers. Ce pilotage a permis de faire fructifier la trésorerie et de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour financer les investissements.

Toutefois, la situation économique qui continue à se tendre, notamment avec le projet de loi de finances 2025, laisse présager des moments à venir difficiles pour les finances de la ville tant en fonctionnement qu'en investissement à quelques encablures des élections municipales.

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2024 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion présenté par la Trésorière relative à l'exercice 2024,

Considérant que le compte administratif retrace les activités financières de la commune réalisées lors de l'exercice considéré,

Considérant que le compte de gestion 2024 fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif 2024,

Considérant la présentation faite en séance qui indique les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	19 919 362,59	21 783 844,17	
	Section d'investissement	10 296 919,59	7 048 181,35	
		+	+	
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement		4 093 637,40	
	Section d'investissement		4 121 876,84	
		=	=	
Total	Réalizations + Reports	30 216 282,18	37 047 539,76	6 831 257,58
Restes à réaliser	Section d'exploitation	-	-	
	Section d'investissement	3 762 932,12	1 722 639,98	
Résultat cumulé	Section d'exploitation	19 919 362,59	25 877 481,57	5 958 118,98
	Section d'investissement	14 059 851,71	12 892 698,17	- 1 167 153,54
Total cumulé		33 979 214,30	38 770 179,74	4 790 965,44

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 27 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire, ayant quitté la séance durant la délibération, puisqu'il s'agit de se prononcer sur le Compte Administratif qui traduit sa gestion, et ayant confié la présidence à Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **DÉCIDE** d'approuver et de voter le compte administratif de la Ville 2024 faisant apparaître :

- ✓ Un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 5 958 118,98 euros,
- ✓ Un déficit cumulé de la section d'investissement après reports et restes à réaliser de 1 167 153,54euros.

Article 2 : **DIT** que les résultats seront repris dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2025-015 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2025

Rapport

Lors de sa séance du 31 mars 2025, le Conseil municipal va adopter le compte administratif 2024 du budget principal qui se présente en concordance avec le compte de gestion transmis par la Trésorière du Service de Gestion Comptable de Houilles.

Celui-ci présente les équilibres suivants :

Éléments du CA 2024

Résultat fonctionnement N (2024)	1 864 481,58 €	
Résultat fonctionnement N-1 (2023)	4 093 637,40 €	
Résultat de fonctionnement cumulé 2024	5 958 118,98 €	
Résultat investissement N (2024)	-3 248 738,24 €	
Résultat investissement N-1 (2023)	4 121 876,84 €	
Résultat investissement cumulé 2024 avant RAR	873 138,60 €	A
Restes à réaliser (RAR) dépenses	3 762 932,12 €	B
Restes à réaliser (RAR) recettes	1 722 639,98 €	C
Besoin de financement SI A-B+C<0	- 1 167 153,54 €	

Dans la mesure où les résultats font apparaître un besoin de financement en investissement, il est proposé d'affecter les excédents de fonctionnement pour équilibrer le budget par l'inscription au crédit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » de 1 167 153,54 €.

Et de reprendre :

- Au crédit du compte 001 « Solde d'exécution » : 873 138,60 €

- Au crédit du compte 002 « Résultat de fonctionnement », le solde de l'excédent après affectation : 4 790 965,44 €
- Le déficit de la section d'investissement sera couvert à hauteur de 1 167 153,54 € par un débit du compte 002

Les restes à réaliser seront repris aux débits et crédits de leurs comptes d'engagements respectifs.

Il est précisé que les restes à réaliser en dépenses (3 762 K€) couvrent principalement :

1,223 M€ Acquisitions foncières (parcelles BI57 994 K€ [Sports en Rives de Seine], + frais évictions 236 K€)

412 K€ Etudes gymnase de l'Ardente, ALSH Pierrots et médiathèque

391 K€ Travaux poste de police municipale

362 K€ Etudes et travaux du parc paysager

358 K€ Etudes et travaux pour les îlots de fraîcheur (rue et parvis Catelaine et rue Fleury)

188 K€ Travaux de voirie

120 K€ Informatique (autocom) et logiciels

109 K€ Aménagement parking Nicolle

88 K€ Equipements sportifs hors opération Ardente

88 K€ Bâtiments scolaire

77 K€ Eclairage public

Concernant les recettes (1 722 K€), les restes à réaliser correspondent principalement à :

879 K€ subvention Région pour les lots A et E (EVS, Ludothèque et crèche)

535 K€ subvention CAF pour les lots A et E (EVS, Ludothèque et crèche)

204 K€ Péril Allée Bresnu

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2311-11 à R.2311-13,

Vu le compte de gestion 2024 présenté par le Trésorier principal du SGC de Houilles,

Vu la délibération CM-2025-013 du 31 mars 2025 adoptant le compte administratif 2024 du budget principal de la ville,

Considérant les résultats du compte administratif du budget principal pour 2024 présentant :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 5 958 118,98 €,
- Un excédent de la section d'investissement avant reports et restes à réaliser de 873 138,60 €,
- Un déficit des restes à réaliser de 2 040 292,14 €,

Considérant qu'il est nécessaire de couvrir en section d'investissement, un besoin de financement à hauteur de 1 167 153,54 € au titre du budget principal de la ville,

Considérant que la plus proche étape budgétaire 2025 doit reprendre les résultats antérieurs,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 27 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **DÉCIDE** de couvrir le besoin de financement du budget principal par crédit au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif pour l'exercice 2025 pour un montant de 1 167 153,54 euros ;

Article 2 : **DÉCIDE** d'affecter au crédit du compte 002 « Excédent de fonctionnement » du budget primitif pour l'exercice 2025, le solde de l'excédent de fonctionnement 2024 après couverture du besoin de financement, pour un montant de 4 790 965,44 euros;

Article 3 : **DECIDE** d'affecter au crédit du compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » le résultat cumulé excédentaire pour 873 138,60 euros au budget primitif pour l'exercice 2025;

Article 4 : **DIT** que les restes à réaliser d'investissement du budget principal seront repris en dépenses et recettes selon leur imputation d'engagement au budget primitif pour l'exercice 2025.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye,
 - Madame la Trésorière du SGC de Houilles

CM-2025-016 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Rapport

Le principe de la déconnexion entre le budget, acte prévisionnel, et la délibération d'attribution des subventions ayant été posé comme règle de base par la jurisprudence, il convient d'approuver par délibération distincte les subventions versées aux associations.

La commune considère que l'attribution de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités.

Considérant les dossiers remis par les associations et les informations relatives à leurs activités et leur situation financière, les montants proposés au vote sont présentés dans le tableau ci-dessous avec rappel des attributions 2024 et des demandes 2025.

En conséquence, il vous est demandé d'approuver l'état ci-après portant attribution de subventions aux associations pour l'exercice 2025.

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DENOMINATION	MONTANT DE LA SUBVENTION		
	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	PROPOSITION 2025
Réseau des Entrepeneurs Carrillons	900,00 €	1 300,00 €	1 000,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	900,00 €	1 300,00 €	1 000,00 €
Poésie des Jardins	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
API Carrières	8 200,00 €	4 300,00 €	3 800,00 €
SECTEUR ENVIRONNEMENT	9 700,00 €	5 800,00 €	5 300,00 €
USC (Union Sportive de Carrières)	27 000,00 €	28 000,00 €	27 000,00 €
JIU JITSU club de Carrières	4 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €
Rugby Olympique Club de Houilles-Carrières	8 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €
Amicale des joueurs d'Echecs de Carrières	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Houilles Vésinet Carrières Handball	4 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €
Club Nautique de Houilles Carrières-sur-Seine	4 000,00 €	4 800,00 €	4 000,00 €
R/C Club Boucle de Seine	4 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT SPORT	51 500,00 €	58 800,00 €	49 500,00 €
Arts 78 Peindre à Carrières	300,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Chœur en Musique	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Les Lumières de Carrières	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Comité de jumelage	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Théâtre du Carrillon	2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
Histoire et sauvegarde du vieux Carrières	3 700,00 €	450,00 €	300,00 €
Le Monde de l'Image de Carrières-sur-Seine	900,00 €	1 300,00 €	900,00 €
Franco Tamoule	700,00 €	1 550,00 €	700,00 €
Au Fil de l'Art, Carrières-sur-Seine	1 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
Les Ateliers de la Boucle	300,00 €	250,00 €	250,00 €
Italacad	400,00 €	900,00 €	700,00 €
Scrablons à Carrières-sur-Seine	700,00 €	2 500,00 €	700,00 €
Carrières BD	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT ANIMATION/CULTURE	14 500,00 €	26 450,00 €	20 550,00 €

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION		
	DENOMINATION	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025
PEEP de Carrières	200,00 €	1 310,00 €	1 000,00 €
FCPE parents d'élèves	1 000,00 €	700,00 €	700,00 €
Projets scolaires divers (non fléchés à ce jour)	16 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
Coopérative élem Berteaux reversement subvention classe Ulis	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Association sportive du collège Amandiers	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Association sportive du Lycée Les Pierres Vives	100,00 €	200,00 €	100,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT SCOLAIRE	17 800,00 €	17 210,00 €	16 800,00 €
Amicale du personnel	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Scouts et Guides de France	1 600,00 €	4 000,00 €	1 600,00 €
SEQUOIA (Partenaire emploi du foodtruck)	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €
Nature en partage jardins familiaux	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Société de la Légion d'Honneur - Comité de la Boucle de Seine (Anciens combattants)	0,00 €	150,00 €	150,00 €
SECTEUR DIVERS	26 600,00 €	9 150,00 €	2 750,00 €
TOTAL DU COMPTE 65748	121 000,00 €	118 710,00 €	95 900,00 €

Par ailleurs, considérant que les projets scolaires « classes de découverte » feront l'objet d'une attribution aux différentes coopératives, par délibération complémentaire, en fonction des demandes qui seront formulées en cours d'année, il est proposé de réserver une somme de 13 000 €, au compte 65748.

Enfin, la ville a bénéficié du versement direct d'une subvention à destination de la classe Ulis de l'élémentaire Berteaux pour 1 500 €. Il est donc proposé de reverser en intégralité la subvention à la coopérative de l'élémentaire Berteaux.

Le Conseil est invité à délibérer.

Monsieur Andrade : Je ne sais pas si vous voulez qu'on fasse une incise là-dessus ?

Monsieur Fiault : Vous avez quelque chose à présenter ?

Monsieur Andrade : Non, c'est vrai qu'on ne l'a pas présenté mais j'ai fait un commentaire très rapide là-dessus puisqu'il est apparemment en baisse mais comme on vous l'a dit il est essentiellement du fait de la disparition de la dotation faite à l'Amicale du personnel qui a été remplacée par un système plus classique et pour le reste il y a un tableau qui vous a été produit sur l'octroi des subventions aux associations qu'on a décidé entre nous, je ne sais pas si vous aviez un commentaire particulier.

Madame Miel : Je voulais juste dire que les autres années on le faisait lors de la commission Sociale, Culture, la commission du mardi, et que depuis cette année, c'est les subventions sont étudiées uniquement sur l'aspect financier, c'est un petit peu dommage d'avoir remis ça uniquement sur la commission du jeudi Finance et RH.

Monsieur le Maire : Alors on me souffle derrière moi qu'en fait ça a été regroupé parce qu'en fait sinon il y aurait une commission uniquement pour ce sujet-là.

Madame Miel : Il y avait un autre sujet aussi, il y avait la convention sur l'USC comme autre sujet.

Monsieur le Maire : La convention avec l'USC elle est régie par le fait que quand il y a une subvention de plus de 23 000 € elle doit être débattue et votée donc en fait c'est complémentaire, c'est vraiment parce que c'est une subvention aux associations, ça va

Ensemble, alors si vous n'avez pas d'autres commentaires, on passe au vote sur l'attribution des subventions aux associations 2025.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1614-4 et L 2541-12,

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016,

Vu l'approbation du budget principal de la ville pour l'exercice 2025 par délibération en date du 31 mars 2025,

Vu la convention d'objectifs passée entre la commune et l'association Union Sportive de Carrières(USC) par délibération en date du 31 mars 2025,

Vu la convention d'objectifs passée entre la commune et l'association Amicale du personnel par délibération en date du 31 mars 2025,

Considérant les propositions d'attributions de subventions communales aux associations,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 27 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 32 voix exprimées, 27 pour et 3 abstentions (Mme Miel, M. Fiault, Mme Ridde),

DÉLIBÈRE

Article 1 : **DÉCIDE** d'attribuer aux associations suivantes les subventions conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT 2024
Réseau des Entrepeneurs Carrillons	1 000,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 000,00 €
Poésie des Jardins	1 500,00 €
API carrières	3 800,00 €
SECTEUR ENVIRONNEMENT	5 300,00 €
USC (Union Sportive de Carrières)	27 000,00 €
JIU JITSU club de Carrières	4 000,00 €
Rugby Olympique Club de Houilles-Carrières	8 000,00 €
Amicale des joueurs d'Echecs de Carrières	500,00 €
Houilles Vésinet Carrières Handball	4 000,00 €
Club Nautique de Houilles Carrières-sur-Seine	4 000,00 €
R/C Club Boucle de Seine	2 000,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT SPORT	49 500,00 €

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT 2024
Arts 78 Peindre à Carrières	2 500,00 €
Chœur en Musique	1 000,00 €
Les Lumières de Carrières	500,00 €
Comité de jumelage	6 000,00 €
Théâtre du Carrillon	2 000,00 €
Histoire et sauvegarde du vieux Carrières	300,00 €
Le Monde de l'Image de Carrières-sur-Seine	900,00 €
Franco Tamoule	700,00 €
Au Fil de l'Art, Carrières-sur-Seine	1 000,00 €
Les Ateliers de la Boucle	250,00 €
Italacad	700,00 €
Scrablons à Carrières-sur-Seine	700,00 €
Carrières BD	4 000,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT ANIMATION/CULTURE	20 550,00 €
PEEP de Carrières	1 000,00 €
FCPE parents d'élèves	700,00 €
Projets scolaires divers (non fléchés à ce jour)	13 000,00 €
Coopérative élem Berteaux reversement subvention classe Ulis	1 500,00 €
Association sportive du collège Amandiers	500,00 €
Association sportive du Lycée Les Pierres Vives	100,00 €
SECTEUR DEVELOPPEMENT SCOLAIRE	16 800,00 €
Amicale du personnel	0,00 €
Scouts et Guides de France	1 600,00 €
SEQUOIA (Partenaire emploi du foodtruck)	0,00 €
Nature en partage jardins familiaux	1 000,00 €
Société de la Légion d'Honneur - Comité de la Boucle de Seine (Anciens combattants)	150,00 €
SECTEUR DIVERS	2 750,00 €
TOTAL DU COMPTE 65748	95 900,00 €

Article 2 : DIT que les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,

Article 3 : DIT que 13 000 € sont réservés pour les projets scolaires qui feront l'objet d'une affectation aux différentes coopératives en fonction des demandes par délibération complémentaire,

Article 4 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025,

Article 5 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions,

Article 6 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2025-017 FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE 2025

Rapport

L'état 1259 des bases prévisionnelles 2025 a été reçu le 20 mars 2025. Il est annexé à ce rapport pour information.

Il est proposé de maintenir les taux de la fiscalité directe locale en 2025 au même niveau que ceux de 2024 pour les taxes foncières et au même niveau que celui de 2019 pour la taxe d'habitation, à savoir :

- Taxe foncière bâties = 30,68% (après addition du taux départemental au taux communal)

- Taxe foncière non bâties = 64,66%
- Taxe d'habitation résidence secondaire = 13,89 %

Le Conseil est invité à délibérer.

Monsieur Fiault : Oui, j'avais un commentaire c'est un des leviers qui nous reste donc la taxe d'habitation donc sur les résidences secondaires qui effectivement est une base assez faible ce n'est pas un énorme montant mais c'est vrai qu'on avait soulevé la question pourquoi on n'utilise pas ce levier-là et en plus il y a une possibilité de surcote qui nous est offerte pour taxer ce type de logement qui n'apporte pas spécialement de de vie à la commune. Vous n'étiez pas forcément contre vous, vous aviez analysé qu'en fait les résidences secondaires pouvaient être par exemple des annexes de résidents permanents, les choses se sont peut-être un petit peu alors peut-être évoluées ou clarifiées en tout cas, je sais qu'il y a eu des déclarations peut-être des choses qui ont évolué. Est-ce que vous avez reconsidéré quand même cette ligne-là et les leviers que vous pourriez...

Monsieur le Maire : Alors de mémoire, je crois qu'il y avait énormément d'annexes, de parkings, d'appentis, garages donc voilà ce ne sont pas vraiment des résidences secondaires, soit ça appartient directement à des propriétaires qui habitent-là soit ce sont des compléments de revenus si des gens ont acheté des parkings qu'ils louent, vous avez raison de dire qu'on est en zone dite tendue donc ça nous confère la possibilité de créer un impôt supplémentaire enfin tout au moins de majorer son taux vous l'avez dit aussi, le levier même si peut être important en terme de pourcentage, comme la base est très faible le gain fiscal pour la Ville se chiffre en quelques dizaines de milliers d'euros mais par contre l'addition sera sacrément salée pour les gens que ça concernent si on la met au maximum pour avoir un peu de résultat donc on n'a pas tranché positivement. En fait ce n'est pas un enjeu au-delà de la discussion de ce soir pour le moment mais je ne sais pas c'est un sujet qu'on a abordé de manière très transparente on a vu que véritablement les résidences secondaires qui pourraient être concernées en tant qu'habitation pour la raison pour le motif en fait initial que visait le législateur, si vous me permettez de parler un moment de l'esprit et de l'esprit de la loi. L'esprit de la loi c'est faire en sorte que dans une zone dite tendue des logements ne soient pas vacants, vous êtes d'accord avec cette conception du sujet donc si c'est le cas je ne souhaite à personne de vivre dans un parking, un appentis ou un garage donc ça ne va pas être un élément déterminant dans la modification du périmètre de l'habitat à Carrières-sur-Seine et permettre à des gens qui n'auraient pas accès au logement de pouvoir se loger.

Monsieur Fiault : En fait, on a pas eu non plus la répartition et le détail...

Monsieur le Maire : Alors, sans vous donner les identités, on pourra vous donner, pour le coup sans aucune difficulté, Jérémie, Directeur des finances, on a la liste je crois, je l'avais vue, je l'avais regardée, j'étais étonné par le nombre important de ce type de biens immobiliers et donc en fait le nombre assez élevé en fait finalement, parce qu'en fait qu'il y en a beaucoup en fait.

Monsieur Andrade : Ce ne sont pas des résidences, beaucoup de petits logements, façon parking, façon box, beaucoup de biens je crois que les 2/3 des lignes ce ne sont pas des habitations.

Monsieur Fiault : Je ramenait ça ce soir parce que comme il y a eu des déclarations obligatoires enfin ce sujet car les bases ont été, je ne sais pas si elles ont été clarifiées mais ça a pu évoluer suite au recensement, on va dire au niveau national. Voilà c'est pour savoir si le sujet avait évolué donc bon là c'est trop tard pour cette fois-ci.

Monsieur le Maire : Par contre moi je m'engage à ce qu'on vous donne, Jérémie si vous voulez bien, à un moment donné nous donner la répartition par typologie de résidence dites secondaires donc qui comprennent parking, box et autres. C'est intéressant à communiquer pour pas qu'il y ait de fantasme, parce qu'en fait pour le coup, alors pour être tout à fait honnête avec vous, je serai assez partisan de cette taxation en zone dite tendue parce que le logement est un vaste et important sujet en région parisienne, c'est pas Carrières-sur-Seine qui va résoudre le problème mais s'il y a bien un sujet sur lequel on pourrait travailler sur ce sujet-là en premier c'est bien à Paris... Le nombre de résidences secondaires, tertiaires... tout ce que vous voulez à Paris intramuros qui appartiennent à des non-résidents, des gens qui ont des pieds à terre et qui en fait entretiennent une hausse des prix ou un niveau de prix très élevé de manière permanente pose un vrai problème à Paris d'une part, pour y avoir des Parisiens qui habitent mais pose un autre sujet qui nous touche indirectement par effet ricochet c'est si le prix du centre est très élevé et bien le prix de la première ou deuxième couronne et bien l'est aussi et que si vous faites baisser le prix du centre ben pareil ça fera baisser le prix ailleurs. Non pas que je souhaite à chacun ici de voir le prix de son bien s'il est propriétaire baisser mais si vous avez une vision sociale de l'opération, en estimant que le prix est trop élevé et qu'il empêche à beaucoup de gens de se loger parce que la croissance des prix de l'immobilier était supérieure à la croissance des revenus ce qui pose un vrai problème indubitable et bien à un moment donné il faut prendre le taureau par les cornes mais ce n'est pas à Carrières-sur-Seine qu'on va résoudre le problème et étonnamment bien qu'étant géré par une municipalité de gauche ça n'est pas venu à l'idée de la majorité parisienne. Je n'en connais pas la raison mais pourtant c'est une piste.

Monsieur Fiault : Merci je suis bien heureux qu'on soit raccord sur le sujet et avec les législateurs et puisqu'on a une délibération miroir au niveau de l'agglomération donc j'ai fait la même intervention et j'ai

eu une réponse politique très politicienne totalement inverse donc si vous pouviez intercéder auprès de vos collègues de la majorité de l'agglomération ça serait très bien. En tout cas ici on est d'accord.

Monsieur le Maire : Alors pour être tout à fait honnête je n'étais pas présent au dernier conseil communautaire parce que j'étais pris par une question au niveau de la Région et donc je n'ai pas entendu la réponse qui a été fournie et je ne sais pas de quelle nature elle était. Je ne sais pas si Agnès Conesa-Rouat ? En toute cas je ne sais pas de quelle nature elle était, je ne sais pas sur quel principe, de toute manière ce n'est pas de la responsabilité de la communauté d'agglomération de décider de ce qui est fait au niveau de la taxe foncière donc si vous posez la question là-bas et vous pouvez avoir une réponse désagréable puisque ce n'est pas de leur compétence. **Monsieur Fiault :** Bon bah l'année prochaine si vous pouviez intercéder...

Monsieur le Maire : Mais ce n'est pas moi qui peut intercéder puisqu'en l'occurrence ça ne se passe pas chez moi...

Monsieur Fiault : Oui mais on a une délibération dans ce sens à l'agglomération...

Monsieur le Maire : Mais pour quel sujet ?

Monsieur Fiault : Oui sur les taux sur les résidences secondaires...

Monsieur le Maire : Certainement vous avez raison mais je n'en vois pas le motif puisque de toute manière c'est une liberté communale.

Monsieur Fiault : Je n'ai pas les détails ici...

Monsieur le Maire : Mais bon ce n'est pas grave, ce serait intéressant d'en discuter ailleurs et de retrouver les cohérences des sujets. Autant il y a des délibérations qu'on retrouve à chaque fois notamment les ouvertures dominicales des commerces, ça oui, ça intervient chaque année à l'agglomération et dans chacune des villes autant là.... Alors peut-être qu'il y a une compétence fiscale mais normalement elle est locale bon bref à suivre.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2331-3,

Vu l'article 1639A du Code Général des Impôts,

Vu l'état fiscal n° 1259 pour l'année 2025,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties pour l'année 2025,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 27 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 32 voix exprimées, 29 pour et 3 abstentions (Mme Miel, M. Fiault, Mme Ridde),

DÉLIBÈRE

Article 1 : **FIXE** les taux d'impôts directs locaux pour 2025 comme suit :

	Base	Taux	Produit
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28 751 000	30,68%	8 820 807
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	125 600	64,66%	81 213
Taxe d'habitation	740 100	13,89%	102 800

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière du SGC de Houilles.

CM-2025-018 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - VILLE

Rapport

Le budget primitif pour l'exercice 2025 est présenté en équilibre à hauteur de 38 254 512,08 € décomposé en section de fonctionnement pour un montant de 26 420 469,58 € et en section d'investissement pour un montant de 12 014 042,50 € (compte tenu des opérations d'ordre et du résultat

de la section de fonctionnement et d'investissement). Le BP est voté selon la procédure de la reprise anticipée du résultat.

L'élaboration du budget primitif 2025 a été effectuée conformément aux orientations politiques présentées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du conseil municipal du 3 février 2025.

Pour rappel, la ville poursuit une politique d'action municipale basée sur :

- La maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement pour préserver les capacités d'autofinancement de la section d'investissement,
- Une stabilisation des taux d'imposition,
- Une gestion active et soutenable de la dette.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT			
Dépenses Chapitre	BP 2024	BP 2025	Var 2024/2025
Charges à caractère général (011) <small>= fluides, entretien, maintenance, honoraires, contrats DSP/nettoyage/restauration, location véhicules...</small>	6 155 276	6 334 784	2,92%
Charges de personnel (012)	11 580 303	11 369 374	-1,82%
Atténuations de produits (014) <small>=Prélèvement loi SRU et FPIC</small>	556 268	607 726	9,25%
Autres charges de gestion courante (65) <small>=Indemnités élus, SDIS, subvention CCAS et associations</small>	1 145 036	1 061 973	-7,25%
Charges financières (66)	510 000	465 000	-8,82%
Charges exceptionnelles (67)	2 500	8 130	225,20%
Dotations aux amortissements et aux provisions (68)	277 586	277 586	0,00%
Total dépenses réelles	20 226 969	20 124 572	-0,51%
Total dépenses d'ordre*	1 296 454	1 150 000	
Virement à la section d'investissement	3 949 324	4 965 897	
Total	25 472 747	26 240 469,30	3,01%

La nécessité toujours plus prégnante de faire des économies, vu la situation nationale, a conduit à un pilotage encore plus fin dans la construction du budget 2025. Le résultat de ce travail conduit à une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de - 0,51% par rapport au BP 2024.

- **Les charges à caractère général 6,3 M€** (+ 2,92 % par rapport à 2024) ont fait l'objet d'un travail soigné dans le cadre de cette préparation budgétaire 2025. En effet, même si certaines hausses sont attendues notamment sur les fluides et en particulier sur le prix du gaz, les services ont chacun contribué à fournir un effort pour limiter au maximum la dynamique haussière.

Les principaux mouvements sur les charges de fonctionnement de la ville se retrouvent sur les coûts de l'énergie (+ 169 K€ par rapport à 2023).

Les charges à caractère général peuvent se résumer ainsi :

- 1 309 K€ Fluides et carburant
- 1 150 K€ DSP 4 crèches
- 775 K€ Restauration scolaire
- 702 K€ Contrats d'entretien (voirie et équipements publics)
- 505 K€ Contrat pour le ménage et les produits d'entretien
- 376 K€ Fournitures (fournitures écoles, EPI, fournitures de bureaux, livres médiathèques)
- 283 K€ Assurances et frais juridiques
- 152 K€ Location de véhicules
- 114 K€ Taxes foncières et impôts
- 104 K€ Fêtes, cérémonies et manifestations
- 94 K€ Téléphonie et internet
- 84 K€ Transports scolaires
- 65 K€ Formation des agents
- **La masse salariale 11,4 M€**, - 1,82 % par rapport à 2024

La masse salariale enregistre une baisse de 1,82 % en 2025 par rapport à 2024 car la situation nationale impose la plus grande vigilance concernant le pilotage des dépenses.

Dans cette optique un travail soigné a été mis en place sur les dépenses de personnel afin d'encadrer le plus strictement possible le volume d'heures supplémentaires et les demandes de recrutement. La gestion des ressources humaines devient donc plus exigeante, avec la recherche permanente de plus de flexibilité et d'optimisation des plannings pour éviter de recourir aux heures supplémentaires tout en assurant un service public de qualité aux habitants. De plus, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences permet également de redéployer les agents bénéficiant de reclassement sans créer de sureffectif dans les services. Un travail préparatoire important permet d'affecter les agents sur les besoins de la collectivité au regard des compétences et des contrindications.

Cependant, l'effort pour maintenir la masse salariale est déséquilibré chaque année par les augmentations règlementaires imposées qui nécessitent afin d'absorber toutes ces augmentations. Le budget 2025 se doit d'absorber une nouvelle augmentation de cotisation en plus des hausses précédentes, Le taux de cotisation patronale de la CNRACL augmente de 4 %, ce qui représente pour cette année un surcoût de 78 000 €. Ce surcoût prive la collectivité de 2 ETP potentiels.

- **Les atténuations de produits 0,6 M€** (soit + 9,25 % par rapport à 2024)

Ces dépenses sont constituées par deux postes le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) et la pénalité de la loi SRU. La prévision pour le FPIC a été revue à la baisse (- 30 K€), au vu de la tendance baissière observée ces dernières années.

Par contre, la pénalité SRU a été augmentée de + 5 K€ pour anticiper l'éventuelle revalorisation décidé par la Préfecture.

Un nouveau prélèvement interviendra en 2024, il s'agit du DILICO, Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales. Ce prélèvement a pour but de faire participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques nationales.

Selon les dernières estimations de la DGFIP, la ville serait prélevée à hauteur de 52 726 €. Les chiffres définitifs seront communiqués par arrêté dans les prochaines semaines.

- **Les autres charges de gestion courante 1,06 M€** (soit – 7,25 % par rapport à 2024)

Les autres charges de gestion courante diminuent en raison de la baisse du volume des remboursements aux familles en cas d'erreur de facturation (-15 K€ par rapport à 2024) et du coût des dépenses informatiques liés à l'hébergement et aux droits d'utilisation des logiciels (- 13 K€ par rapport à 2024).

Ce chapitre est composé principalement par :

- la contribution au SIDS 575 K€
- les indemnités et charges des élus 170 K€
- les subventions aux associations 94 K€
- la subvention d'équilibre au CCAS 81 K€
- l'hébergement et les droits d'utilisation des logiciels utilisés de la ville 63 K€
- les remboursements aux familles en cas d'erreur de facturation et autres remboursements 28 K€

- **Les intérêts de la dette 0,47 M€** (soit - 8,82 % par rapport à 2024)

Le taux des deux emprunts structurés devrait rester stables en 2025 selon les estimations voire peut-être s'infléchir légèrement.

Recettes de fonctionnement

FONCTIONNEMENT			
Recettes Chapitre	BP 2024	BP 2025	Var 2024/2025
Atténuations de charges (013) = remboursements sur rémunération ou sécurité sociale	65 000	198 550	205,46%
Produit des services et du domaine (ch 70) = participation des usagers et des utilisateurs du domaine public	2 927 045	2 719 076	-7,11%
Impôts et taxes (ch 73) =taxes foncières, AC, Droits de mutation...	15 414 734	15 765 505	2,28%
dotations et participations (ch 74) =DGF, participations CAF principalement	2 272 287	2 184 756	-3,85%
Autres produits de gestion courante (ch 75) = loyers logements communaux et centre médical, loc salles	425 044	452 757	6,52%
Produits financiers	195 000	38 860	-80,07%
Produits exceptionnels*			
Total recettes réelles	21 299 110	21 359 504	0,28%
Total recettes d'ordre	80 000	90 000,00	
Total	21 379 110	21 449 504	0,33%
Excédent de fonctionnement reporté	4 093 637	4 790 965,44	
Total cumulé	25 472 747	26 240 469,30	3,01%

Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression de 0,28 % par rapport à 2024, toujours porté principalement par le résultat de fonctionnement et par une revalorisation forfaitaire des bases de 1,7 % en 2025.

- **Les remboursements sur frais de personnel 0,2 M€** (soit + 205,46 % par rapport à 2024)

Ce poste de recettes est principalement fonction des remboursements d'indemnités journalières basés sur les arrêts maladie et/ou par le remboursement des dépenses comme le capital décès versé fin 2024 et qui fera l'objet d'un remboursement sur le budget 2025. L'augmentation importante en 2025 s'explique aussi par une convention de remboursement des frais de personnel mis à disposition dans d'autres structures. C'est le cas cette année pour la mise à disposition de personnel au Gymnase du lycée des pierres vives.

- **Participations des familles et produit du domaine 2,7 M€** (soit - 7,11 % par rapport à 2024)

La baisse des recettes sur ce chapitre s'explique par le rattrapage 2022-2023 des redevances d'occupation du domaine public sur les crèches pour 104 K€ inscrits en 2024 et un ajustement des recettes des centres de loisirs qui continuent de voir leurs fréquentations diminuer (- 105 K€ par rapport à 2024).

Ce chapitre est principalement composé par :

- Recettes périscolaires et des centres de loisirs 1 812 K€
- Redevance d'occupation du domaine public 341 K€ (dont crèches en DSP 225 K€)
- Conservatoire et école municipale des Arts 307 K€
- Loyer du golf de l'île fleurie 113 K€
- Ecole des sports 55 K€

- **Fiscalité et autres taxes 15,7** (+ 2,28 % par rapport à 2024)

En 2025, la fiscalité affiche une hausse. Si la ville n'augmentera pas ses taux conformément à ses engagements, la revalorisation forfaitaire des bases sera de 1,7%. Cette revalorisation entraîne donc une rentrée fiscale supplémentaire de 228 K€. Toutefois, la stagnation des DMTO à un niveau bas (800 K€ depuis 2023) freine la progression des recettes sur ce chapitre.

Ce chapitre est principalement composé par :

- Les impôts ménage (taxes foncières, taxe) 10 383 K€
- Les attributions compensatrices 4 158 K€
- Les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) 800 K€
- La dotation de solidarité communautaire 263 K€
- La taxe sur l'électricité 100 K€

- **Dotations et participations 2,2 M€** (-3,85 % par rapport à 2024)

Etant donné l'incertitude qui plane autour du montant de la dotation forfaitaire, il est proposé d'appliquer une baisse moyenne de 2,24 % par rapport à 2024 afin de prendre en compte un taux moyen d'écrêtement subi la ville lors des 3 derniers exercices. Les participations de l'Etat au titre des emplois aidés sont également en baisse de - 49 K€ par rapport à l'année dernière du fait de la fin des subventions sur les contrats aidés adulte-relais.

Ce chapitre est principalement composé par :

- la dotation forfaitaire 1 090 K€
- les subventions CAF 838 K€
- l'attribution départementale pour la compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle 100 K€
- les compensations fiscales 70 K€
- la subvention de l'Etat pour le PRE 30 K€

- **Autres produits de gestion courante 0,4 M€** (+ 6,52 % par rapport à 2024)

La revalorisation des loyers et des charges apporte une recette supplémentaire de 27 K€ par rapport au BP 2024.

- **Produits financiers 0,04 M€** (- 80,07 % par rapport à 2024)

Depuis le mois de juin l'année 2023, la ville a opté pour une stratégie d'optimisation de sa trésorerie. 2025 marque la fin de ses portages financiers ce qui explique le pourcentage de baisse élevé entre 2024 et 2025. La fin de vie des produits financiers est attendue pour le mois d'avril 2025 mais pourront se poursuivre jusqu'en juillet si la situation le permet.

La gestion de l'exercice 2024 permet de dégager un résultat cumulé de 4 791 K€ qui sera repris au BP 2025 à la section de fonctionnement sur le chapitre 002 « Résultat reporté ».

L'épargne nette au budget est de 225 K€ en 2025 contre 355 K€ en 2024. Pour rappel, elle doit être à minima de 0 € pour que le budget soit considéré comme équilibré.

Section d'investissement

INVESTISSEMENT		
Dépenses Chapitre	RAR 2024	BP 2025
Dotations (Remboursement trop perçu)		3 000
Remboursement Emprunts		1 010 000
Etudes, travaux et gros matériel	3 762 932	6 988 110
Participations et créances rattachées à des participations		
Immobilisations financières		10 000
Travaux effectués d'office		
Total dépenses réelles	3 762 932	8 011 110
Total dépenses d'ordre*		240 000
Total	3 762 932	8 251 110
Déficit d'investissement reporté		
Total cumulé	3 762 932	8 251 110
	12 014 042,50	

INVESTISSEMENT		
Recettes Chapitre	RAR 2024	BP 2025
Dotations (FCTVA, TA)		1 357 825
Affectation du résultat de fonctionnement		1 167 154
Subventions	1 518 306	617 389
Emprunts et cautionnements		10 000
Immobilisation corporelles		
Immobilisation en cours		
Remboursements		
Participations et créances rattachées à des participations		
Immobilisations financières		
Travaux effectués d'office	204 334	
Produits des cessions		
Total recettes réelles	1 722 640	3 152 367
Total recettes d'ordre		1 300 000
Virement de la section de fonctionnement		4 965 897
Total	1 722 640	9 418 264
Excédent d'investissement reporté		873 139
Total cumulé	1 722 640	10 291 403
	12 014 042,50	

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se résument au travers de 4 grandes catégories. Il s'agit, des études (chapitre 20), des acquisitions de terrains et de l'achat de gros matériels (chapitre 21), des travaux (chapitre 23) et de la dette (chapitre 16).

Concernant le chapitre 20, il enregistre des inscriptions budgétaires à hauteur de 250 K€ au BP 2025. Elles sont principalement constituées par :

- D'achat de logiciel et de licences informatiques 90 K€
- Frais d'études pour la modification du PLU 30 K€
- Etude parc de la mairie 30 K€
- Complément d'étude pour l'opération Ardente 20 K€
- Complément d'étude pour le parc paysager 20 K€

Concernant le chapitre 21, il enregistre des inscriptions budgétaires à hauteur de 3 418 K€. Les principales dépenses sont :

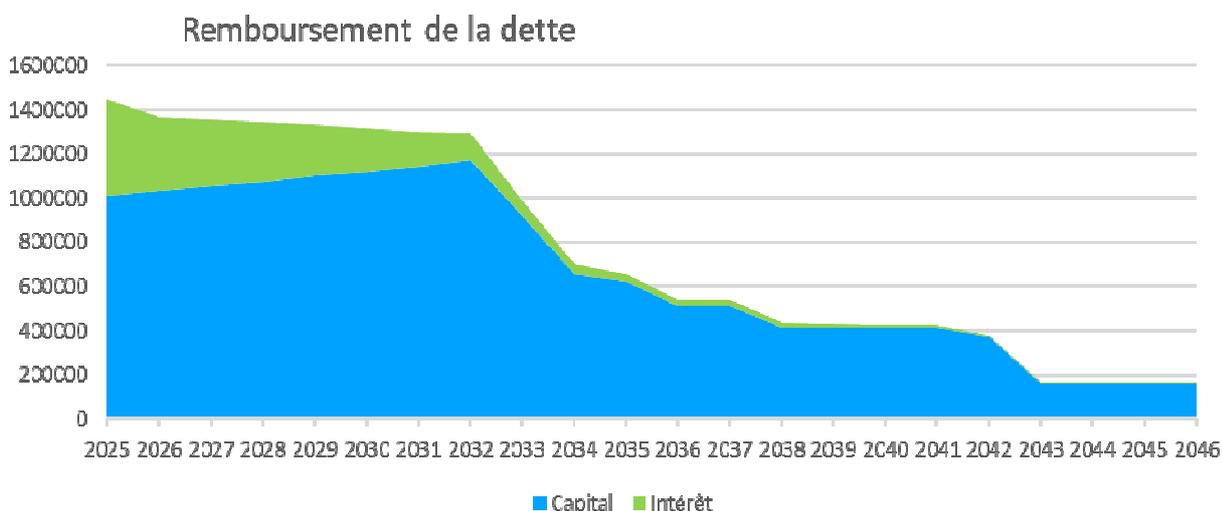
- Enveloppe pour l'aménagement de l'opération Ardente 1 360 K€
- Agencements, travaux et achats de mobilier pour les écoles, les crèches et les centres de loisirs 335 K€
- L'enveloppe annuel pour les réparations et le mobilier urbain 300 K€
- L'aménagement du parc paysager 300 K€
- Travaux imprévus 150 K€
- La dotation en matériel informatique annuelle (PC, portables, pare-feu, onduleur, caméras piétons PM, ...) 126 K€
- Equipement de voirie 117 K€
- Acquisitions foncières 86 K€
- réparations sur le système de chauffage (contrat P3) 74 K€
- Agencements et achats de matériel pour les équipements sportifs 72 K€
- Amélioration de la gestion des eaux pluviales du square des plants de Catelaine 50 K€
- Plantation d'arbres dans le parc de la mairie 50 K€

Concernant le chapitre 23, il enregistre des inscriptions budgétaires à hauteur de 3 320 K€. Les principales dépenses sont :

- Enveloppe pour les travaux de l'opération Ardente 1 272 K€
- Les travaux d'aménagement pour la création d'un parc paysager pour 1 100 K€
- La vidéo protection 440 K€
- Les travaux de voirie de la rue de la pature 165 K€
- Les travaux liés au ilots de fraîcheur pour 100 K€
- Les travaux de voirie sur différents sites de la ville 70 K€
- Complément de travaux dans les locaux de la police municipale pour 37 K€
- Réfection toiture logement des Amandiers 34 K€
- Les travaux d'installation coffret électrique dans le parc de la mairie 30 K€

Concernant le chapitre 16, le remboursement de capital pour l'année 2025, s'élèvera à 1 010 K€. Les 10 K€ restants sont prévus pour rembourser d'éventuels cautions aux locataires de la ville en cas de départ.

La ville bénéficie d'un endettement mesuré puisque sa capacité de désendettement est de 4,75 années (soit + 4,8 % par rapport à 2024). Il faut rappeler que le seuil à ne pas dépasser est de 12 ans. Son profil de désendettement est sur un niveau important jusqu'en 2033 puis se résorbe rapidement à compter de 2034, pour une extinction prévue en 2046 (si aucun prêt n'est souscrit d'ici là).



Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement de la ville sont constituées par :

- 1 167 K€ L'excédent de fonctionnement capitalisé, suite à la couverture du déficit de la section d'investissement en 2024 après affectation des RAR
- 1 046 K€ FCTVA
- 617 K€ les subventions d'investissement reçues (510 K€ de subventions régionale et de l'Etat pour le parc paysager; 26 K€ de fonds de concours de l'agglomération, 22 K€ de la CAF pour

l'agrément de l'EVS et le second versement du département pour les concerts à la cour du soleil pour 9 K€)
- 311 K€ la taxe d'aménagement
- 50 K€ d'amendes de police

Il est à noter que le pilotage ajusté des dépenses sur l'année 2025 permet de ne pas inscrire d'emprunt d'équilibre pour financer les investissements.

La gestion de l'exercice 2024 permet de dégager un résultat cumulé de 873 K€ qui sera repris au BP 2025 à la section d'investissement sur le chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-31,

Vu l'instruction comptable M57,

Considérant la délibération CM-2025-004 du 3 février 2025 approuvant la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025,

Considérant la délibération CM-2025-013 du 31 mars 2025 approuvant le compte de gestion 2024 transmis par la Trésorière du SGC de Houilles,

Considérant la délibération CM-2025-014 du 31 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024,

Considérant la délibération CM-2025-015 du 31 mars 2025 affectant les résultats 2024,

Considérant la présentation qui a été faite du Budget Primitif 2025 pour la Ville,

Considérant qu'à l'issue de la gestion 2024, il est possible de déterminer un résultat cumulé positif de la section de fonctionnement de 4 790 965,44 € et un résultat cumulé positif de la section d'investissement de 873 138,60 €.

Considérant qu'après la reprise des restes à réaliser en recettes et en dépenses, la section d'investissement présente un déficit de 1 167 153,54 €,

Considérant que la couverture du déficit de la section d'investissement doit être obligatoirement couvert par un transfert du résultat de la section de fonctionnement, il sera procédé à un virement de 1 167 153,54 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » alimenté par un débit du compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du même montant,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 27 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 32 voix exprimées, 27 pour et 5 abstentions (Mme Miel, M. Ageitos, M. Fiault, Mme Ridde et M. Drougard),

DÉLIBÈRE

Article 1 : **APPROUVE** le budget primitif 2024 sur la base de l'équilibre suivant :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	26 240 469,58 €	26 420 469,58 €
INVESTISSEMENT	12 014 042,50 €	12 014 042,50 €
TOTAL	38 254 512,08 €	38 254 512,08 €

Article 2 : **ADOpte**, par chapitres, tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2025.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

**CM-2025-019 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT
PRESTATIONS DE SERVICE**

Rapport

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Après vérification de l'ordonnateur, le compte de gestion du comptable n'appelle aucune réserve, ni observation pour l'exercice 2024 du budget assainissement prestations de service.

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant le budget primitif 2024 du budget « Assainissement prestations de service » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice 2024 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant le compte administratif 2024 du budget « Assainissement prestations de service »,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections du budget,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 27 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget « Assainissement prestations de service » pour l'exercice 2024 dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2025-020 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT PRESTATIONS DE SERVICE

Rapport

Le compte administratif pour l'exercice 2024 est présenté en équilibre à hauteur de 0,00 € décomposé en section de fonctionnement pour un montant de 0,00 € € et en section d'investissement pour un montant de 0,00 €.

Le budget Assainissement Prestations de services retrace les flux croisés entre la CASGBS et la commune qui gère la compétence, pour son compte et dans le cadre de la convention signée en décembre 2019.

Ces conventions ayant été modifiées en 2021 à la demande de la Préfecture, ce budget retrace désormais uniquement les dépenses et leur remboursement, les recettes étant directement perçues par la CASGBS.

Présentation synthétique des données du compte administratif 2024 budget assainissement prestations de service

CA 2024 en K€	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT 2024	0	0
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	0	0
INVESTISSEMENTS 2024	0	0
SOLDE D'INVESTISSEMENTS	0	0
TOTAL CUMULÉ	0	0

Il n'y a pas eu de mouvement comptable enregistré sur l'année 2024.

Le compte administratif étant équilibré, le résultat 2024 est donc de 0,00 €.

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2024 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion présenté par la Trésorière relative à l'exercice 2024,

Considérant que le compte administratif retrace les activités financières de la commune réalisées lors de l'exercice considéré,

Considérant que le compte de gestion 2024 fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif 2024,

Considérant l'équilibre strict s'agissant d'un budget annexe de gestion à :

- en dépenses et recettes de fonctionnement **404 388,00 €**,
- en dépenses et recette d'investissement **511 833,80 €**,

Considérant la présentation faite en séance qui indique les résultats suivants :

- en dépenses et recettes de fonctionnement **0,00 €**,
- en dépenses et recette d'investissement **0,00 €**,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 27 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire, ayant quitté la séance durant la délibération, puisqu'il s'agit de se prononcer sur le Compte Administratif qui traduit sa gestion, et ayant confié la présidence à Monsieur Andrade dos Santos,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **DÉCIDE** d'approuver le compte administratif du budget Assainissement Prestations de service pour l'exercice 2024 ;

Article 2 : **DIT** qu'aucun résultat n'est à reprendre au budget 2025, l'exercice étant en parfait équilibre s'agissant d'un budget annexe de gestion ;

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2025-021 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - ASSAINISSEMENT PRESTATIONS DE SERVICE

Rapport

Le budget primitif pour l'exercice 2025 est présenté en équilibre à hauteur de 1 002 971,16 € décomposé en section de fonctionnement pour un montant de 491 137,58 € et en section d'investissement pour un montant de 511 833,58 €.

Le budget Assainissement Prestations de services retrace les flux croisés entre la CASGBS et la commune qui gère la compétence, pour son compte et dans le cadre de la convention signée en décembre 2019.

Ces conventions ayant été modifiées en 2021 à la demande de la Préfecture, ce budget retrace désormais uniquement les dépenses et leur remboursement, les recettes étant directement perçues par la CASGBS.

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-31,

Vu l'instruction comptable M49,

Considérant la délibération CM-2025-005 approuvant la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025,

Considérant la délibération CM-2025-019 approuvant le compte de gestion 2024 transmis par le Trésorier du SGC de Houilles,

Considérant la délibération CM-2025-020 approuvant le compte administratif 2024,

Considérant qu'il n'y aucune reprise de résultats 2024 à prévoir à la première étape budgétaire suivante, s'agissant d'un budget annexe de gestion,

Considérant la présentation qui a été faite du Budget Primitif 2025 pour le budget Assainissement Prestations de service,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 27 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **APPROUVE** le budget primitif 2024 sur la base de l'équilibre suivant :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	491 137,58 €	491 137,58 €
INVESTISSEMENT	511 833,58 €	511 833,58 €
TOTAL	1 002 971,16 €	1 002 971,16 €

Article 2 : **ADOpte**, par chapitres, tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif du budget Assainissement Prestations de service pour l'exercice 2025 ;

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2025-022 SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « UNION SPORTIVE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE » (USC)

Rapport

La commune de Carrières-sur-Seine formalise ses relations avec les associations qui agissent de manière significative sur la vie culturelle et sportive du territoire.

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, prévoit la signature obligatoire d'une convention d'objectifs et de moyens pour l'octroi d'une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros. Cette convention doit préciser l'objet, la durée, les moyens mis à disposition, le montant de la subvention versée, les modalités de versement et conditions d'utilisation de la subvention.

La présente convention a donc pour objectif de formaliser le partenariat existant entre la ville de Carrières-sur-Seine et l'Union Sportive de Carrières.

Elle décrit le cadre général des actions envisagées et indiquent de manière précise les actions qui seront menées sur l'année 2025.

La subvention de 27 000 € pour l'USC sera soumise au vote lors du Conseil municipal du lundi 31 mars 2025.

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant la demande de subvention de fonctionnement reçue de l'association ainsi que les rapports et documents budgétaires et comptables qui lui sont annexés,

Considérant que l'association a pour objet «la promotion, la mise en œuvre et l'encadrement d'activités sportives de loisirs et de compétitions auprès de tout type de public»,

Considérant que la ville de Carrières-sur-Seine souhaite développer une politique favorisant une pratique sportive pour tous et proposer une gamme variée d'activités,

Considérant que le projet sportif porté par l'association s'intègre parfaitement dans les projets sportifs de la ville de Carrières-sur-Seine,

Après avis de la Commission Éducation - Action Sociale - Petite Enfance - Santé - Sport - Culture du mardi 25 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur Devred, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

- Article 1 :** **APPROUVE** la mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'USC (cf. annexe),
- Article 2 :** **AUTORISE** le maire à signer ladite convention d'objectifs et de moyens et lui donne pouvoir pour la mettre en application,
- Article 3 :** **PRÉCISE** que la subvention d'un montant de 27 000 € sera versée à l'issue du vote du budget lors du Conseil municipal du 31 mars 2025.
- Article 4 :** Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
 - Madame la Trésorière.

CM-2025-023 DÉROGATION POUR LE DÉPASSEMENT DU CONTINGENT MAXIMUM MENSUEL D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Rapport

La police Municipale est amenée à intervenir sur l'ensemble des événements publics de la Ville. La levée du couvre-feu et le renforcement du Plan Vigipirate au niveau National nous oblige à maintenir une présence policière sur des amplitudes horaires plus larges. En outre, les missions quotidiennes de service ainsi que les permanences doivent pouvoir continuer à fonctionner normalement.

La réglementation prévoit la possibilité de déroger à la limite habituelle des heures supplémentaires cependant, la durée hebdomadaire de travail effectif ne devra pas excéder, heures supplémentaires incluses, 48 heures au cours d'une même semaine ou 44 heures en moyenne sur 12 semaines consécutives.

C'est pourquoi, en vue de la période d'organisation des manifestations et événements municipaux, il convient de déroger, dans la limite réglementaire du temps de travail, à la règle des 25 heures supplémentaires maximum par agent et par mois sur la période allant du 1^{er} mai au 30 juin 2025.

Le Conseil municipal est donc invité à :

- **DÉCIDER** de déroger à la limitation des heures supplémentaires pour les agents de la police municipale ;
- **DONNER** cette dérogation pendant la période du 1^{er} mai au 30 juin 2025 ;
- **PRÉCISER** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique d'Etat,

Vu le décret 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux Indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret 2010-310 du 22 mars 2010 modifiant le décret 2002-598 du 25 avril 2002 relatif aux indemnités horaire pour travaux supplémentaires,

Considérant le niveau de menace durablement élevé sur l'ensemble du territoire national,

Considérant le maintien du Plan Vigipirate au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » sur l'intégralité du territoire national,

Considérant que l'organisation des événements municipaux durant la période estivale nécessite la présence des agents de police municipale,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, de déroger de façon temporaire à la limitation des heures supplémentaires effectuées par la Police Municipale,

Après avis du Comité Technique,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 27 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur Daniel MARTIN, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **DÉCIDE** de déroger à la limitation des heures supplémentaires pour les agents de la police municipale.

Article 2 : **PRÉCISE** que cette dérogation est donnée pour la période du 1^{er} mai au 30 juin 2025.

Article 3 : **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2025-024 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapport

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

C'est pourquoi, afin d'intégrer les évolutions qui modifient la composition de l'effectif du personnel communal et de permettre la nomination des agents ayant réussi le concours de la Fonction publique territoriale, il convient de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs par la création et la suppression de postes à la date du 1^{er} avril 2025 :

Le Conseil municipal est donc invité à :

- **DÉCIDER** le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} avril 2025 :

Grade ou Emploi	Modifications	
	création	suppression
FILIERE SOCIALE	1	1
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle		1
Assistant socio-éducatif	1	
TOTAL	1	1

- **PRÉCISER** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment les article L.313-1 et L.313-4,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions qui modifient la composition de l'effectif du personnel communal et de répondre aux besoins de la collectivité,

Après avis du Comité Social Territorial,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 27 mars 2025,

Sur proposition de Monsieur Daniel MARTIN, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **ADOPTE** le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} avril 2025 :

Grade ou Emploi	Modifications	
	création	suppression
FILIERE SOCIALE	1	1
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle		1
Assistant socio-éducatif	1	
TOTAL	1	1

Article 2 : **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

Question orale :

- Les conditions d'accueil des enfants dans la crèche des lutins sont actuellement dégradées, fortement dégradées, avec une réduction du nombre de jours d'accueil des enfants par semaine, par exemple 4 jours d'accueil au lieu de 5 prévus pour les parents qui ont une semaine entière, cette situation problématique existe depuis un mois et est reconduite pour le mois prochain, donc est reconduite pour avril, et ceci jusqu'à quand, première question ?
- Nous sommes conscients qu'il y a un problème national de recrutement sur les métiers de la petite enfance mais la crèche de la Maison Bleue est la seule concernée par cette dégradation d'accueil sur la ville de Carrières-sur-Seine, cela pose entre autres quelques questions sur la politique Ressources Humaines du délégataire, alors nous souhaiterions savoir quelle est la stratégie de la Mairie, d'une part pour éviter que cette situation très anxieuse pour les familles concernées ne perdure jusqu'à l'été, et d'autre part aussi quelles sont les options de la Mairie pour sécuriser la rentrée 2025 donc effectivement nous sommes

Madame De Freitas : Donc effectivement nous sommes conscients du stress que cela peut engendrer et le désagrément pour les familles carillonnées donc pour information, depuis janvier 2025 nous avons été mis au courant par la société Maison Bleue de problème de personnel. La société nous a déjà demandé de fermer une section, ce que nous avons refusé. Nous avons eu un appel de la PMI parce que trop d'intérimaires étaient présentes sur la crèche, effectivement un trop grand nombre ne peut pas permettre l'ouverture de la crèche. Nous avons rencontré le 6 février la direction générale de la Maison Bleue avec qui nous avons discuté, ils nous ont fait part de leur proposition d'accueillir les enfants en mode « dégradé » si je puis dire, ce qui reste plus convenable et acceptable qu'une fermeture totale de section. Donc ça c'était le 6 février, le 3 mars une réunion d'information a été faite vers les familles alors, là je suis d'accord avec vous, ça a été un petit peu chaotique et de mon point de vue un peu tardif, c'est-à-dire qu'il aurait fallu prévenir les familles plus en amont et ne pas attendre, alors que nous étions au courant depuis janvier, donc voilà une mauvaise communication de la part de Maison Bleue, je suis d'accord, mais comme vous l'avez bien dit la Maison Bleue c'est une DSP donc fonctionnement Ressources Humaines et gestion Ressources Humaines sont à leur propre main, pas la nôtre, donc nous on est là juste pour les accompagner. Après vous dites que ça concerne la Maison Bleue uniquement, mais en fait non ça n'est pas que la Maison Bleue parce que LPCR (les petits chaperons rouges) rencontre également des difficultés alors pas au point de ne pas pouvoir accueillir tous les

enfants dans la même journée mais il y a également des difficultés dans les autres de crèche et donc pas uniquement sur la Maison Bleue et le recrutement comme vous l'avez dit c'est national, c'est très compliqué, les crèches font des recrutements, signent un contrat avec une personne, elle vient le lundi et le mardi la personne ne se présente pas et c'est comme ça dans toutes les structures. Elles n'arrivent pas à garder le personnel parce que le personnel ne veut pas rester dans cette crèche-là mais dans les autres également. En fait le personnel de crèche veut maintenant des horaires qui leur font plaisir c'est-à-dire qu'elles veulent arriver à 9h le matin et repartir à 17h le soir, mais en fait sur une amplitude horaire ça n'est pas possible, donc maintenir du personnel est compliqué, le vivier d'intérimaires diminue également mais le recrutement se fait toujours, là elles ont trois CV qui arrivent prochainement donc trois recrutements qui vont potentiellement arriver également donc sur votre question les options pour sécuriser la rentrée c'est trop tôt je ne peux pas vous répondre, du personnel peut arriver demain et combler la crèche et les trois contrats signés potentiellement prochainement feront en sorte que Maison Bleue puisse réouvrir aux familles toutes les journées d'accueil. Nous sommes partenaire, j'ai missionné la nouvelle coordinatrice petite enfance, qui est arrivée début mars, elle les suit très régulièrement voire quotidiennement. Elle les accompagne, elle leur demande les tableaux avec le nombre d'employés au jour le jour, savoir les effectifs sont complets bref nous les suivons, nous très proche de cette structure mais également des trois autres qui sont aussi un peu fragiles dans leur taux d'encadrement même s'il est respecté mais voilà au niveau des employés il y a plus d'intérimaires que de contrats fixes.

Monsieur le Maire : Je veux juste ajouter un élément, en fait Stéphanie l'a bien dit, ce n'est pas parce qu'une crèche ou des crèches sont en délégation de service public que la Municipalité s'en lave les mains, bien au contraire, on suit ça de manière très précise. Moi je suis informé par Stéphanie De Freitas quotidiennement dès lors quand on est en situation de stress comme quand ça arrive comme ça a été le cas pendant le début d'année donc et on met toute la pression nécessaire, possible et imaginable sur les prestataires pour qu'ils soient les plus efficaces dans la remédiation des problèmes qu'ils rencontrent. Et si effectivement, vous l'avez souligné mais effectivement ce n'est pas uniquement que ce prestataire-là qui rencontre des difficultés de recrutement, de personnel d'encadrement souvent beaucoup plus encore que d'autres, et ce qui nous a posé des très gros problèmes historiquement avant que nous soyons en délégation de service public et les problématiques étaient déjà plus ou moins les mêmes et comme on a un vivier qui était potentiellement beaucoup plus restreint que ce que pouvait avoir comme possibilité une entreprise dont c'est le métier et on était encore plus désespérés qu'il ne le sont aujourd'hui. Donc il peut y avoir une nostalgie des crèches en régie et ça en fait, non, ça fonctionne beaucoup moins bien parce qu'on devient très limité en matière de capacité d'embauche et en plus de ça on doit faire aussi à l'absentéisme qui est lié à quand il y a des personnes qui sont malades et avec peu de capacité de remplacement donc du coup ça restreint aussi la capacité d'accueil donc voilà c'est sûr que c'est pas confortable, on l'a bien compris, la réunion qui a eu lieu au début du mois de mars a permis aussi, même si elle était tardive comme disait Stéphanie De Freitas, aux familles de rencontrer l'entreprise pour comprendre un peu les raisons qui faisaient que la situation s'était dégradée et notre objectif c'est de contrôler au plus près l'exécution la plus parfaite possible des contrats de délégation de service public que la Ville a octroyé.

Madame Miel : A priori, l'accueil est encore normal dans les trois autres crèches.

Madame De Freitas : Oui actuellement mais bon comme vous le savez, vous assistez à la CAMA...

Madame Miel : Oui vous êtes toujours sur un flux tendu.

Madame De Freitas : On est bien d'accord, il y a un an c'était la crèche des Diablotins qui avait fermé une section pleine. On avait lors de la commission d'attribution des places diminuer le nombre d'enfants accueillis. Là nous avons supprimé une section pleine...

Madame Miel : Et là c'est ce sont des CDD qui ont été recrutés pas des CDI ?

Madame De Freitas : De tout et en fait, malheureusement j'ai envie de dire ils prennent ce qui se propose à eux .

Madame Miel : Non mais c'est eux qui choisissent en fait s'ils mettent les gens en CDD ou en CDI j'imagine ?

Madame De Freitas : Oui mais en fait là c'est surtout des intérimaires qu'ils ont actuellement, ils essaient de les prolonger sur 2 mois mais ça n'intéresse pas les intérimaires de rester 2 mois plein sur une crèche donc là ils offrent un CDI mais ce n'est pas forcément ce que souhaitent les personnes qui se proposent, donc en fait c'est pour ça que je dis qu'il propose plutôt que ce qu'il a besoin.

Monsieur le Maire : Je profite de l'occasion pour vous dire que dans un registre également qui concerne les jeunes de notre Ville, nous avons connu des problèmes de désaffection profonde dans les établissements scolaires et nous avons alerté un certain nombre de personnalités politiques notamment des sénateurs pour pouvoir obtenir des réactions de leur part et les transmettre aux fédérations de parents d'élèves pour montrer que la Ville était fortement mobilisée à leur côté pour obtenir le plus rapidement possible le remplacement des enseignants manquants et qui étaient manquants depuis quelquefois plusieurs semaines, ce qui posait un grave problème de continuité pédagogique pour les enfants de ces familles.

Madame De Freitas : Les métiers de la famille ou autour de l'enfant n'intéressent plus en fait, donc que ça soit enseignant ou dans les crèches, il y a une pénurie très forte.

Madame Miel : Et justement je me posai la question parce qu'on va bientôt avoir la réunion sur l'octroi des berceaux, la commission, alors il y a bien sûr la viabilité économique pour les délégataires mais est-ce que finalement on n'octroie pas trop de berceaux par rapport à la capacité qu'on a d'accueillir les jeunes enfants parce que si on est obligé de fermer des sections, si on ne peut accueillir que 4 jours par semaine au lieu de 5, enfin voilà ce genre de choses, en cours d'année il faut peut-être qu'on se pose la question du nombre de berceaux qu'on met à disposition.

Madame De Freitas : C'est pour ça que je vous dis que là, la rentrée de septembre c'est trop loin encore pour se prononcer, si il va falloir ne pas assurer de surnombre, on ne le fera pas c'est sûr, pour l'instant, la commission a lieu dans un mois, on ne va pas se projeter sur la comète, on sait jamais, s'il y a trois postes qui sont pourvus là il n'y aura aucun souci pour réouvrir la structure à toutes les familles les jours en totalité, donc c'est trop tôt pour se prononcer là-dessus, on verra au moment venu, au moment de la CAMA, on verra à ce moment-là ce qu'il en est. Je vous dis les Diablotins c'était il y a un an où on avait fermé, cette année elle veut bien un surnombre parce que tout son effectif est au complet. C'est malheureusement chaque année, on ne sait pas, il y a des professionnelles qui déménagent pour X raison, elles se rapprochent de chez elle ou elles trouvent un autre contrat ailleurs qui les intéresse mieux, le management interne peut aussi jouer sur l'envie de rester ou non sur une crèche.

Madame Miel : Et les Diablotins ça avait durer combien de temps l'année dernière ?

Madame De Freitas : Ca avait durer une année.

Madame Miel : Ah oui d'accord.

Madame de Freitas : En fait il y a juste eu trois directrices sur la structure en une année parce que le poste a été pourvu, remis, il y a eu une volante qui ne voulait pas rester, enfin voilà.

Madame Miel : Mais en terme de section fermée, ça duré sur un temps court la section fermée ?

Madame De Freitas : Non non sur une année

Madame Miel : Ah sur une année d'accord et donc pour les familles ça a eu quoi comme conséquence cette section fermée ?

Madame De Freitas : En fait les places n'avaient pas été attribuées.

Madame Miel : Ah oui c'est ça il n'y avait pas eu d'attribution au préalable donc il y a pas eu de répercussion sinon ce serait remonté j'imagine.

Madame De Freitas : Oui je pense qu'on en aurait parlé.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,

Arnaud de Bourrousse



**Le Conseiller municipal
Secrétaire de séance,
Daniel Martin**